

RAPPORT DE LA TRENTIÈME RÉUNION ORDINAIRE DU COMITÉ EXÉCUTIF

© Institut interaméricain de coopération pour l'Agriculture (IICA). 2010

L'IICA encourage une utilisation légitime do présent document. Celui-ci doit être cité, le cas échéant, de manière appropriée.

Cette publication est également disponible en format électronique (PDF) sur le site Web de l'Institut: http:// www.iica.int

Coordination éditoriale : Leda Ávila. Traduction : Michèle Lemaître Conception graphique : Leda Ávila

Conception de la couverture : Andrea Sánchez

Impression: Imprimerie de L'IICA.

Institut interaméricain de coopération pour l'Agriculture

Rapport de la Trentième réunion ordinaire du Comité exécutif /

IICA – San José, C.R.: IICA, 2010.

152 p.; 21x16 cm. – (Série Documents Officiels /

IICA ISSN 1018-7103; no. 85)

ISBN 13: 978-92-9248-304-3

Document également publié en anglais, en espagnol et en portugais

- 1. Coopération internationale 2. Organisations internationales
- 3. Assistance technique I. IICA II. Titre III. Série

AGRIS DEWEY E14 338.181

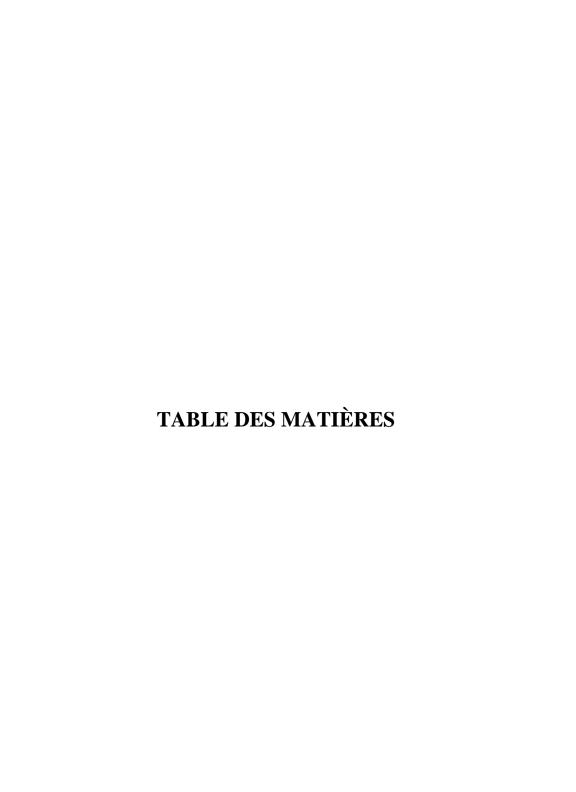
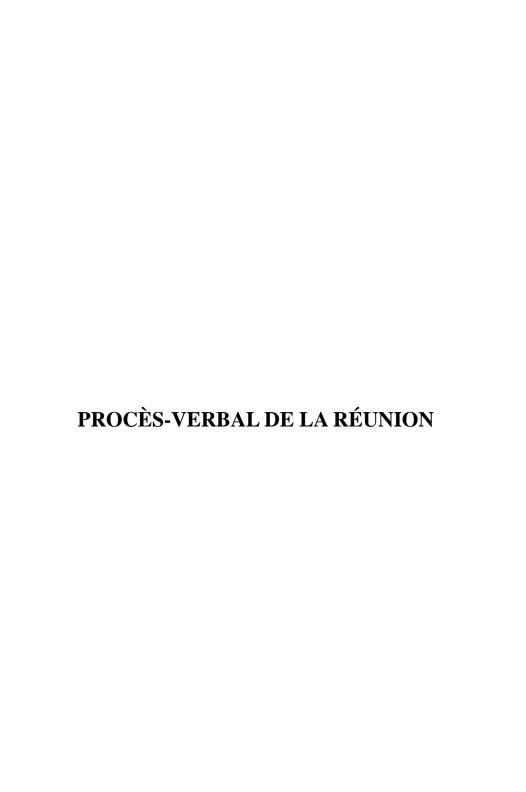


TABLE DES MATIÈRES

PROCÈS-VERBAL DE LA RÉUNION	7
SÉANCE PREPARATOIRE	9
SÉANCE INAUGURALE	12
PREMIÈRE SÉANCE PLÉNIÈRE	15
DEUXIÈME SÉANCE PLÉNIÈRE	27
TROISIÈME SÉANCE PLÉNIÈRE	39
QUATRIÈME SÉANCE PLÉNIÈRE	53
CINQUIÈME SÉANCE PLÉNIÈRE	61
SÉANCE DE CLÔTURE	73
RÉSOLUTIONS	75
SIGNATURE DU RAPPORT	109
ALLOCUTIONS	113
ANNEXES	131
ANNEXE 1: ORDRE DU JOUR	133
ANNEXE 2: LISTE DES PARTICIPANTS	137
ANNEXE 3 : PERSONNEL DE LA RÉUNION	147



Original: espagnol

PROCÈS-VERBAL DE LA TRENTIÈME RÉUNION ORDINAIRE DU COMITÉ EXÉCUTIF DE L'INSTITUT INTERAMÉRICAIN DE COOPÉRATION POUR L'AGRICULTURE

La Trentième réunion ordinaire du Comité exécutif de l'Institut interaméricain de coopération pour l'agriculture (IICA) se tient conformément aux dispositions du Règlement du Comité exécutif et de la résolution IICA/CE/Res.513(XXIX-O/09) de cet organe de direction de l'Institut.

Le Comité exécutif 2010 est formé des pays suivants : Bahamas, Belize, Bolivie, Brésil, Canada, El Salvador, Mexique, Pérou, République dominicaine, Saint-Kitts-Et-Nevis, Saint-Vincent-et-les Grenadines, Uruguay.

SÉANCE PREPARATOIRE

0.1 *Ouverture de la séance*

- 0.1.1 La séance préparatoire de la Trentième réunion ordinaire du Comité exécutif commence à 8 h 40, le 5 octobre 2010, dans la salle États-Unis/Canada au siège de l'IICA, à San José, Costa Rica, sous la présidence de M. Carlos Rafael Tercero, coordonnateur de l'Unité de coopération extérieure et des fidéicommis du Ministère de l'agriculture, de l'élevage et de l'alimentation du Guatemala, pays qui a présidé la Vingt-neuvième réunion ordinaire du Comité exécutif.
- 0.1.2 Sont présents les délégués de tous les États membres qui composent le Comité exécutif, à l'exception de Saint-Vincent-et-les Grenadines, pays qui a envoyé en temps utile une note officielle expliquant les motifs pour lesquels il lui était impossible d'assister à la réunion.

Assistent en qualité d'observateurs les États membres suivants de l'IICA qui ne font pas partie du Comité exécutif en 2010 : Argentine, Costa Rica, États-Unis d'Amérique, Guatemala et Sainte-Lucie. Participent également l'Espagne, en qualité de pays associé, et l'Allemagne, la France et Israël, à titre de pays observateurs.

0.2 <u>Accords</u>

0.2.1 <u>Élection du Président et du Rapporteur de la réunion</u>

Les États membres du Comité exécutif élisent à l'unanimité Madame Gloria Abraham Peralta, Ministre de l'agriculture et de l'élevage du Costa Rica, à la présidence de la réunion. Il est ensuite proposé de confier la charge de rapporteur à Monsieur Leonard Beaulne, Conseiller politique de l'ambassade du Canada au Costa Rica, membre de la délégation de ce pays, proposition qui est également approuvée à l'unanimité.

Le bureau de la réunion est donc constitué comme suit :

Presidente : Gloria Abraham Peralta Rapporteur : Léonard Beaulne

Secrétaire d'office : Víctor Villalobos Arámbula

Sont également assis à la table d'honneur la Sous-directrice générale, Madame Karen M. Lezny, le Secrétaire technique, Monsieur Lars Pira, et le Conseiller juridique, Monsieur William Berenson.

0.2.2 <u>Programme de la réunion</u>

Le Directeur général explique que le programme de la réunion consacre une place au forum international intitulé « Les femmes en agriculture : la contribution des femmes à l'agriculture et à la sécurité alimentaire en Amérique» et précise que son Administration désire inclure des thèmes techniques pertinents et actuels aussi bien dans la présente réunion que dans les futures réunions du Comité exécutif.

Le programme présenté dans le document IICA/CE/Doc.555(10) est adopté sans modifications.

Le Secrétaire technique fait savoir que les documents de travail et les documents d'information relatifs à la réunion se trouvent dans les chemises qui ont été remises aux délégués. Il ajoute que, conformément à l'article 29 du Règlement du Comité exécutif, ces documents ont aussi été mis à la disposition des États membres, en format électronique, 45 jours avant la présente réunion.

0.2.3 Commissions de travail

Il est décidé de former la Commission de sélection des candidats aux distinctions honorifiques, qui sera chargée de revoir le règlement en vigueur régissant l'octroi des distinctions honorifiques interaméricaines dans le secteur rural, d'examiner les candidatures et de proposer les candidats aux distinctions honorifiques interaméricaines qui seront décernées par le Comité exécutif à sa Trente et unième réunion ordinaire pour l'exercice biennal 2010-2011. Sur décision des membres du Comité exécutif, la Commission de sélection des candidats aux distinctions honorifiques est formée des représentants du Brésil, du Canada, du Costa Rica et de Saint-Kitts-et-Nevis.

0.2.4 <u>Durée de la réunion</u>

La plénière décide de clore la réunion le jeudi 7 octobre 2010 à 18 heures, comme le propose le Secrétariat technique de la réunion.

0.2.5 Date et heure limites pour la présentation de propositions

La date et l'heure limites pour la présentation de nouveaux projets de résolution sont fixées au mercredi 6 octobre à 10 heures.

0.2.6 <u>Droit de vote des pays</u>

Le Directeur général demande au Conseiller juridique de l'OEA et de l'IICA d'expliquer les règles qui régissent l'application de l'article 24 de la Convention de l'Institut en ce qui a trait à la suspension du droit de vote dans les réunions des organes de direction de l'IICA pour les États membres qui accusent un retard de plus de deux exercices financiers dans le versement de leurs quotes-parts.

Le Conseiller juridique explique que tous les États membres qui composent le présent Comité exécutif sont à jour ou en situation régulière en ce qui concerne le versement de leurs quotes-parts à l'Institut et que, par conséquent, il ne sera pas nécessaire d'appliquer l'article 24 de la Convention de l'Institut.

0.3 <u>Autres questions</u>

0.3.1 Les membres du Comité exécutif expriment leurs plus sincères condoléances à Monsieur Víctor M. Villalobos Arámbula, Directeur général de l'Institut, pour le récent décès de son père.

0.4 <u>Clôture de la séance préparatoire</u>

0.4.1 La séance préparatoire est levée à 9 h 30.

SÉANCE INAUGURALE

0.5 *Ouverture de la séance*

- 0.5.1 La séance inaugurale de la Trentième réunion ordinaire du Comité exécutif commence à 9 h 40 le 5 octobre 2010, sous la présidence de Madame Gloria Abraham Peralta, Ministre de l'agriculture et de l'élevage du Costa Rica.
- 0.5.2 Monsieur Víctor M. Villalobos, Directeur général de l'IICA, souhaite aux représentants des États membres et aux autres participants une cordiale bienvenue à la Trentième réunion ordinaire du Comité exécutif. Il fait ensuite référence aux engagements pris par son Administration et souligne que la principale tâche consiste à faire de l'IICA un organisme qui réponde aux besoins et aux priorités des États membres.
- 0.5.2.1 Puis, le Directeur général mentionne l'énorme potentiel que possède l'agriculture dans le continent pour assurer le développement des pays et souligne que, s'il règne un certain optimisme, la menace d'une crise alimentaire est toujours présente. Il ajoute que le contexte actuel fournit à l'agriculture l'occasion de contribuer à améliorer les revenus des pays et des personnes.
- 0.5.2.2 Il fait valoir, en outre, que ce potentiel de l'agriculture et sa contribution au développement des pays constituent les piliers fondamentaux du Plan stratégique 2010-2020 et du Plan à moyen terme 2010-2014 de l'IICA. Le Directeur général ajoute que ces plans répondent au défi que pose la réalisation

- d'une agriculture compétitive et durable, qui renforce sa contribution au développement, à la sécurité alimentaire, au bien-être rural et à la conservation de l'environnement.
- 0.5.2.3 Il énonce ensuite les quatre objectifs stratégiques qui guident le travail de son Administration : i) compétitivité, production et marchés agricoles, ii) agriculture, territoire et bien-être rural, iii) agriculture, ressources naturelles et changement climatique, et iv) agriculture et sécurité alimentaire.
- 0.5.2.4 Il ajoute que, pour atteindre ces objectifs, il sera fait appel à six programmes de coopération, à la création de réseaux thématiques institutionnels et à la mise en œuvre de trois initiatives axées sur le renforcement des compétences techniques de l'Institut. Il mentionne également que le renforcement des compétences techniques a nécessité une réorganisation institutionnelle, avec deux objectifs précis : i) donner la priorité au travail des domaines techniques, grâce à une nouvelle structure organisationnelle, et ii) utiliser avec efficience les ressources que les pays membres ont confiées à l'Institut.
- 0.5.2.5 Il invite ensuite les personnes présentes à observer une minute de silence, en hommage de la part du Comité exécutif à M. Armando Samper, qui fut Directeur général de l'IICA pendant la période 1960-1966 puis Directeur honoraire de l'Institut, et qui est récemment décédé. L'IICA s'est considérablement renforcé sous la direction de M. Samper, grâce à l'ajout de nouveaux États membres, à l'augmentation des ressources financières et à l'ouverture de bureaux dans les pays.
- 0.5.2.6 Pour conclure, le Directeur général exprime sa gratitude à toutes les personnes qui ont contribué à l'élaboration du Plan à moyen terme 2010-2014 et souligne que l'IICA peut représenter un excellent atout afin que les pays du continent obtiennent une agriculture compétitive, durable et inclusive. Pour cela, il est nécessaire de renforcer les compétences et le leadership technique de l'Institut, avec l'appui des États membres, et de concentrer son action dans les domaines thématiques qui ont une incidence majeure sur le secteur agricole des Amériques.

0.6 Clôture de la séance

0.6.1 La séance inaugurale est levée à 10 heures le 5 octobre 2010.

PREMIÈRE SÉANCE PLÉNIÈRE

1.1 Ouverture de la séance

1.1.1 La première séance plénière de la Trentième réunion ordinaire du Comité exécutif commence à 10 h 15, le mardi 5 octobre 2010, sous la présidence de Madame Gloria Abraham Peralta, Ministre de l'agriculture et de l'élevage du Costa Rica.

1.2 Rapport annuel de l'IICA pour l'année 2009

- 1.2.1 La Présidente donne la parole à M. Lars Pira, Secrétaire technique du Comité exécutif, afin qu'il présente le « Rapport annuel de l'IICA pour l'année 2009 ».
- 1.2.2 Le Secrétaire technique décrit les principales réalisations de l'IICA en 2009, lesquelles illustrent la collaboration offerte par l'Institut à ses pays membres. Parmi ces réalisations, il souligne la consolidation du dialogue ministériel sur l'agriculture et la vie rurale dans les Amériques et mentionne les processus qui ont conduit au Cinquième Sommet des Amériques et à la Cinquième réunion ministérielle « Agriculture et vie rurale dans les Amériques ». L'IICA a participé activement à ces deux activités. Pendant la réunion ministérielle, l'IICA a prêté un appui aux pays afin de faciliter le dialogue et l'obtention d'un consensus continental, lequel s'est concrétisé avec la signature de l'Accord ministériel continental Jamaïque 2009. Par ailleurs, l'IICA a apporté son soutien au Conseil interaméricain de l'agriculture qui, dans le cadre de sa Quinzième réunion ordinaire, a adopté 23 résolutions sur des questions importantes pour l'action et l'avenir de l'Institut.
- 1.2.3 Il ajoute que, en ce qui concerne l'étude prospective de la situation de l'agriculture, l'Institut a contribué à la préparation de deux publications importantes : « Perspectives de l'agriculture et du développement rural en Amérique : regard sur l'Amérique latine et les Caraïbes », fruit d'un travail conjoint entre la CEPALC, la FAO et l'IICA en 2009, et « Situation et performance de l'agriculture dans la région ALC dans une perspective technologique », étude qui facilite l'élaboration d'une vision prospective de la technologie et de l'innovation en agriculture.

- 1.2.4 Il explique que, après la crise du milieu de l'année 2008 consécutive à l'augmentation et à la volatilité des prix des denrées agricoles, l'Institut a donné la priorité à l'élaboration et à la mise en œuvre d'une stratégie de coopération technique à moyen et à long terme visant à promouvoir la réalisation de la sécurité alimentaire dans les pays membres. En matière de protection sanitaire agricole et d'innocuité des aliments, l'Institut a réussi à accroître la participation des pays au forum du *Codex Alimentarius* et a contribué à revaloriser et moderniser les services sanitaires, grâce à l'instrument « Performance, vision et stratégie » (DVE). Il convient de noter également la mise en place du premier module du Programme exécutif sur le leadership dans le domaine de l'innocuité des aliments (ELFS).
- 1.2.5 Par ailleurs, s'agissant de la technologie et de l'innovation, il convient de signaler, parmi les réalisations, le renforcement et la modernisation des programmes de recherche en technologie agricole; la diffusion d'information sur le Protocole de Carthagène sur la biosécurité, l'accord COMPACT et les organismes génétiquement modifiés, ainsi que la promotion de la production de biocarburants de deuxième génération.
- 1.2.6 Il explique que les relations et alliances avec des partenaires stratégiques ont été renforcées. À cet égard, il mentionne en particulier la FAO et les institutions universitaires, comme les universités du Nebraska, de la Floride et Cornell. Il ajoute que, dans le but de consolider les activités de coopération horizontale, l'Institut a signé des accords avec le Conseil agricole centraméricain (CAC) et des instances de coopération technique gouvernementales des États membres suivants : Argentine, Brésil, Chili et Mexique.
- 1.2.7 Il signale ensuite que le Rapport annuel de l'IICA pour 2009 a été publié sous forme imprimée et qu'il est disponible en format numérique sur le site web de l'Institut. Il ajoute que, au mois d'avril passé, ce rapport a été présenté au Conseil permanent de l'Organisation des États américains (OEA). Il précise enfin que tous les bureaux de l'IICA dans les États membres ont préparé leurs rapports annuels respectifs sur la coopération fournie par l'Institut dans chacun des 34 États membres pendant l'année 2009.
- 1.3 <u>Rapport de la Réunion ordinaire 2010 de la Commission consultative spéciale</u> sur les questions de gestion (CCSQG)
- 1.3.1 Le Secrétaire technique fait savoir que la CCSQG 2010 était composée des représentants des États membres suivants : Argentine, Brésil, Canada, États-

Unis, Guatemala, Mexique, Paraguay et Suriname. Il explique ensuite les principaux thèmes traités pendant la réunion ordinaire 2010 de la Commission consultative.

- 1.3.2 Il mentionne que la CCSQG a examiné les projets de Plan stratégique 2010-2020 et de Plan à moyen terme (PMT) 2010-2014 et qu'elle a formulé des recommandations quant à la structure et au contenu de ces projets, recommandations qui ont été prises en compte dans les versions des documents qui seront soumises à la considération de la présente réunion ordinaire du Comité exécutif. Il ajoute que la CCSQG a également analysé la version actualisée de l'étude intitulée « Impact du gel des quotes-parts sur les finances de l'IICA », laquelle met en évidence la détérioration du pouvoir d'achat des revenus du fonds des quotes-parts de l'Institut au cours des 15 dernières années.
- 1.3.3 Il explique que la Commission consultative a analysé l'affectation détaillée des ressources du Fonds ordinaire (quotes-parts plus recettes diverses) du Programme-budget pour l'exercice 2011, et ajoute que la proposition sera soumise à la considération de la présente réunion du Comité exécutif, avec l'appui de la Commission. Il mentionne que le Directeur général a présenté aux membres de la CCSQG le document intitulé « Activités conjointes entre l'IICA et la FAO », qui contient une analyse des relations entre les deux institutions dans le cadre des dispositions de la résolution n° 447 du Conseil interaméricain de l'agriculture. Il signale que, sur recommandation de la CCSQG, ce document sera présenté par le Directeur général à la considération du présent Comité exécutif. Enfin, il ajoute que la CCSQG a également analysé la structure organisationnelle et la situation financière de l'IICA.
- 1.4 <u>Rapport sur les progrès accomplis dans la mise en œuvre des résolutions de la Vingt-neuvième réunion ordinaire du Comité exécutif</u>
- 1.4.1 Le Secrétaire technique explique que, sur les 20 résolutions adoptées lors de la Vingt-neuvième réunion ordinaire du Comité exécutif, tenue du 14 au 16 juillet 2009, 19 ont été mises en œuvre de façon satisfaisante. La résolution n° 512, qui porte sur le don d'un terrain de l'IICA pour la construction d'un nouvel hôpital à Turrialba, est en voie d'être appliquée. Le processus d'approbation institutionnelle concernant le don de ce terrain est arrivé à son terme avec l'adoption de ladite résolution. L'IICA attend actuellement que le projet soit exécuté par les nouvelles autorités gouvernementales du Costa Rica.

- 1.5 <u>Rapport sur les progrès accomplis dans la mise en œuvre des résolutions de la Quinzième réunion ordinaire du Conseil interaméricain de l'agriculture (le Conseil)</u>
- 1.5.1 Le Secrétaire technique explique que, sur les 23 résolutions adoptées lors de la Quinzième réunion ordinaire du Conseil, 16 ont été mises en œuvre de façon satisfaisante et 7 sont à divers stades de mise en application. En ce qui concerne ces dernières, il souligne des aspects importants de l'état d'avancement de leur mise en œuvre.
- 1.5.2 Il explique que l'institutionnalisation des consultations avec les représentants des filières agroproductives commerciales (chaînes de valeur) dans les réunions ministérielles, qui fait l'objet de la résolution nº 449, dépend de la définition du siège de la réunion ministérielle et de la réunion du Conseil prévues pour 2011. En ce qui concerne le renforcement de la surveillance du Programme continental, dont il est question dans la résolution nº 448, il mentionne qu'il s'agit d'une activité continue et que l'Institut a fait parvenir aux délégués ministériels l'Accord ministériel continental Jamaïque 2009 ainsi que de l'information et des instruments pour faciliter le suivi et la surveillance de la mise en œuvre du Programme continental.
- 1.5.3 Au sujet des progrès accomplis dans le paiement des arriérés de quotes-parts à l'IICA, dont il est question dans la résolution nº 452, il fait savoir que l'Institut poursuit ses démarches pour recouvrer ces arriérés, en espérant pouvoir couvrir entièrement le budget institutionnel de la présente année. En ce qui a trait aux distinctions honorifiques interaméricaines dans le secteur rural (résolution nº 460), il rappelle que, lors de la séance préparatoire de la présente réunion, le Comité a formé la Commission de sélection des candidats aux distinctions honorifiques, qui devra choisir les candidats pour la période 2010-2011.
- 1.5.4 S'agissant du suivi de la mise en œuvre de la résolution nº 464, il explique que, dans le cadre de l'accord souscrit avec le CARDI pour la période 2010-2014, l'Institut offrira un soutien technique au CARDI pour la préparation de projets qui seront présentés à des sources de financement. Il ajoute que, dans le Programme-budget 2012-2013, l'IICA devra budgéter une somme de 200 000 \$ÉU qui sera transférée au CARDI. Enfin, il mentionne la résolution nº 462 concernant le don d'un terrain à Turrialba pour la construction d'un hôpital et précise que l'on attend que le projet soit concrétisé par les nouvelles autorités gouvernementales du Costa Rica.

1.6 *Projet de Plan stratégique 2010-2020*

- 1.6.1 Le Directeur général demande au coordonnateur du Centre d'analyse stratégique pour l'agriculture (CAESPA), Monsieur Rafael Trejos, de bien vouloir présenter le projet de Plan stratégique 2010-2020. Dans son exposé, Monsieur Trejos explique que le projet de Plan stratégique soumis à la considération du Comité exécutif a été élaboré à la demande du Conseil (Jamaïque, 2009). Il précise que le document comprend un examen des principales tendances et du contexte prévisible dans lequel se dérouleront les activités agricoles jusqu'en 2020, examen qui sert de base à une définition de la vision de l'agriculture pour les dix prochaines années, dans laquelle s'inscrivent les objectifs stratégiques du Plan à moyen 2010-2014 (PMT). Il souligne que c'est la première fois que l'IICA élabore un PMT fondé sur la vision à long terme fournie par un plan stratégique.
- 1.6.2 Il fait ensuite référence au contexte dans lequel se déroulent les activités agricoles, lequel est plus interactif, volatil et caractérisé par des marchés en expansion. Néanmoins, la pauvreté en général et la pauvreté rurale en particulier n'ont pas diminué, ce qui pose un frein au développement. Un autre aspect crucial à considérer réside dans la variabilité du climat, la vulnérabilité face à celle-ci et ses répercussions sur l'agriculture et la vie dans les territoires ruraux. Il souligne que la détermination à garantir la sécurité alimentaire pose de grands défis mais ouvre aussi des possibilités pour les pays des Amériques. Il fait valoir que divers facteurs structurels ont une incidence sur la performance de l'agriculture, comme la disponibilité de sols, la déforestation, la désertification, l'utilisation de l'eau, le régime de propriété foncière, l'accès aux services techniques et les processus de reconversion de la production.
- 1.6.3 Il mentionne ensuite que certains facteurs structurels dans les territoires ruraux, comme la pauvreté rurale, la faible participation des femmes et le faible investissement social, freinent le développement agricole. Il signale que le principal défi pour l'agriculture continentale est de devenir compétitive et durable et de contribuer au développement des territoires et à la sécurité alimentaire. Il fait remarquer que, si la coopération internationale veut contribuer à relever ce défi, il lui faut mettre en place un programme qui aborde individuellement les différents thèmes, se doter d'une stratégie ciblée et disposer de mécanismes de reddition de comptes.
- 1.6.4 Monsieur Trejos poursuit en expliquant que le développement de l'agriculture et des territoires ruraux est freiné par des politiques publiques qui ne tiennent pas compte des compétences des ministères de l'agriculture et que ces derniers

doivent se doter de capacités pour influer sur les instances qui conçoivent de telles politiques. Il ajoute qu'il est nécessaire de moderniser les cadres institutionnels de l'agriculture, dont la législation et les instruments de politique, et qu'il importe en particulier de développer les compétences des systèmes institutionnels dans le secteur public. Il faut également mettre en place des compétences entrepreneuriales et individuelles qui soient en accord avec ce nouveau système institutionnel afin que les entreprises et les particuliers puissent faire face aux exigences du marché et pour assurer la participation des intervenants à la formulation des politiques. Il souligne qu'il est tout aussi crucial de favoriser des investissements plus importants et de meilleure qualité dans le secteur agricole et le milieu rural.

- 1.6.5 En ce qui concerne le cadre d'orientation de la modernisation de l'IICA, il explique que ce cadre s'appuie sur les dispositions du Plan AGRO 2003-2015, de la Matrice-Agro et du Cadre stratégique adopté par le Conseil en 2009. Ce cadre d'orientation cherche à répondre aux besoins partagés par les pays dans les trois sphères d'action de l'Institut continentale, régionale et nationale et vise à étendre les compétences techniques de l'Institut et à axer ses actions sur l'obtention de résultats. Il souligne que la proposition vise à faire de l'IICA une institution créatrice de biens publics demandés par les pays, qui fait appel à des partenariats avec des organismes de coopération et de financement pour élargir ses compétences.
- 1.6.6 Il explique ensuite le cadre conceptuel sur lequel est fondé le projet de Plan stratégique. Ce cadre comporte quatre axes qui déterminent le domaine d'action de l'IICA: i) offre agroalimentaire, ii) marchés agricoles, iii) développement rural, et iv) environnement et ressources naturelles. Puis il expose le cadre d'orientation de la modernisation de l'IICA; la mission, la vision et les principes institutionnels; les éléments fondamentaux de la réponse institutionnelle; les objectifs stratégiques et les modalités d'intervention pour la coopération technique de l'Institut. Il fait valoir la nécessité de concentrer les efforts sur la rénovation de l'IICA, en partant d'une appréciation de la situation actuelle, ainsi que sur la mise à jour des compétences, la gestion grâce à des programmes qui fonctionnent en réseau, l'élargissement des sources de financement pour la coopération, l'établissement de solides partenariats stratégiques et le renforcement de la gestion dans ses dimensions opérationnelle, financière et administrative.
- 1.6.7 Monsieur Trejos termine en expliquant que, face à l'incertitude qui entoure les contextes possibles pour les activités agricoles et rurales, la souplesse est

essentielle. Il ajoute qu'un IICA moderne doit concentrer son action sur des questions pour lesquelles il possède ou est en mesure d'acquérir des compétences, ce qui lui permettra d'administrer ses ressources financières de façon plus efficiente et aussi de réaliser les démarches nécessaires pour aller chercher des ressources afin d'élargir la portée de la coopération offerte aux États membres.

1.7 Projet de Plan à moyen terme 2010-2014

- 1.7.1 Le Directeur général demande au Directeur de la coopération technique, Monsieur James French, de présenter le projet de Plan à moyen terme 2010-2014 (PMT). Monsieur French commence en rappelant que le projet de PMT 2010-2014, qui se trouve dans les documents remis aux délégués, est en accord avec les compétences et mandats de l'IICA et répond à la volonté des pays de voir l'IICA fournir des biens publics et se concentrer sur les questions touchant l'agriculture et le développement rural pour lesquelles un traitement à l'échelle continentale et régionale est plus approprié. En ce sens, le projet de PMT est axé sur une institution aux activités ciblées, visionnaire, dotée de leadership, innovatrice, qui s'appuie sur le savoir et qui est capable d'apporter des réponses et des solutions à des problèmes communs à ses États membres, en particulier aux problèmes qui ont des répercussions sur la compétitivité et la durabilité de l'agriculture.
- 1.7.2 Il explique ensuite les objectifs stratégiques de l'Institut et la façon dont ces objectifs sont liés aux programmes de concentration technique et aux programmes de coordination transversale. Il présente les éléments centraux de la stratégie opérationnelle, qui sera mise en œuvre par l'intermédiaire des dits programmes, du CAESPA, des bureaux de l'IICA dans les États membres et des réseaux thématiques. Il explique que le PMT vise à faire en sorte que les questions à caractère transversal soient dûment considérées et incorporées dans les projets de coopération mis en place par les programmes de coopération technique et les bureaux dans les pays.
- 1.7.3 Il décrit ensuite comment la coopération technique s'articule sur les plans continental, régional et national, et les spécificités de l'action de l'IICA sur chaque plan. Il explique la nature et le contenu d'une stratégie de coopération à l'échelle du pays qui cadre avec le PMT, ainsi que la constitution et le fonctionnement des « réseaux thématiques institutionnels ». Il mentionne que les projets stratégiques de coopération technique constitueront l'élément

fondamental pour canaliser et articuler les activités de coopération, au moyen de produits et services conçus pour atteindre des objectifs en matière d'impact.

- 1.7.4 Il fait ensuite état de la proposition relative à la gestion des services institutionnels, qui englobe les domaines concernant le talent humain, les finances, la programmation budgétaire, le contrôle de l'utilisation des ressources, l'évaluation de la qualité de la coopération technique et la fourniture de services de soutien administratif. Il termine en soulignant l'intention de la présente Administration de consacrer la majeure partie des ressources provenant des quotes-parts des États membres à ce qu'il appelle le « core business », c'est-à-dire la tâche centrale de l'Institut telle que définie dans le projet de PMT 2010-2014.
- 1.8 <u>Analyse et commentaires concernant le Plan stratégique et le Plan à moyen terme</u>
- 1.8.1 La Présidente remercie les orateurs pour leurs exposés concernant le Plan stratégique 2010-2020 et le Plan à moyen terme 2010-2014 et invite les représentants des États membres à formuler des commentaires au sujet du projet de Plan stratégique.
- 1.8.2 Le Représentant du Canada souligne l'utilité de l'examen des éléments du contexte des années à venir décrits dans la présentation du Plan stratégique. Relevant l'affirmation selon laquelle il existe encore dans la région des terres disponibles pour la production agricole, il manifeste son inquiétude au sujet du rôle que pourrait jouer l'intensification dans le développement de l'agriculture du continent.
- 1.8.3 Le Coordonnateur du CAESPA fait savoir que, selon les analyses effectuées par l'IICA de concert avec la FAO et la CEPALC, les hausses observées dans la production agricole dans la région ALC (Amérique latine et Caraïbes) au cours des deux dernières décennies sont principalement attribuables à la mise en culture de nouvelles terres, contrairement à ce qui s'est produit dans d'autres régions du monde. Il précise que c'est seulement dans quelques pays d'Amérique du Nord, d'Amérique du Sud et d'Afrique qu'il existe des possibilités importantes de faire reculer la frontière agricole.
- 1.8.4 Il explique également que les rendements de la production agricole dans la région ALC, pour la majorité des denrées, sont inférieurs aux moyennes mondiales. Il souligne que les efforts pour accroître la production doivent

consister principalement à promouvoir des augmentations de rendement, mais en visant une plus grande durabilité et sans faire appel à une utilisation intensive des produits chimiques comme ce fut le cas dans la Révolution verte. Pour cela, la priorité doit être donnée impérativement à l'innovation, ce qui exige des investissements à la fois en science et en technologie, notamment dans les pays où les niveaux d'utilisation sont très bas, et dans le renforcement des services de vulgarisation.

- 1.8.5 Le Directeur général abonde dans ce sens et indique que le défi consiste à doubler la production en 40 ans, si possible en utilisant la même superficie et les mêmes quantités d'eau que ce qui se fait actuellement. Bien qu'il existe des terres supplémentaires disponibles, surtout dans les pays du nord et du sud du continent, mais également au Guyana et au Suriname, l'Amérique latine dispose d'un potentiel important pour accroître les rendements grâce à une meilleure utilisation de ses ressources phytogénétiques et à la mise en œuvre de technologies nouvelles et innovatrices.
- 1.8.6 Le Représentant de la République dominicaine fait valoir que, traditionnellement, le débat était centré sur le choix entre produire des matières premières ou ajouter de la valeur. Il aimerait savoir si la conjoncture actuelle favorise les producteurs de matières premières. Il souligne que l'un des problèmes dans la modernisation de l'agriculture et de ses institutions réside dans le vieillissement des techniques et des producteurs. Il précise que, au moins en République dominicaine, la relève générationnelle n'est pas évidente.
- 1.8.7 Le Coordonnateur du CAESPA explique que la conjoncture de prix élevés des matières premières a suscité un regain d'intérêt pour leur production. Cependant, il fait valoir que la stratégie qu'il se propose de mettre de l'avant consiste à promouvoir l'ajout de valeur et la différenciation des produits. Cela permet de répondre aux demandes des économies qui, en adoptant des modes de consommation des sociétés plus développées, offrent aux producteurs la possibilité d'obtenir de meilleurs prix. En outre, en période de crise, la région ALC a pu constater que les marchés de produits différenciés, visant des créneaux à plus fort pouvoir d'achat, se contractent moins que les marchés de matières premières.
- 1.8.8 En ce qui concerne le vieillissement des techniciens et des producteurs et la relève générationnelle, il signale que les territoires ruraux offrent peu de possibilités aux jeunes et qu'il est nécessaire de promouvoir de nouvelles technologies et compétences humaines. Il explique que le défi consiste à investir

- plus dans les domaines de l'innovation, de la science et de la technologie, à renouveler les équipes humaines et à intensifier les efforts visant la spécialisation des techniciens.
- 1.8.9 La Présidente de la réunion mentionne que le système institutionnel du secteur agricole est le plus ancien dans les pays. Elle cite comme exemple le Ministère de l'agriculture et de l'élevage du Costa Rica, fondé en 1918. Elle affirme que la modernisation de la législation et des institutions pose de grandes difficultés dans les pays et que, selon elle, l'IICA peut contribuer de façon importante à la coopération offerte aux pays qui souhaitent engager de tels processus.
- 1.8.10 Le Représentant de Saint-Kitts-et-Nevis explique, au sujet du Plan à moyen terme, qu'il est nécessaire d'établir des indicateurs mesurables des résultats de chaque année afin de le rendre plus utile, et qu'il faut également mieux préciser le rôle de l'IICA. Il suggère d'établir les réalisations attendues en ce qui concerne la production alimentaire, les rendements et la réduction de la pauvreté afin de faciliter les décisions politiques. Il fait valoir également la nécessité d'inclure des définitions au sujet de la position par rapport à l'agriculture et à la sécurité alimentaire dans les petits pays insulaires. S'agissant des petits producteurs, il pense qu'il est nécessaire de mettre l'accent sur les initiatives de transfert de technologie et de créer les moyens permettant aux pays de mettre en commun les expériences et les solutions aux problèmes.
- 1.8.11 Le Représentant du Pérou mentionne que les deux documents attaquent résolument la question des défis de la production, mais que ce n'est pas le cas pour le changement climatique. Il estime qu'il est peu fait mention de la promotion de l'organisation associative et du travail conjoint comme démarches possibles pour aborder les problèmes.
- 1.8.12 Le Représentant de Sainte-Lucie demande des éclaircissements au sujet de la question de savoir si le projet suppose le démantèlement d'unités techniques existantes ou la création de nouvelles unités techniques à l'IICA. Il s'interroge au sujet des conséquences possibles sur les activités de l'Institut dans les Caraïbes. Il fait valoir que les difficultés auxquelles les pays sont confrontés dans l'exécution du Plan AGRO 2003-2015 sont dues principalement à l'insuffisance des ressources.
- 1.8.13 La Représentante du Costa Rica souligne la place accordée à la question du changement climatique dans les deux documents, car il s'agit d'une préoccupation centrale dans son pays. Elle explique que des institutions comme

le Ministère de l'agriculture et de l'élevage du Costa Rica et l'IICA possèdent moins d'expérience dans ce domaine et qu'il est nécessaire de définir quels seront les partenaires avec qui il sera possible de travailler. Elle précise que, à l'heure actuelle, son ministère doit relever le défi d'instrumenter et de mettre en pratique une politique d'État pour le secteur agroalimentaire et le développement rural costaricains, dans laquelle une place importante est accordée au thème du changement climatique.

1.8.14 Le Représentant de la Bolivie se réfère au Plan à moyen terme, en particulier à l'annexe 1, dans laquelle sont décrits les résultats et indicateurs du Programme de concentration technique de l'innovation pour la productivité et la compétitivité, en ce qui concerne la Ligne d'action n° 4 correspondant aux énergies propres. Il explique que ces résultats et indicateurs sont incompatibles avec les politiques de la Bolivie. Il suggère deux solutions : i) souligner que la Bolivie n'est pas d'accord avec le texte, ou ii) modifier le document afin de le rendre compatible avec les politiques de son pays¹.

1.9 Clôture de la séance

1.9.1 La première séance plénière est levée à 12 h 35 le mardi 5 octobre 2010.

La Bolivie considère que l'élaboration de politiques et de cadres de coopération qui ont pour objectif l'expansion des biocarburants dans le Continent américain peut nuire à la disponibilité d'aliments et entraîner des hausses de prix, un accroissement de la déforestation et des déplacements de population en raison de la demande de terres, et par conséquent provoquer une augmentation de la crise alimentaire, affectant ainsi directement les personnes à faible revenu, en particulier les économies les plus défavorisées des pays en développement. Dans ce sens, le gouvernement bolivien, tout en reconnaissant la nécessité de rechercher et d'exploiter des sources d'énergie de remplacement respectueuses de la nature, comme l'énergie géothermique, solaire et éolienne, et les petites et moyennes centrales hydroélectriques, propose une vision autre, fondée sur une vie agréable, en harmonie avec la nature, afin d'élaborer des politiques publiques qui ciblent la promotion d'énergie de remplacement sûres, qui garantissent la préservation de la planète. (Extrait de la Déclaration de Port of Spain)

DEUXIÈME SÉANCE PLÉNIÈRE

- 2.1 <u>Ouverture de la séance</u>
- 2.1.1 La deuxième séance plénière de la Trentième réunion ordinaire du Comité exécutif commence à 14 heures, sous la présidence de Madame Gloria Abraham Peralta, Ministre de l'agriculture et de l'élevage du Costa Rica.
- 2.2 <u>Suite de l'analyse et des commentaires concernant le Plan stratégique</u> 2010-2020 et le Plan à moyen terme 2010-2014
- 2.2.1 Le Directeur général souligne que les interventions précédentes mettent en lumière le défi complexe auquel fait face l'Institut lorsqu'il doit élaborer des documents qui couvrent 34 pays dont les secteurs agricoles affichent de grandes différences sur les plans productif, environnemental, social et économique. Il ajoute que les documents élaborés et soumis à la considération du Comité exécutif sont le fruit du débat avec les pays et qu'ils traduisent les points de concordance, en particulier dans les lignes stratégiques.
- 2.2.2 En ce qui concerne la région des Caraïbes, il mentionne qu'il a été convenu avec les ministres du CARICOM de concevoir et de mettre en œuvre un programme spécial et que les bureaux de l'IICA dans cette région travaillent actuellement en étroite collaboration avec chacun des ministres de l'agriculture de ces pays afin d'établir la meilleure façon de mener à bien ce programme. Répondant aux observations du représentant de la Bolivie, il précise que le travail a été mené sur les trois plans continental, régional et national dans le respect de la souveraineté des pays, comme le veut la Bolivie.
- 2.2.3 Il explique ensuite qu'ont été définis quatre thèmes pour lesquels les points de vue concordent au sujet du rôle de l'agriculture pendant les dix prochaines années : i) augmentation de la productivité, ii) agriculture, territoires et bien-être rural, iii) agriculture et changement climatique, et iv) agriculture et sécurité alimentaire.
- 2.2.4 En conclusion, le Directeur général exprime ses remerciements pour la richesse du débat et la volonté de mettre sur la table des questions importantes qui exigent une définition de stratégies de la part de l'Institut pour répondre aux

- priorités en tenant compte des capacités techniques et budgétaires limitées, afin que les actions de l'Institut soient plus efficaces et que la coopération technique offerte aux États membres ait un plus grand impact.
- 2.2.5 Le Coordonnateur du CAESPA mentionne que le Plan stratégique et le Plan à moyen terme doivent répondre à des problèmes communs en apportant des solutions collectives pour les 34 pays. Il souligne que ces documents ne répondent pas aux particularités que présente l'agriculture dans chacun des pays, particularités qui sont hétérogènes et différenciées. Il ajoute qu'ils concernent des thèmes de portée continentale et sous-régionale et qu'ils doivent être complétés par une stratégie formulée pour chaque pays, dans laquelle les demandes nationales sont abordées par l'intermédiaire de ce que l'on appelle la « stratégie IICA-pays ». Cette stratégie sera formulée de façon concertée par les bureaux de l'IICA et les autorités nationales de chaque État membre.
- 2.2.6 Il explique ensuite que le processus de réorganisation de l'Institut vise à renforcer les compétences, qu'il ne signifie pas l'abandon de thèmes clés et qu'il permettra une réponse plus efficace de la coopération technique. En ce qui concerne les ressources naturelles, il reconnaît que la question est vaste, parfois à l'origine de controverses, et que d'autres organismes jouent également un rôle important dans ce domaine. Il cite le cas du changement climatique, une question que l'Institut ne saurait négliger en raison de ses répercussions considérables sur l'agriculture et la vie rurale.
- 2.2.7 Le Directeur de la coopération technique explique, en réponse à la préoccupation du Représentant de Saint-Kitts-et-Nevis, qu'il n'y a pas de changement dans les orientations, puisqu'il s'agit des mêmes domaines techniques, orientations que vient compléter le travail de la Direction de la gestion et de l'intégration régionale chargée d'impulser les stratégies régionales et nationales. Il indique que, dans le cas de la région des Caraïbes, une stratégie régionale a été établie et qu'un spécialiste en technologie et innovation sera posté dans la région l'année prochaine. Il explique que les activités à l'échelle nationale tiendront compte des particularités locales afin d'éviter d'éventuels conflits avec les stratégies de développement agricole et rural des pays. Il ajoute que le changement climatique constitue également une question prioritaire pour l'Institut.
- 2.2.8 Le Représentant du Canada prend acte des modifications apportées dans les versions présentées du Plan stratégique et du PMT, grâce auxquelles

l'harmonisation entre les deux documents a été renforcée. Il insiste sur l'importance d'incorporer l'information financière et les liens qui peuvent être établis entre les ressources, d'une part, et les objectifs stratégiques et les activités considérées dans le PMT, d'autre part. Il mentionne également qu'il convient de transmettre les contenus des deux documents à d'autres destinataires qui connaissent peu les domaines de travail et les activités de l'IICA, ce qui contribuerait à mettre en lumière la valeur ajoutée apportée par l'Institut

- 2.2.9 Le Représentant du Brésil félicite le Directeur général et son équipe technique pour le travail réalisé. Il recommande d'ajouter dans les documents les coûts des activités que l'IICA se propose de réaliser. Il demande des éclaircissements au sujet des trois sphères d'action de l'Institut (continentale, régionale et nationale) et de la hiérarchie des actions prioritaires sur lesquelles l'IICA se concentrera. Il souligne également que les documents ne fournissent pas de détails sur la mise en marche et le fonctionnement des réseaux thématiques institutionnels proposés dans le PMT.
- 2.2.10 Le Directeur général remercie les représentants des pays pour leurs contributions et souligne que les documents peuvent être améliorés. Il signale que les activités ont été définies, mais qu'il manque encore une estimation du budget. Il souligne également que le public auquel les documents sont destinés est limité, puisqu'il s'agit des entités qui connaissent déjà le travail de l'Institut et qui sont à la recherche de décisions et de définitions. Il mentionne que des versions appropriées des deux documents seront préparées, dans un format différent, à l'intention d'un autre type de public, sans que le contenu des documents en soit sacrifié.
- 2.2.11 En ce qui concerne la préoccupation du Représentant du Brésil au sujet de la hiérarchisation des activités de l'IICA sur les plans continental, régional et national, le Directeur général explique que ces trois plans représentent les domaines de travail de l'Institut. À titre d'exemple, il indique que, au niveau régional, l'Institut travaille sur les questions de protection sanitaire, comme la lutte contre les ravageurs et les maladies transfrontalières, pour lesquelles l'IICA mobilise ses compétences techniques. Il explique que, sur le plan continental, l'IICA travaille sur des questions qui ont des répercussions à ce niveau, comme celles liées aux Sommets des Amériques, et que, sur le plan national, la priorité est accordée à des activités concertées avec les pays pour répondre à leurs besoins particuliers de coopération technique, et à des activités concertées et coordonnées avec les ministères de l'agriculture et d'autres

institutions du secteur agricole. La définition de politiques continentales, de programmes régionaux et de thèmes nationaux est établie dans le cadre de la mise en œuvre de projets stratégiques.

2.2.12 Le Directeur général explique également que le travail par l'intermédiaire de réseaux thématiques institutionnels constitue une stratégie qui contribue à résoudre le problème des limitations techniques et administratives avec lesquelles l'Institut doit composer, sans créer de nouveaux postes de travail. La création de groupes de travail en réseau permet de répondre en temps opportun aux demandes des pays et des régions et de mieux tirer profit des compétences des 146 techniciens de l'Institut (nationaux et internationaux), indépendamment du pays où se trouvent ces techniciens.

2.3 Situation financière et Programme-budget 2011

- 2.3.1 Le Secrétaire des services institutionnels décrit la nouvelle stratégie pour l'administration de la coopération technique, laquelle est fondée sur les éléments suivants : i) l'Institut s'attachera à promouvoir un nouveau modèle d'administration intégrée qui orientera les services institutionnels vers la facilitation et le renforcement de la coopération technique et des contributions aux pays; ii) les services institutionnels assureront un soutien en temps opportun et de qualité pour accompagner les projets, qui constitueront l'unité fondamentale de coopération technique, et iii) les services institutionnels seront associés de manière efficace et systématique à la mise en œuvre des processus institutionnels de coopération technique.
- 2.3.2 Il ajoute que les principes directeurs de cette stratégie seront les suivants : i) générer des produits et des résultats dans lesquels primeront la qualité et la possibilité de faciliter la coopération technique; ii) respecter, renforcer et promouvoir le talent humain; iii) moderniser l'infrastructure et actualiser la réglementation; iv) administrer les ressources institutionnelles avec prudence, rationalité, équité, transparence et discipline, et v) promouvoir l'amélioration continue des processus, des produits et des résultats afin de renforcer la gestion institutionnelle et favoriser la coopération technique.

2.4 <u>Progrès accomplis dans le recouvrement des arriérés de quotes-parts dus à l'IICA</u>

- 2.4.1 Le Secrétaire des services institutionnels fait le point sur le paiement des quotesparts au 31 décembre 2009 et présente une ventilation, État par État, des progrès accomplis dans le recouvrement des quotes-parts au 30 septembre 2010. Il fait savoir que le solde des quotes-parts en souffrance au 31 décembre 2009 s'élevait à 2,3 millions \$ÉU. Il souligne que les progrès accomplis ont permis à l'Institut de maintenir ses activités de base, de s'acquitter de ses obligations financières et d'exécuter de manière satisfaisante le Programme-budget 2009.
- 2.4.2 Enfin, il mentionne que, depuis 1995, les quotes-parts des États membres à l'IICA sont restées constantes en valeur nominale, ce qui signifie, en valeur réelle, une perte accumulée dans la valeur des revenus des quotes-parts pendant la période mentionnée de près de 50,5 millions \$ÉU. Il ajoute que, pour l'année 2009, la réduction du pouvoir d'achat des quotes-parts due à cette perte a représenté 27,9 %, soit presque 8 millions \$ÉU.
- 2.5 <u>États financiers de l'Institut pour l'exercice 2009 et Rapport des commissaires aux comptes</u>
- 2.5.1 Le Secrétaire des services institutionnels fait savoir que le cabinet Deloitte & Touche a examiné les états financiers de l'Institut pour l'exercice 2009 conformément aux normes internationales en la matière. Il explique que, selon les commissaires aux comptes, les états financiers de l'IICA présentent raisonnablement, dans tous les aspects importants, la situation financière de l'Institut aux 31 décembre 2009 et 2008, ainsi que les changements intervenus dans les actifs nets et dans les flux de trésorerie pendant les deux années. Il signale également que ces états financiers sont conformes aux principes de comptabilité généralement acceptés.

2.6 <u>Programme-budget 2011</u>

2.6.1 Le Secrétaire des services institutionnels mentionne que le Conseil a approuvé, lors de sa Quinzième réunion ordinaire tenue en Jamaïque en 2009, le montant global de ressources provenant des quotes-parts des États membres et des recettes diverses pour le Programme-budget 2011 ainsi que l'affectation détaillée des ressources pour 2010. En outre, le Conseil a confié au Comité exécutif la responsabilité d'approuver l'affectation détaillée des ressources budgétaires pour la période 2011 à la présente réunion.

- 2.6.2 Il explique que le budget du Fonds ordinaire (quotes-parts et recettes diverses) pour 2011 s'élève à 33,4 millions \$ÉU, dont 27,3 millions \$ÉU correspondent aux quotes-parts et 6,1 millions \$ÉU aux recettes diverses. Il ajoute que, du montant total des ressources, 88,8 % sont destinés à financer les services directs de coopération technique, 5,1 % à financer les frais de direction, 4,0 % à financer les frais généraux et les provisions, et 2,1 % à financer la modernisation de l'infrastructure et de l'équipement.
- 2.6.3 Il mentionne que, pour renforcer la coopération technique, l'IICA s'est associé à diverses institutions des États membres et à des organismes de financement et de coopération bilatérale et multilatérale qui apportent des fonds, afin d'exécuter des projets de développement à contenu technique intégrés aux programmes institutionnels. Il ajoute que, pour 2011, les ressources consacrées à ces projets s'élèvent à 154,6 millions \$ÉU, ce qui signifierait une contribution de 9,7 millions \$ÉU au titre du Taux institutionnel net (TIN) si ces fonds sont exécutés dans leur totalité.
- 2.6.4 Il explique que, pour s'acquitter des mandats établis par les organes de direction, l'Institut doit respecter plusieurs exigences institutionnelles telles que : renforcer la structure de financement, élargir et développer le bassin de talent humain de haut niveau et améliorer les conditions de compétitivité salariale, renforcer les services de coopération technique, favoriser l'exécution de projets financés par des ressources extérieures qui s'inscrivent dans le cadre du PMT 2010-2014, entretenir et moderniser l'infrastructure technologique et physique et, enfin, obtenir des facilités, de la part des États membres, pour mobiliser les ressources destinées à la coopération technique.
- 2.6.5 Enfin, il mentionne que l'Institut prend les engagements suivants : i) appuyer la coopération technique avec efficience et efficacité, grâce à des services institutionnels intégrés; ii) exécuter le budget selon des critères de rationalité et d'équité afin de maximiser les services de coopération technique fournis aux pays; iii) utiliser les ressources avec discipline, transparence et responsabilité; iv) informer continuellement les États membres au sujet de la situation financière de l'Institut; v) revoir le cadre réglementaire et simplifier les processus et les procédures; vi) mettre en œuvre une stratégie de services institutionnels qui, dans la mesure du possible, anticipent et préviennent les changements dans le contexte, afin de réduire ou d'éviter les conséquences négatives sur les ressources institutionnelles, et vii) fournir des services

institutionnels de meilleure qualité, de plus large portée et ouvrant de plus grandes possibilités.

- 2.6.6 Le Représentant du Brésil fait remarquer que la proposition présentée par l'Administration concerne le Programme-budget 2011 et suggère que la proposition relative au financement du PMT 2010-2014 soit présentée dans un autre document. Il exprime ses remerciements pour l'information contenue dans le Programme-budget 2011 en ce qui concerne les recettes extérieures. Il demande ensuite des précisions au sujet du calcul de la perte de pouvoir d'achat due au gel des quotes-parts.
- 2.6.7 Le Secrétaire des services institutionnels mentionne qu'un document décrivant le financement nécessaire pour le PMT 2010-2014 est en cours d'examen et que, une fois l'examen terminé, ce document sera transmis aux délégués. Il explique ensuite la méthode utilisée pour calculer l'impact du gel des quotes-parts sur le pouvoir d'achat de ces ressources.
- 2.6.8 Le Représentant de l'Argentine souligne qu'il est important que le budget soit préparé en conformité avec le Plan stratégique et le Plan à moyen terme, et que les relations entre ces deux plans soient prises en compte au moment d'établir les priorités, les objectifs et les indicateurs. Il mentionne que, les indicateurs sont certes définis dans les annexes, mais qu'ils ne sont pas encore quantifiés. Il recommande que ces indicateurs soient quantifiés afin de faciliter l'évaluation des activités qui seront réalisées en 2011.
- 2.6.9 Le Chef de la Division de la programmation, du budget et du contrôle fait savoir que les indicateurs définis dans les annexes du Programme-budget seront quantifiés au cours du premier trimestre de 2011, dès que les bureaux dans les États membres auront élaboré les stratégies IICA-pays.
- 2.6.10 Le Représentant du Canada demande quel est le pourcentage actuel du Taux institutionnel net (TIN). Le Secrétaire des services institutionnels indique que, selon des études récentes, le taux que l'IICA devra appliquer au titre du TIN est de 8 %. Il ajoute que le Directeur général a le pouvoir d'exempter du paiement au titre du TIN si les fonds sont destinés à renforcer les compétences de l'IICA ou encore d'approuver une baisse du pourcentage, selon les particularités des ententes qui seront exécutées, à condition que, dans ces projets, l'accent soit mis sur la coopération technique à la charge de l'IICA.

- 2.6.11 Le Représentant de Sainte-Lucie demande de l'information au sujet du montant affecté au Programme transversal « Agriculture, gestion des ressources naturelles et changement climatique ».
- 2.6.12 Le Chef de la Division de la programmation, du budget et du contrôle explique que, de par sa nature, le Programme transversal « Agriculture, gestion des ressources naturelles et changement climatique » appuie les quatre programmes de concentration technique. Il précise que le tableau 2 du projet de Programme-budget 2011 indique le montant spécifiquement affecté à ce programme ainsi qu'une ventilation des fonds affectés à toutes les unités de l'Institut
- 2.7 <u>Seizième rapport du Comité de révision de la vérification (CRV)</u>
- 2.7.1 Monsieur Tracy La Point, membre du Comité de révision de la vérification (CRV), explique que ce comité est composé de trois membres désignés par le Comité exécutif, qui sont actuellement commissaires aux comptes aux États-Unis d'Amérique, en Jamaïque et au Mexique. Il mentionne que la vérification des états financiers de l'Institut pour l'exercice qui s'est terminé en décembre 2009 est conforme aux normes internationales de vérification et aux règlements de l'IICA.
- 2.7.2 Il explique que, grâce aux efforts déployés au cours des dernières années pour recouvrer les arriérés de quotes-parts et à la bonne volonté de tous les États membres, le montant de ces arriérés a été réduit de 17,4 à 2,3 millions \$ÉU. Cela a permis à l'Institut de fonctionner normalement. Il mentionne ensuite qu'il est possible d'améliorer la vérification interne, si l'on se fie aux observations et recommandations des commissaires aux comptes et au résultat des visites effectuées aux bureaux de l'Institut dans les États membres. Il suggère, par conséquent, que soit mise en œuvre une stratégie de formation des fonctionnaires pour résoudre les faiblesses observées. Il recommande que l'Administration examine le fonctionnement du Système d'information financière (SAP) et sa mise en œuvre. Cet examen devrait permettre d'établir si le système est efficient et efficace et s'il répond aux attentes.
- 2.7.3 Monsieur La Point fait savoir que, en ce qui concerne la situation au bureau de l'IICA en Colombie, la Direction générale devra continuer d'apporter le suivi nécessaire. Enfin, en ce qui concerne l'examen de la rémunération du Directeur général, il mentionne que le CRV recommande que cette question soit incluse

dans une proposition visant à améliorer le système de rémunération du personnel professionnel international de l'IICA.

2.8 <u>Lecture et adoption de projets de résolution</u>

2.8.1 Le Rapporteur donne lecture des projets de résolution suivants: « Rapport annuel de l'IICA pour l'année 2009 », « Rapport de la réunion ordinaire 2010 de la Commission consultative spéciale sur les questions de gestion », « Progrès accomplis dans la mise en œuvre des résolutions de la Quinzième réunion ordinaire du Conseil et de la Vingt-neuvième réunion ordinaire du Comité exécutif », « Projet de Plan stratégique 2010-2020 », « Progrès accomplis dans le recouvrement des quotes-parts », « États financiers de l'IICA pour l'exercice 2009 et Rapport des commissaires aux comptes », et « Seizième rapport du Comité de révision de la vérification ». Tous ces projets de résolution sont adoptés sans modifications.

2.8.2 Projet de résolution : « Plan à moyen terme 2010-2014 »

- 2.8.2.1 Le Rapporteur donne lecture du projet de résolution intitulé « Plan à moyen terme 2010-2014 ».
- 2.8.2.2 Le Représentant du Canada pose une question au sujet de la date à laquelle l'affectation des ressources financières sera incorporée dans le Plan.
- 2.8.2.3 Le Secrétaire des services institutionnels explique que cette affectation sera présentée à la Commission consultative spéciale sur les questions de gestion à sa prochaine réunion qui se tiendra en 2011, et qu'elle sera ensuite communiquée au Comité exécutif et au Conseil interaméricain de l'agriculture.
- 2.8.2.4 Le projet de résolution est adopté sans modifications.

2.8.3 <u>Projet de résolution : « Projet de Programme-budget 2011 »</u>

- 2.8.3.1 Le Rapporteur donne lecture du projet de résolution intitulé « Projet de Programme-budget 2011 ».
- 2.8.3.2 Le Représentant de la République dominicaine recommande que soit préparé un plan opérationnel pour l'année 2011, qui vienne à l'appui du budget présenté et qui contienne des objectifs chiffrés.

- 2.8.3.3 Le Représentant de l'Argentine propose d'ajouter un deuxième point dans le dispositif de la résolution, dans lequel est il est demandé au Directeur général de fournir aux États membres, pendant le premier trimestre de 2011, de l'information sur les résultats attendus et les indicateurs pour l'exercice budgétaire 2011.
- 2.8.3.4 Le projet de résolution est adopté avec la modification demandée.
- 2.9 <u>Proposition de modifications à l'article 29 du Règlement intérieur du Comité</u> <u>exécutif et proposition de modifications à l'article 22 du Règlement intérieur du</u> <u>Conseil interaméricain de l'agriculture</u>
- 2.9.1 Le Conseiller juridique de l'IICA se réfère à la modification de l'article 29 du Règlement intérieur du Comité exécutif, qui établit un délai de 45 jours avant l'ouverture de la réunion pour l'envoi des documents de travail aux États membres et aux pays associés aux fins d'examen. Il fait valoir qu'il conviendrait de modifier la dernière phrase dudit article 29 afin que le délai pour l'envoi de la documentation nécessaire aux pays membres et aux pays associés soit fixé à 30 jours civils avant la date convenue pour l'ouverture de la réunion, compte tenu du fait que ces documents peuvent maintenant être distribués par voie électronique et qu'un délai plus court permettrait au Secrétariat de disposer de plus de temps pour préparer, réviser et traduire ces documents. Il propose également que le Comité exécutif recommande au Conseil d'apporter une modification similaire à l'article 22 de son Règlement intérieur au sujet du délai de remise des documents de travail pour les réunions de cet organe de direction de l'IICA.
- 2.9.2 Le Directeur général confirme et complète ce que vient de dire le Conseiller juridique. Il résume en précisant qu'il s'agit de raccourcir le délai de distribution ou de mise à disposition des documents de travail de 45 à 30 jours, compte tenu des progrès technologiques dans les communications. Il propose que les documents qui ne sont pas confidentiels soient librement accessibles sur le site web de l'Institut, ce qui répond à la volonté de transparence de son Administration. Il ajoute que les documents seront publiés sur le site web de l'IICA dans un format qui ne permet pas la modification par des tiers, afin de préserver l'intégrité de leur contenu.

2.9.3 Le Rapporteur donne lecture du projet de résolution intitulé « Délai pour l'envoi des documents de travail concernant les réunions du Comité exécutif et du Conseil interaméricain de l'agriculture », qui est adopté sans modifications.

2.10 Clôture de la séance

- 2.10.1 La Présidente félicite le Directeur général de l'IICA et tous ses collaborateurs pour l'excellente organisation de la réunion, qui a permis d'accélérer le processus d'adoption des résolutions et d'utiliser efficacement le temps disponible pour la première journée de la réunion.
- 2.10.2 La deuxième séance plénière est levée à 17 h 46 le 5 octobre 2010.

TROISIÈME SÉANCE PLÉNIÈRE

3.1 *Ouverture de la séance*

- 3.1.1 Le Conseiller juridique de l'IICA, Monsieur William Berenson, explique qu'en l'absence de la Présidente du Comité exécutif, Mme Gloria Abraham Peralta, Ministre de l'agriculture et de l'élevage du Costa Rica, et conformément aux dispositions de l'article 41 du Règlement intérieur du Comité exécutif, qui établit l'ordre de préséance des États membres, il revient au Représentant d'El Salvador d'assumer la présidence du Comité exécutif pendant l'absence de Madame Gloria Abraham.
- 3.1.2 La troisième séance plénière commence à 9 h 04 le 6 octobre 2010 sous la présidence de Monsieur Jorge Pleitez Valle, Représentant d'El Salvador.
- 3.2 <u>Agriculture et sécurité alimentaire et plans d'investissement</u>
- 3.2.1 Le Président donne la parole à Madame Karen Lezny, Sous-directrice générale de l'IICA, qui présente un exposé sur l'importance, pour les pays de la région, de se doter de plans d'investissement pour l'agriculture et la sécurité alimentaire et explique le Programme mondial pour l'agriculture et la sécurité alimentaire (GAFSP, selon le sigle anglais) de la Banque mondiale et l'Initiative alimentaire pour l'avenir (FTS, selon le sigle anglais).
- 3.2.2 La Sous-directrice générale mentionne plusieurs aspects du contexte international qui ont une incidence importante sur l'agriculture et la sécurité alimentaire de l'Amérique latine et des Caraïbes. Parmi ces aspects, elle souligne les crises alimentaires et économiques, la stagnation de l'investissement public et privé dans le secteur et l'augmentation de la pauvreté et des inégalités de revenus dans les pays du continent. Elle fait ensuite référence au défi fondamental pour la sécurité alimentaire que représente la fourniture d'aliments en quantité suffisante et de bonne qualité dans le monde.
- 3.2.3 Elle rappelle que, lors du Cinquième Sommet des Amériques, les chefs d'État et de gouvernement ont reconnu l'impact négatif des crises alimentaires et qu'ils se sont engagés à agir de concert, de façon urgente et coordonnée, avec les

organisations internationales, comme l'IICA, pour concevoir et mettre en pratique des politiques et des programmes intégraux afin de relever les défis que pose la réalisation de la sécurité alimentaire. Ils ont également réaffirmé l'importance d'atteindre l'objectif mondial de réduire de moitié la faim dans le monde d'ici 2015.

- 3.2.4 Elle fait valoir également que, lors de la Cinquième réunion ministérielle tenue en Jamaïque en octobre 2009, les ministres de l'agriculture des Amériques se sont engagés à mener des actions stratégiques, notamment à promouvoir des politiques visant à accroître l'investissement public et privé, national et international, et à attirer des financements pour développer l'agriculture et doter les pays des compétences nécessaires pour intensifier la production, en particulier les pays qui font face à de graves problèmes de faim et de pauvreté.
- 3.2.5 Elle rappelle que, en avril 2009, les dirigeants du G-8 ont appuyé l'Initiative de L'Aquila sur la sécurité alimentaire (IASA) et qu'ils se sont engagés à apporter près de 20 milliards \$ÉU au cours des trois prochaines années pour favoriser le développement d'une agriculture durable et la création de filets de protection pour les populations vulnérables. Cette initiative, qui a reçu le soutien de 27 pays et de 15 organisations internationales, constitue une reconnaissance de la nécessité de prendre des mesures urgentes et concrètes pour lutter contre la faim et la pauvreté dans le monde.
- 3.2.6 La Sous-directrice explique que par la suite, en septembre 2009, lors d'une réunion du G-20 à Pittsburgh (États-Unis), les dirigeants mondiaux ont demandé que soit créé un fonds, en réponse à l'engagement de L'Aquila, afin d'accroître les investissements dans l'agriculture. C'est ainsi qu'a été créé le GAFSP, un fonds fiduciaire multilatéral, administré par la Banque mondiale. Elle explique que les pays suivants sont admissibles à ce programme : Bolivie, Dominique, Grenade, Guyana, Haïti, Honduras, Nicaragua, Saint-Vincent-et-les Grenadines et Sainte-Lucie. Les ressources disponibles pour 2010 ont atteint quelque 350 millions \$ÉU pour des plans d'investissement en faveur de pays qui offrent un climat favorable pour les investissements, qui consacrent une part croissante de leurs budgets publics à l'agriculture et qui ont un accès limité à d'autres sources de financement concessionnel.
- 3.2.7 Elle ajoute que l'IICA devrait consulter la Banque mondiale et d'autres membres du « Comité directeur » du programme afin d'en apprendre plus d'autres pays qui ont participé au processus de demande de fonds au GAFSP et

- de partager cette information avec les pays admissibles de notre continent, pour qu'ils puissent obtenir des ressources auprès de ce fonds, après avoir préparé le mieux possible leurs plans d'investissement respectifs.
- 3.2.8 Elle explique que, entre février et juin 2010, l'IICA et la FAO ont aidé Haïti à préparer le Programme national d'investissement qui a été approuvé par le GASFP pour un montant de 35 millions \$ÉU. Elle mentionne que, fort de cette expérience et des enseignements tirés, l'IICA est en mesure d'aider d'autres pays de la région ALC admissibles à ce programme dans la préparation de plans nationaux d'investissement.
- 3.2.9 Elle explique ensuite que l'Initiative alimentaire pour l'avenir (FTF) du gouvernement des États-Unis, semblable à l'initiative administrée par la Banque mondiale, a pour but de contribuer à éradiquer la faim dans le monde et à réaliser la sécurité alimentaire. Elle ajoute qu'en 2010, quatre pays de l'Amérique latine et des Caraïbes touchés par des problèmes de pauvreté chronique ont bénéficié de cette initiative, à savoir le Guatemala, Haïti, le Honduras et le Nicaragua, et que l'IICA a été désigné comme un partenaire potentiel pour l'élaboration des plans d'investissement pour le Honduras et le Nicaragua. Ces plans d'investissement serviront également de base pour des programmes d'aide de l'USAID.
- 3.2.10 Elle ajoute que les plans d'investissement doivent établir des priorités, choisir des territoires, des domaines et des filières de production agricole dans lesquels se concentrerait l'aide du gouvernement, du secteur privé et des donateurs. Les projets mettent l'accent sur le développement de l'infrastructure, l'adoption de nouvelles technologies, la diversification de la production, l'accroissement de la productivité et la mise à profit des possibilités offertes par les marchés locaux et internationaux.
- 3.2.11 Elle mentionne également l'importance, pour tous les pays de l'Amérique latine et des Caraïbes, de se doter de plans d'investissement dans l'agriculture et la sécurité alimentaire, et pas seulement pour ceux qui pourraient être admissibles au GASFP de la Banque mondiale ou à la FTF.
- 3.2.12 Elle explique que de nombreux pays ont entrepris de définir des plans d'investissement, mais que, d'une manière générale dans notre région, il ne s'agit pas d'un effort concerté ou coordonné. Elle est d'avis que, dans les années à venir, il sera essentiel de renforcer le travail conjoint des États membres avec

- l'appui de l'IICA pour résoudre les questions de la sécurité alimentaire, de la faim et de la pauvreté.
- 3.2.13 Elle ajoute que l'IICA est tout à fait disposé à coopérer avec les États membres dans la préparation de plans nationaux d'investissement pour l'agriculture et la sécurité alimentaire. Elle souligne les points forts et la pertinence de l'Institut, en particulier le savoir technique, la méthodologie et l'expérience qu'il met à la disposition des pays des Amériques pour les aider dans la préparation de tels plans.
- 3.2.14 La Sous-directrice générale termine son exposé en mentionnant que la réalisation d'une agriculture compétitive, durable et inclusive constitue un but atteignable et que l'Institut est prêt à travailler avec tous les États membres pour atteindre les objectifs communs, étant donné qu'il a le mandat de les aider dans leurs efforts pour atteindre la sécurité alimentaire dans les Amériques.
- 3.2.15 Le Représentant de Sainte-Lucie remercie la Sous-directrice générale de la précieuse information reçue et demande si un montant limite a été établi pour le financement de projets par le GAFSP.
- 3.2.16 La Sous-directrice générale explique que les donateurs n'ont pas établi de limites de financement et souligne que le plus important pour obtenir des fonds est de présenter des projets solides et bien étayés.
- 3.2.17 Le Représentant de Saint-Kitts-et-Nevis remercie la Sous-directrice générale d'avoir présenté un exposé aussi complet. Il demande s'il est possible que les donateurs utilisent des critères de sélection variables et sollicite que le texte soit distribué aux représentants des États membres car il considère que l'accès à cette information sera très utile pour tous. Cette dernière proposition est appuyée par les représentants des États-Unis d'Amérique et du Canada.
- 3.2.18 La Sous-directrice générale confirme que l'information présentée sera distribuée aux représentants des États membres. En ce qui concerne la possibilité que les critères de sélection varient, elle recommande de ne pas espérer de tels changements. En effet, le plus important est d'élaborer des plans d'investissement; ensuite, l'IICA pourrait organiser des tables rondes avec de possibles donateurs pour essayer de faire concorder les priorités définies par un État membre et les intérêts des donateurs.

- 3.2.19 Le Représentant du Canada mentionne que son pays appuie l'initiative de la Banque mondiale, avec une contribution de 230 millions \$ÉU. Le délégué des États-Unis d'Amérique remercie la Sous-directrice générale de son exposé et signale qu'Haïti, le Honduras, le Guatemala et le Nicaragua ont été choisis, pour 2010, dans le cadre de l'Initiative alimentaire pour l'avenir. Il n'écarte pas la possibilité que d'autres pays puissent participer bientôt à l'initiative.
- 3.2.20 Le Directeur général de l'IICA explique que l'Institut souhaite appuyer les pays dans leurs efforts pour mettre en place des plans d'investissement, y compris les pays admissibles aussi bien à l'initiative de la Banque mondiale qu'à la FTF. En effet, il considère ces deux initiatives comme des contributions très importantes à la réalisation de la sécurité alimentaire des pays. Il fait savoir que l'IICA, par l'intermédiaire du CAESPA, a fait parvenir de l'information stratégique aux ministres de l'agriculture, par exemple sur la situation du blé russe et sur la biotechnologie et la biosécurité, et il offre d'utiliser le même mécanisme pour distribuer l'information présentée par la Sous-directrice générale.
- 3.3 <u>Rapport sur les activités de l'IICA face à la situation d'urgence et au programme de reconstruction d'Haïti</u>
- 3.3.1 Le Directeur général souligne en introduction la célérité avec laquelle l'IICA est intervenu à la suite de la tragédie survenue le 12 janvier 2010 en Haïti. Il mentionne l'efficience du mécanisme d'appui qui a été mis en œuvre, la solidarité de tous les pays du continent, qui se sont mis au travail dès le début de la crise, et la promptitude avec laquelle il a été possible de disposer de ressources pour répondre aux besoins immédiats du peuple haïtien. Il accorde une mention particulière au travail réalisé par le personnel du bureau de l'IICA en Haïti.
- 3.3.2 Le Représentant de l'IICA en Haïti exprime ses remerciements pour l'occasion qui lui est donnée de faire connaître les principales actions menées par l'IICA depuis le séisme, ainsi que pour le soutien technique que l'Institut a fourni au Ministère de l'agriculture, des ressources naturelles et du développement rural (MARNDR) de ce pays. Il explique que les actions peuvent être divisées en deux catégories : aide humanitaire et assistance technique. En ce qui concerne l'aide humanitaire, il souligne la solidarité du personnel de l'IICA et la réponse immédiate de la part de la nouvelle Administration de l'Institut qui entrait en fonction au moment du séisme et qui, pour marquer son appui et son respect pour le peuple haïtien, a annulé toutes les activités festives.

- 3.3.3 Il fait savoir qu'un comité, composé de cinq personnes de l'équipe technique et administrative, a été formé avec pour mandat d'aider le personnel du bureau dans les premiers moments qui ont suivi la catastrophe, et de répondre aux demandes d'assistance technique de la part du Ministère de l'agriculture. Il explique que l'aide au personnel de l'IICA a consisté en contributions de fonctionnaires des bureaux de l'IICA, des deux associations du personnel de l'Institut, de l'Association des dames internationales de l'IICA et du Fonds d'urgence de l'IICA. Les sommes reçues ont été utilisées pour acheter des denrées alimentaires, pour évaluer l'état des habitations du personnel de l'IICA en Haïti et pour réparer les dommages occasionnés par le séisme.
- 3.3.4 Il mentionne également que le bureau de l'IICA en Haïti a servi de pont pour coordonner et faciliter l'aide que le Ministère de l'agriculture de la République dominicaine a offert au personnel du Ministère de l'agriculture d'Haïti.
- 3.3.5 En ce qui concerne l'assistance technique offerte par l'IICA au Ministère de l'agriculture, il mentionne comme premier point l'appui dans l'évaluation des dommages et dans la préparation du document intitulé « Programme d'urgence et appui à la production alimentaire en Haïti à la suite des quatre ouragans de l'été 2008, du tremblement de terre du 12 janvier 2010 et de l'intégration des populations déplacées ». Comme deuxième point, il fait état de la préparation d'un plan d'urgence et d'un plan d'investissement pour un montant de 790 millions \$ÉU, montant obtenu après la réunion de donateurs organisée par le Gouvernement de la République dominicaine, à laquelle ont participé l'IICA, la FAO, la Banque mondiale, la BID et le Département de l'agriculture des États-Unis d'Amérique (USDA). Comme troisième point, il explique que l'IICA a offert un accompagnement technique aux missions réalisées par le Ministre de l'agriculture d'Haïti pour obtenir des ressources financières d'organismes financiers multilatéraux et de pays coopérants d'Europe et des Amériques (Argentine, Canada, États-Unis et République dominicaine).
- 3.3.6 Comme quatrième point en matière d'assistance technique, le Représentant de l'IICA en Haïti explique qu'une assistance technique a été fournie au Ministère de l'agriculture dans la formulation, la négociation et la mise en œuvre de projets prioritaires, comme la coopération solidaire avec la fourniture de tracteurs pour préparer les terres, l'achat de semences de cultures de base et la fourniture d'outils. Il précise que la collaboration avec le pays a été offerte par le biais du programme d'appui à la sécurité alimentaire, Pro-Huerta, mis en œuvre conjointement avec les gouvernements de l'Argentine, de la Barbade, du Canada

et de l'Espagne (par l'intermédiaire de l'AECID) et avec le Programme alimentaire mondial (PAM). Quelque 100 000 personnes profitent de ce programme. De même, la coopération avec Oxfam-Québec et le Gouvernement du Brésil s'est intensifiée, avec l'introduction de semences améliorées de cultures de base qui ont contribué à améliorer la sécurité alimentaire de la population dans les zones vulnérables et avec la construction de citernes. La coopération a également pris la forme de programmes de formation pour des entrepreneurs, des agronomes et des agriculteurs et des projets ont été préparés pour renforcer les compétences du MARNDR et d'autres institutions. L'attention a été concentrée sur des projets visant à renforcer les institutions à la frontière avec la République dominicaine et des démarches sont en cours à cet effet pour obtenir des ressources de l'Union européenne. Comme cinquième point, il mentionne la coordination d'activités de coopération horizontale avec des pays du continent dont l'Argentine, le Canada, les États-Unis d'Amérique, la Jamaïque et le Mexique.

- 3.3.7 Il ajoute qu'à ce jour le processus d'approbation est en cours pour d'autres projets offerts par la communauté internationale pour continuer la reconstruction d'Haïti. Il mentionne en particulier : i) un projet de crédit et d'assurances avec l'ACDI/Canada; ii) un projet pour la modernisation de la production bananière, présenté au Fonds Clinton-Bush; iii) des projets pour la modernisation de cultures de racines et de tubercules et pour la production de végétaux en milieu contrôlé, tous financés par le CARDI-CFC. Il souligne également le travail réalisé de concert avec le MARNDR dans le processus d'élaboration de 19 profils de projets prioritaires au bénéfice de l'agriculture et du milieu rural d'Haïti.
- 3.3.8 Il conclut en mentionnant les défis que doit relever le bureau de l'IICA en Haïti pour mettre en œuvre la stratégie IICA-pays, qui contient les priorités du gouvernement et le plan d'investissement pour consolider les projets en cours d'exécution, renforcer la coopération horizontale et intensifier la coopération entre les organisations et les organismes de financement au bénéfice de l'agriculture et du monde rural d'Haïti.
- 3.3.9 Le Représentant de la République dominicaine exprime ses remerciements pour les efforts consentis afin d'aider à atténuer la tragédie qui a affligé le peuple haïtien. Il mentionne que la situation en Haïti peut se scinder en un « avant » et un « après » le tremblement de terre car la tragédie a ouvert la voie à la solidarité et aux possibilités de collaboration. Il explique que le partenariat avec Haïti a été réactivé et mentionne comme exemple le lancement du projet

Pro rural, financé par le FIDA, qui a un impact dans onze localités dans les départements de l'Ouest et de Nippes. Il indique également que les gouvernements de la République dominicaine et d'Haïti ont établi une commission bilatérale à laquelle participent les ministères de l'agriculture des deux pays et que les gouvernements actuels sont décidés à appuyer des projets susceptibles d'améliorer la qualité de vie dans la zone frontalière.

- 3.3.10 Le Représentant du Canada qualifie d'héroïque le travail réalisé par le réseau de l'IICA face à la tragédie d'Haïti et prend acte de la réponse opportune des États membres devant une situation très douloureuse.
- 3.3.11 Le Représentant de Saint-Kitts-et-Nevis félicite l'IICA et remercie ses États membres de l'appui apporté à Haïti, pays qui a fait l'objet d'une considération spéciale en raison de sa pauvreté. Il fait valoir que la catastrophe naturelle a exacerbé des conditions critiques et recommande en conséquence un engagement de soutien à long terme pour ce pays.
- 3.3.12 La Représentante de l'Uruguay mentionne que son gouvernement s'apprête à officialiser sa collaboration avec des ressources propres pour mettre en œuvre des projets de captage d'eau, d'agriculture familiale et de renforcement institutionnel.
- 3.3.13 Le Directeur général explique que, pendant sa visite à Rome, il a reçu de manière spontanée la collaboration de l'USDA et du Brésil pour payer des dépenses de carburant et d'autres frais de fonctionnement afin de lancer le projet des « tracteurs solidaires » qui a aidé dans la préparation des terres et, ensuite, dans l'ensemencement printanier de cultures de base.
- 3.3.14 Pour conclure, le Représentant de l'IICA en Haïti exprime ses remerciements pour les témoignages de reconnaissance du travail du bureau de l'IICA en Haïti présentés par les représentants du Canada, de la République dominicaine, de Saint-Kitts-et-Nevis et de l'Uruguay.
- 3.4 <u>Renforcement financier et coopération technique de l'IICA</u>
- 3.4.1 Le Président cède la parole au Secrétaire des services institutionnels afin qu'il présente le projet de renforcement financier de l'Institut. Le Secrétaire attire l'attention des membres du Comité exécutif sur le document correspondant qui leur a été distribué, lequel répond aux exigences et recommandations que la

Commission consultative spéciale sur les questions de gestion (CCSQG) avait formulées au sujet d'un projet antérieur. Il présente brièvement le contenu du projet, qui décrit la situation actuelle et les actions à mener pour retrouver la valeur réelle du budget.

- 3.4.2 Il explique ensuite que ces actions comprennent à la fois le rétablissement des compétences techniques professionnelles, l'amélioration de l'infrastructure physique et technologique et le recouvrement du pouvoir d'achat. En ce qui concerne les compétences techniques, il mentionne la nécessité d'améliorer la compétitivité salariale de l'IICA par rapport à d'autres organisations internationales et de porter à 11 le nombre de spécialistes internationaux et à 16 le nombre de spécialistes locaux, afin d'être en mesure de répondre aux exigences des programmes établis dans le PMT 2010-2014. Il réitère qu'il s'agit d'estimations présentées aux fins d'analyse et d'évaluation par les pays.
- 3.4.3 Le Directeur général remercie la CCSQG pour ses recommandations qui ont servi dans l'élaboration du projet, ainsi que pour ses suggestions en vue de renforcer ce projet, et réitère la demande qui a été faite d'évaluer si le document répond aux exigences et objectifs établis par ladite Commission. Il mentionne que l'IICA est conscient des efforts consentis par les pays pour acquitter leurs quotes-parts et assure les membres du Comité exécutif que les ressources octroyées à l'IICA se traduisent par un soutien technique aux pays.
- 3.4.4 Il rappelle ensuite que la présente Administration est soucieuse de transparence dans l'utilisation des ressources et précise que, si l'IICA disposait d'un plus grand soutien de la part des pays, il serait une institution encore plus utile. Il demande que le projet soit lu attentivement et souligne la nécessité de surmonter la situation due au gel des quotes-parts. Il termine en se disant confiant que, à la prochaine réunion du Comité exécutif, un mécanisme aura été mis en place pour faire les premiers pas dans cette direction.

3.5 <u>Activités conjointes IICA-FAO</u>

3.5.1 Le Directeur général fait savoir que, pour donner suite à la résolution n° 447 adoptée par le Conseil lors de sa Quinzième réunion ordinaire, il a présenté le document intitulé « Renforcement du partenariat et de la coordination entre l'IICA et la FAO au profit de l'agriculture des Amériques » à la Commission consultative spéciale sur les questions de gestion (CCSQG) afin qu'elle l'étudie. Il résume et analyse les aspects les plus importants du document susmentionné. Il expose les éléments essentiels et les complexités qui doivent être considérées

- pour prendre une décision au sujet d'une éventuelle fusion de l'IICA avec la FAO. Il affirme que la FAO n'a pas de mandat pour fusionner avec l'IICA.
- 3.5.2 Il ajoute que, dans son rapport, la CCSQG a recommandé à la Direction générale d'opter pour un renforcement des activités conjointes, grâce à des accords entre l'IICA et la FAO et à l'appui des États membres, et qu'elle prépare un document au sujet des liens entre l'IICA et la FAO qui serait soumis au Comité exécutif à sa Trentième réunion ordinaire. Il mentionne que les activités conjointes auront pour objet d'améliorer la gestion du savoir, de renforcer la pensée stratégique, d'élargir l'offre de coopération technique aux pays et de réaliser une meilleure coordination des réunions des organes de direction de l'IICA et de la FAO.
- 3.5.3 Enfin, le Directeur général fait savoir que, lors de la 31^e Conférence régionale pour l'Amérique latine et les Caraïbes de la FAO, il a proposé de signer une nouvelle lettre d'entente qui permettrait de mettre en application les mandats des ministres en matière de collaboration entre les deux institutions dans les cinq domaines communs suivants : i) sécurité alimentaire, ii) développement rural et lutte contre la pauvreté, iii) productivité et compétitivité agricoles, iv) développement durable, et v) gestion du savoir.
- 3.5.4 Le Représentant des États-Unis d'Amérique se dit d'avis qu'une éventuelle fusion pourrait permettre de mettre à profit les forces des deux institutions et de résoudre certains des problèmes financiers auxquels l'IICA fait face. Il explique qu'un travail conjoint, faisant appel à la fois aux forces de la FAO dans la définition de politiques et aux forces techniques de l'IICA, pourrait permettre des progrès importants pour la région dans le domaine de la sécurité alimentaire. Enfin, il demande que les États membres soient informés des résultats de la négociation de la nouvelle lettre d'entente qui sera signée par l'IICA et la FAO.
- 3.5.5 Le Représentant de l'Argentine fait valoir que le travail conjoint entre les deux institutions sera profitable pour les États membres. Il ajoute que les activités conjointes qui seront définies devront garder un lien étroit avec le Plan stratégique et le Plan à moyen terme de l'IICA.

3.6 <u>Rapport du Directeur général sur les activités conjointes IICA-CATIE et IICA-CARDI</u>

- 3.6.1 Le Directeur général du Centre agronomique tropical de recherche et d'enseignement (CATIE) présente le rapport intitulé « Rapport sur les activités conjointes et l'avenir de la collaboration IICA-CATIE 2009-2010 ». Il se dit optimiste quant à cette nouvelle étape de la relation entre l'IICA et le CATIE, dans laquelle les deux institutions chercheront à mieux profiter de leur complémentarité et de la synergie. Il fait savoir que, par la résolution IICA/CE/Res. 516 (XXIX-O/09), le Comité exécutif a approuvé le Programme d'action conjointe IICA-CATIE 2009-2010, centré sur les thèmes suivants : développement rural territorial, gestion des ressources environnement, changement climatique et sécurité alimentaire, et innovation technologique, chaînes et valeur et compétitivité. Il mentionne que ledit programme comprend la stratégie et les mécanismes de gestion pour sa mise en œuvre.
- 3.6.2 Il présente ensuite les faits saillants de la collaboration IICA-CATIE en 2009-2010. Parmi les activités importantes de cette période, il souligne l'amélioration de la gestion conjointe, avec des progrès dans l'intégration du personnel technique des bureaux de l'IICA dans les comités consultatifs nationaux du Belize, d'El Salvador, du Honduras, du Mexique et de la République dominicaine. Il insiste également sur l'effort conjoint du CATIE et de la Direction générale de l'IICA et sur l'appui apporté tant par le Comité exécutif que par le Conseil pour que soit adoptée la Loi n° 8787 de la République du Costa Rica, qui amende l'article premier de la Loi constitutive du CATIE et renforce l'institution en l'autorisant à décerner des titres universitaires et en lui conférant le statut d'université internationale. Il mentionne également les propositions conjointes pour permettre le rétablissement du secteur agricole et de la base de ressources naturelles en Haïti après la récente catastrophe naturelle qui a frappé ce pays.
- 3.6.3 En ce qui concerne la question de la gestion des ressources naturelles, de l'environnement et du changement climatique, le Directeur général du CATIE mentionne, entre autres réalisations, la formulation conjointe de projets et l'élaboration d'études. S'agissant de l'innovation technologique, des chaînes de valeur et de la compétitivité, il met l'accent sur les activités de collaboration entre l'IICA et le CATIE à l'appui du Système d'intégration centraméricain de technologie agricole (SICTA) et du Programme coopératif régional pour le développement technologique de la caféiculture en Amérique centrale, au

Panama, en République dominicaine et en Jamaïque (PROMECAFE). Il mentionne également la création de réseaux thématiques, la formulation de projets, le renforcement des compétences et la gestion de l'information. Enfin, il cite des activités conjointes dans les domaines de la formation, de la gestion du savoir et de la réalisation conjointe d'études sur la sécurité alimentaire.

- 3.6.4 En ce qui concerne l'avenir de la collaboration IICA-CATIE, il souligne les multiples possibilités de collaboration et de synergies entre les deux institutions afin de répondre aux attentes des pays membres. Il fait savoir que les détails concrets de la nouvelle relation seront définis en 2011, dans un nouvel accord de coopération qui englobera à la fois la coopération technique et les questions administratives et institutionnelles et dont l'élaboration est déjà bien avancée. Ce point est important car, dans le passé, aucun accord de coopération n'a été signé malgré le fait que ce mécanisme soit stipulé dans la Loi de création du CATIE (Loi n° 8028 de la République du Costa Rica).
- 3.6.5 Il indique ensuite que l'accent sera mis sur la conception et l'exécution de projets conjoints centrés sur les questions transversales de l'innovation technologique, du changement climatique, de la sécurité alimentaire et de la gestion durable des territoires ruraux. Il explique que le CATIE souhaite travailler également dans la région andino-amazonienne et établir des liens dans les domaines de la formation et de la gestion du savoir. Pour améliorer la gestion, il mentionne la création de comités permanents de coopération technique et d'administration et des finances. Il conclut en exprimant sa détermination à continuer de renforcer la coopération entre l'IICA et le CATIE au cours des prochaines années.
- 3.6.6 Le Président remercie le Directeur général du CATIE pour son rapport. Il invite ensuite les directeurs généraux des deux institutions à signer à titre de témoins d'honneur l'accord d'adhésion de l'Institut national de recherches forestières, agricoles et pastorales (INIFAP) du Mexique au Système d'intégration centraméricaine de technologie agricole (SICTA), souscrit par les parties le 28 septembre 2010.
- 3.6.7 Le Directeur général de l'IICA passe à la présentation du rapport intitulé « Rapport sur les activités conjointes IICA-CARDI ». Revenant sur l'historique, il mentionne que la collaboration institutionnelle entre les deux organisations a commencé en 1989 et que le sixième accord pour la période 2010-2014 est actuellement en vigueur. Il précise que l'IICA contribue à hauteur de

- 200 000 \$ÉU annuellement pour la mise en œuvre de projets conjoints et que les objectifs de l'accord sont de renforcer le système de technologie et d'innovation dans les Caraïbes, de mettre en œuvre l'initiative JADGEO et de contribuer à la sécurité alimentaire et à la compétitivité du secteur agricole dans cette région.
- 3.6.8 Il explique ensuite que, dans le cadre de l'accord 2007-2009 souscrit par les deux organisations, 17 projets ont été exécutés dans divers domaines tels que l'agriculture protégée, les tubercules, l'élevage (en particulier les petits ruminants) et les nouveaux produits comme les plantes médicinales et les épices. Il mentionne que, en 2010, le CARDI et l'IICA sont convenus d'exécuter deux projets de travail conjoint en Haïti. Il ajoute que le nouvel accord prévoit de futures activités conjointes dans les domaines de la sécurité alimentaire, de la réduction de la pauvreté, de la compétitivité agricole et de la gestion des ressources naturelles.
- 3.6.9 Le Directeur général explique que, à l'avenir, il sera important que les deux institutions unissent leurs efforts pour trouver des fonds extérieurs afin de financer des projets conjoints et qu'elles veillent à ce que la résolution IICA/JIA/Res.464(XV-O/09) sur le Plan d'action de l'Institut de recherche et de développement agricoles des Caraïbes se concrétise. Pour ce faire, il faudra mettre en place une équipe mixte chargée d'examiner les programmes techniques que les deux institutions exécutent dans la région. Il mentionne la possibilité d'accorder des congés sabbatiques au personnel de l'IICA et d'autres institutions, ce qui pourrait se réaliser par le truchement du CARDI. Enfin, il souligne que les efforts afin de renforcer les liens entre l'IICA et le CARDI pour la conception et l'exécution des activités conjointes portent fruit, grâce à une plus grande présence du CARDI dans les pays et de l'IICA dans les Caraïbes.
- 3.6.10 Le Représentant de Sainte-Lucie, qui est également Président du Conseil d'administration du CARDI, et le Représentant de Saint-Kitts-et-Nevis font état de la grande importance que revêt le CARDI pour la région. Ils soulignent le rôle joué par cette institution pour favoriser le développement technologique dans leurs pays et font valoir que le CARDI pourrait apporter une contribution importante dans la résolution des problèmes liés aux phénomènes climatiques, comme les précipitations excessives. Ils concluent en remerciant l'IICA pour l'appui offert au CARDI.
- 3.6.11 Le Représentant de la République dominicaine recommande que le Comité exécutif demande aux bureaux de l'IICA dans les pays de promouvoir le renforcement des activités conjointes tant avec le CATIE qu'avec le CARDI.

3.6.12 Le Directeur général réitère que l'agriculture fait face à un grand nombre de problèmes et à d'immenses défis qu'aucune institution n'est en mesure de relever à elle seule. Les partenariats sont donc très importants pour que les actions institutionnelles soient plus efficaces. Il conclut en mentionnant qu'il assume la responsabilité de chercher des mécanismes pour consolider et renforcer les partenariats avec d'autres institutions, en particulier avec le CATIE et le CARDI.

3.7 Clôture de la séance

3.7.1 La troisième séance plénière est levée à 12 h 25 le 6 octobre 2010.

QUATRIÈME SÉANCE PLÉNIÈRE

- 4.1 *Ouverture de la séance*
- 4.1.1 La quatrième séance plénière de la Trentième réunion ordinaire du Comité exécutif commence à 14 h 30 le 6 octobre 2010 sous la présidence de Mme Gloria Abraham Peralta, Ministre de l'agriculture et de l'élevage du Costa Rica.
- 4.2 <u>Rapport sur la situation du bureau de l'IICA en Colombie</u>
- 4.2.1 La Présidente donne la parole au Directeur général afin qu'il explique la situation du bureau de l'IICA en Colombie.
- 4.2.2 Le Directeur général fait savoir que, plutôt que d'aborder de façon particulière la situation du bureau de l'IICA en Colombie, il souhaite traiter d'une question qui préoccupe l'Institut et qui, selon lui, concerne tous les États membres. Il demande ensuite au Conseiller juridique d'expliquer le contexte et le cheminement relatifs à cette situation.
- 4.2.3 Le Conseiller juridique explique le contexte et présente un compte rendu détaillé de ce qui s'est passé jusqu'à ce jour au sujet du Programme pour un revenu sûr dans l'agriculture (PAIS, Programa Agro Ingreso Seguro) du Ministère de l'agriculture et du développement rural (MADR) de la Colombie, programme que l'IICA administre par l'intermédiaire de son bureau dans ce pays. Il expose les objectifs de ce programme et le rôle joué dans son exécution par l'Institut, dont la responsabilité était centrée sur l'administration des ressources.
- 4.2.4 Il explique ensuite la façon dont le Programme a été exécuté depuis 2007 et comment l'IICA s'est acquitté de ses engagements. Il mentionne également les résultats positifs du programme, les difficultés qui ont marqué sa gestion, en particulier dans l'octroi de subventions, et l'attitude des autorités précédentes du MADR en charge du programme vis-à-vis de l'IICA, autorités qui font actuellement l'objet d'une enquête. Il explique ensuite en détail les actions passées et présentes menées avec les nouvelles autorités du gouvernement de la Colombie pour résoudre la situation.

- 4.2.5 Pour conclure, le Conseiller juridique offre son opinion au sujet de la situation décrite et présente ses recommandations, notamment au sujet de la recherche d'une solution à un quelconque litige fondée sur des méthodes couramment utilisées sur la scène internationale telles que la conciliation, la médiation ou l'arbitrage, l'IICA conservant les privilèges et immunités qui lui reviennent.
- 4.2.6 Le Représentant du Pérou considère important que le Comité exécutif ait été informé de la situation.
- 4.3 Rapport de la Commission interaméricaine de l'agriculture biologique (CIAB)
- 4.3.1 À la demande de la Présidente, le Secrétaire technique par intérim de la CIAB présente un rapport détaillé des activités réalisées au cours de la dernière année. Il explique l'importance économique, commerciale et sociale croissante de la production biologique dans les Amériques, ainsi que les circonstances qui ont donné lieu à la création de la CIAB par la résolution n° 484 du Comité exécutif. Il mentionne que cette résolution a été renforcée par la résolution n° 506 du Comité exécutif, par laquelle les statuts de ladite Commission ont été adoptés, et la résolution n° 455 du Conseil, qui a ratifié ces statuts.
- 4.3.2 Puis, il fait état des progrès accomplis dans les domaines de travail de la CIAB :
 - a. Renforcement des systèmes de contrôle : il souligne l'harmonisation de la réglementation entre les pays et l'appui apporté aux pays des Caraïbes dans l'établissement de leurs réglementations.
 - b. Formulation de politiques et de stratégies pour renforcer la production biologique : il souligne l'appui et les services de conseil que la CIAB a fournis au Nicaragua, à El Salvador, au Paraguay, au Honduras, au Guatemala et, actuellement, à la République dominicaine.
 - c. Création de marchés nationaux et locaux : il souligne la diffusion de publications au sujet de nouveaux systèmes de garantie, la prise en compte des marchés dans les propositions de politiques et le mécanisme de certification public et semi-public dans la création de ce type de marché.
 - d. Renforcement d'un système continental de gestion de l'information et du savoir : il met en lumière la création du portail électronique et la mise en commun de l'information grâce à ce portail, le travail de la CIAB en

matière de coopération horizontale, la bibliothèque virtuelle (43 000 titres), l'étude sur l'agriculture biologique en Amérique latine et dans les Caraïbes, l'échange de logiciels pour le contrôle de l'activité et la prochaine création du Réseau technologique continental.

- 4.3.3 Enfin, il mentionne qu'il est important pour la CIAB que le Comité exécutif appuie son travail en renforçant les systèmes nationaux de promotion et de contrôle dans les pays où de tels systèmes existent, et en établissant de tels systèmes dans les pays des Caraïbes.
- 4.3.4 La Présidente du Comité exécutif explique que, pour appuyer le travail de la CIAB, une convergence est nécessaire entre le travail de cette Commission, d'une part, et le Plan stratégique et le Plan à moyen terme de l'IICA, d'autre part.
- 4.3.5 Le Directeur général appuie les propos de la Présidente du Comité exécutif. Il souligne également l'importance de l'agriculture biologique et la nécessité de renforcer ses liens avec le Plan stratégique et le Plan à moyen terme de l'Institut, ainsi qu'avec la nouvelle structure institutionnelle.
- 4.4 Date et lieu de la Trente et unième réunion ordinaire du Comité exécutif
- 4.4.1 Le Conseiller juridique fait savoir que, conformément à l'article 23 du Règlement intérieur du Comité exécutif, les États membres peuvent offrir d'accueillir la réunion du Comité exécutif. Il mentionne également que, en vertu de l'article 25 dudit Règlement, si aucun État membre ne s'est proposé pour accueillir la réunion ordinaire ou si la réunion ordinaire ne peut se tenir dans le pays convenu, le Comité exécutif tiendra sa réunion au siège de l'Institut.
- 4.4.2 Le Représentant du Canada fait savoir au Comité exécutif que la Trente et unième réunion ordinaire du Comité exécutif pourrait se tenir dans son pays et précise que les démarches internes sont en cours dans son pays pour que cette possibilité se concrétise.
- 4.4.3 Le Directeur général remercie le Gouvernement du Canada de son offre conditionnelle d'accueillir la Réunion ordinaire du Comité exécutif en 2011 et offre à son tour d'apporter toute la collaboration et toutes les informations dont les autorités canadiennes pourraient avoir besoin pour que le Gouvernement du Canada concrétise sa proposition.

- 4.5 *Autres questions*
- 4.5.1 <u>Attribution du titre de membre honoraire du personnel à M. Arnaldo Chibbaro Schwartz</u>
- 4.5.1.1 La Représentante du Costa Rica propose que le Comité exécutif attribue le titre de membre honoraire du personnel à M. Arnaldo Chibbaro Schwartz. La proposition est fondée sur le fait que M. Chibbaro a exercé pendant plus de 37 ans sa profession d'économiste, dont 17 ans consacrés au service direct de l'Institut et 5 ans à des activités liées à l'Institut en qualité de fonctionnaire du CATIE et de consultant externe.
- 4.5.1.2 Elle ajoute que M. Chibbaro a apporté des contributions importantes pendant l'exercice de ses fonctions de spécialiste régional de l'IICA en matière de politiques et de commerce pour l'Amérique centrale et la région Sud, et de représentant de l'IICA au Panama, et qu'il s'est particulièrement distingué par sa contribution à la formation de centaines de fonctionnaires des secteurs public et privé dans les domaines des politiques agricoles et des négociations internationales. Elle mentionne également sa participation à la création et au renforcement des unités de politique commerciale agricole en Amérique centrale, dans le Cône Sud et dans d'autres pays membres de l'Institut.
- 4.5.1.3 Enfin, elle précise que la contribution professionnelle de M. Chibbaro a joué un rôle important dans le renforcement de la coopération de l'IICA dans ces domaines par le biais de partenariats et d'activités conjointes avec d'autres organisations internationales comme l'OMC, la CEPALC, l'ALADI, la FAO et le FIDA. Elle souligne également sa participation à la mise en route et à la consolidation du Conseil agricole du Sud (CAS), du Réseau de coordination des politiques agricoles (REDPA) et de son système de coopération régionale du secteur agricole.
- 4.5.1.4 Le Représentant du Brésil et le Représentant de l'Argentine font état de l'éminente carrière et de la personnalité de M. Chibbaro et appuient la proposition du Gouvernement du Costa Rica.
- 4.5.1.5 Le Secrétaire technique rappelle que, conformément aux dispositions de l'article 16 du Règlement intérieur de la Direction générale, il revient au Comité exécutif de décerner le titre de « membre honoraire du personnel ». Il fait savoir

- que M. Chibbaro satisfait aux exigences établies dans ledit article pour recevoir ce titre.
- 4.5.1.6 La Présidente demande au Secrétaire technique de rédiger un projet de résolution qui sera soumis à la plénière.
- 4.6 <u>Lecture et adoption de projets de résolution</u>
- 4.6.1 <u>Projets de résolution « Date et lieu de la Trente et unième réunion ordinaire du Comité exécutif », « Attribution du titre de membre honoraire du personnel » et « Modifications au Règlement régissant l'octroi des distinctions honorifiques interaméricaines dans le secteur rural »</u>
- 4.6.1.1 Le Rapporteur donne lecture des projets de résolution intitulés « Date et lieu de la Trente et unième réunion ordinaire du Comité exécutif » et « Modifications au Règlement régissant l'octroi des distinctions honorifiques interaméricaines dans le secteur rural », qui sont adoptés sans modifications. Il fait valoir la nécessité de corriger le second nom de famille de M. Arnaldo Chibbaro afin que les versions en espagnol et en anglais du projet de résolution intitulé « Attribution du titre de membre honoraire du personnel » coïncident pleinement. Ce dernier projet de résolution est adopté avec la correction susmentionnée.
- 4.6.2 Projet de résolution « Relations IICA-CATIE »
- 4.6.2.1 Le Rapporteur donne lecture du projet de résolution intitulé « Relations IICA-CATIE », qui est adopté avec des modifications apportées au deuxième considérant, pour tenir compte de l'observation du Directeur général du CATIE au sujet du libellé concernant la mission de ce Centre.
- 4.6.3 <u>Projet de résolution « Renforcement financier et coopération technique de l'IICA »</u>
- 4.6.3.1 Le Rapporteur donne lecture du projet de résolution intitulé « Renforcement financier et coopération technique de l'IICA ».
- 4.6.3.2 Le Représentant du Canada manifeste sa préoccupation au sujet du point n° 1 du dispositif du projet de résolution, dans lequel il est décidé de demander que soit considérée une augmentation modérée des quotes-parts, question qui n'a pas fait l'objet d'un consensus dans la présente réunion. De même, en ce qui concerne le

- point n° 4 du dispositif, il fait valoir qu'il conviendrait que le projet de renforcement des finances de l'Institut soit soumis en première instance à la Commission consultative spéciale sur les questions de gestion. Il ajoute que le projet devrait être accompagné d'une analyse des bénéfices que les modifications proposées généreraient pour l'IICA et ses États membres.
- 4.6.3.3 Le Représentant du Pérou explique qu'il entretient également des doutes au sujet du contenu du projet de résolution et mentionne que, pendant la présente réunion, la question du renforcement financier de l'Institut a seulement été portée à la connaissance des membres du Comité, sans que ce dernier ne décide quoi que ce soit. Il recommande que la Direction générale élabore un projet complet incluant la possibilité d'une augmentation modérée des quotes-parts des États membres, avec les justifications appropriées.
- 4.6.3.4 Le Représentant du Guatemala appuie l'idée de réaliser une étude qui justifie le dégel des quotes-parts. Il considère que ce travail doit être effectué en fonction d'un budget équilibré et avec des propositions d'autres solutions pour obtenir des ressources fraîches. Il souligne les difficultés des pays qui ont souffert de crises économiques et qui ont été victimes de catastrophes naturelles à honorer leurs engagements.
- 4.6.3.5 Le Représentant de l'Argentine se dit d'accord avec les observations formulées. Il considère que le document sur cette question qui a été distribué peut être considéré comme une introduction pour aborder la problématique du renforcement financier. Il suggère une perspective multidimentionnelle dans laquelle seraient considérés, outre les ressources financières, l'objectif du budget et la destination des dépenses. Il réitère l'importance de soumettre en première instance le projet qui sera élaboré à la CCSQG. Il conclut que le projet de résolution sur cette question doit mettre en évidence le fait que le débat sur cette question jusqu'à maintenant ne constitue qu'une introduction.
- 4.6.3.6 Le Représentant du Brésil partage les positions des États membres qui sont intervenus et réitère que la question requiert un débat plus approfondi sur l'augmentation des quotes-parts envisagée dans la proposition de projet de résolution.
- 4.6.3.7 Le Représentant de la République dominicaine explique que les processus d'intégration régionale auxquels son pays participe supposent des engagements envers plusieurs organismes. Il ajoute que, précisément, la question fait

- actuellement l'objet d'une étude par les autorités de son pays. Il appuie l'idée qu'il est important de chercher d'autres sources de financement.
- 4.6.3.8 Le Directeur général explique qu'il comprend les inquiétudes exprimées par le Représentant du Guatemala et s'engage à préparer les documents demandés. Il souligne que c'est précisément en temps de crise qu'il est nécessaire pour les États membres de pouvoir compter sur des organisations d'appui au secteur renforcées, qui les aident à mieux faire face aux défis complexes que pose la promotion du développement agricole et de la sécurité alimentaire. Enfin, il exprime plus particulièrement sa reconnaissance au Gouvernement d'Haïti d'avoir payé sa quote-part annuelle à l'IICA, un geste exemplaire compte tenu de la grave situation et des circonstances si difficiles et complexes que traverse ce pays.
- 4.6.3.9 La Présidente demande au Directeur général de soumettre un nouveau projet de résolution qui tienne compte des suggestions formulées.
- 4.6.4 <u>Projet de résolution « Orientations pour le renforcement des liens et des activités conjointes entre l'IICA et la FAO »</u>
- 4.6.4.1 Le Représentant du Pérou considère qu'il n'est pas nécessaire que la possibilité d'une éventuelle fusion entre l'IICA et la FAO soit rejetée dans le projet de résolution et suggère à cet égard que le texte se limite à l'importance de renforcer les liens entre les deux organisations. Il suggère par conséquent d'éliminer les trois premiers mots du point n° 1 du dispositif. Le Représentant de l'Argentine appuie cette suggestion.
- 4.6.4.2 Le Directeur général indique que les modifications proposées seront apportées au projet de résolution.
- 4.6.5 <u>Projet de résolution « Rapport annuel 2009-2010 sur la collaboration entre l'IICA et l'Institut de recherche et de développement agricoles des Caraïbes (CARDI) »</u>
- 4.6.5.1 Le Représentant de l'Argentine réitère que les résolutions sur la collaboration IICA-CATIE, IICA-FAO et IICA-CARDI doivent prendre en compte des éléments du PMT 2010-2014, comme il a été demandé. Il suggère en outre que, dans la résolution concernant les liens entre l'IICA et le CARDI, il soit ajouté un texte similaire au premier considérant de la résolution sur les relations IICA-CATIE.

- 4.6.5.2 Le Directeur général appuie la suggestion du Représentant de l'Argentine.
- 4.7 <u>Installation de la Commission de sélection des distinctions honorifiques</u>
- 4.7.1 La Présidente procède à l'installation de la Commission de sélection des distinctions honorifiques à laquelle il est demandé de se réunir dès que la quatrième séance plénière sera levée.
- 4.8 Clôture de la séance
- 4.8.1 La quatrième séance plénière est levée à 17 h 10 le 6 octobre 2010.

CINQUIÈME SÉANCE PLÉNIÈRE

- 5.1 *Ouverture de la séance*
- 5.1.1 La cinquième séance plénière de la Trentième réunion ordinaire du Comité exécutif commence à 9 h 05 le 7 octobre 2010, sous la présidence de Mme Gloria Abraham Peralta, Ministre de l'agriculture et de l'élevage du Costa Rica.
- 5.2 <u>Forum international « Les femmes en agriculture : la contribution des femmes à</u> l'agriculture et à la sécurité alimentaire en Amérique »
- 5.2.1 <u>Allocution du Directeur général de l'IICA</u>
- 5.2.1.1 Monsieur Víctor M. Villalobos, Directeur général de l'IICA, souhaite la bienvenue à la Présidente de la République du Costa Rica, Madame Laura Chichilla, qu'il remercie de sa présence à ce forum. Il relate ensuite les témoignages de deux femmes qui font partie d'un groupe de 32 000 bénéficiaires du programme « Mujeres ahorradoras en acción » (Femmes épargnantes en action) exécuté par le Gouvernement de la Colombie avec le soutien de l'IICA. Ces témoignages confirment que ce programme a transformé la vie de ces deux femmes, en les rendant plus indépendantes et en leur permettant de jouir de meilleures conditions de vie.
- 5.2.1.2 Le Directeur général explique ensuite que l'Administration de l'IICA désire profiter de la réunion du Comité exécutif pour ouvrir un espace pour l'analyse et la réflexion au sujet de l'importante question des femmes en agriculture. Il mentionne que les distinguées oratrices invitées parleront de l'importance du rôle joué par les femmes dans la production agricole et la sécurité alimentaire et de l'exclusion et des inégalités dont elles ont souffert ou souffrent encore. Elles proposeront également des politiques et des actions qui devraient être menées pour améliorer la situation des femmes et leur contribution au bien-être rural. Il rend hommage aux femmes, pour le rôle qu'elles ont joué historiquement, par exemple dans l'établissement de l'agriculture, la sélection des variétés de cultures, l'échange et l'amélioration des espèces cultivées, la préparation des aliments et l'amélioration de la nutrition, sans oublier le travail au foyer.

- 5.2.1.3 Il mentionne que l'IICA a réalisé des études et des analyses et mis en œuvre des projets à perspective sexospécifique, visant à promouvoir le développement des femmes. Le Conseil interaméricain de l'agriculture, pour sa part, rend hommage à la participation des femmes au développement rural en accordant une distinction honorifique spéciale dont Madame Beatriz Paredes du Mexique, entre autres, a été lauréate. Il ajoute qu'aucun doute ne doit exister sur la grande capacité des femmes et sur les grands efforts qu'elles ont déployés, et donne comme exemples la Présidente du Costa Rica, les femmes qui dirigent actuellement l'équipe qui se trouve à la tête du Ministère de l'agriculture et de l'élevage (MAG) de ce pays et la Sous-directrice générale de l'IICA.
- 5.2.1.4 Le Directeur général ajoute que l'IICA est conscient des efforts déployés par les États membres pour améliorer la condition des femmes dans l'agriculture et qu'il est pleinement confiant que, de la présente réunion du Comité exécutif, émaneront des recommandations pour les pays et des mandats pour l'IICA visant à favoriser une participation plus large et plus équitable des femmes aux activités agricoles.
- 5.2.1.5 Il cite l'article intitulé « *Magnolias de acero* » (Magnolias d'acier) de l'écrivain et humaniste mexicain Germán Dehesa, qui commence par un appel à reconnaître ce qu'il appelle « l'entrée en force irrépressible des femmes » et dont le message est centré sur la nécessité de prendre dûment conscience du rôle et du travail des femmes dans toutes les sphères de l'activité humaine.
- 5.2.1.6 En conclusion, le Directeur général s'engage à faire en sorte que l'Institut redouble d'effort pour appuyer les processus et les activités qui visent à améliorer la situation des femmes dans l'agriculture.

5.2.2 Allocution de la Présidente du Costa Rica

- 5.2.2.1 Madame Laura Chinchilla, Présidente du Costa Rica, explique que l'agriculture est née des mains des femmes, mais que, historiquement, elle a eu tendance à être aux mains des hommes, ce qui a engendré de hauts niveaux d'inégalité et d'exclusion pour les femmes. C'est seulement récemment que la question des femmes en agriculture est apparue dans les priorités politiques.
- 5.2.2.2 En outre, il importe d'être conscient de la dette politique et sociale qui existe envers le milieu rural, en particulier envers les femmes. En effet, il est clair que les espaces ruraux ont été ignorés dans les efforts de développement et que les

femmes n'ont pas bénéficié de ces efforts. La femme rurale a toujours été l'acteur le plus négligé : elle est invisible dans les recensements et les cadastres, elle n'est pas prise en compte dans le calcul de la force de travail et on ne mesure pas l'effort qu'elle déploie pour s'acquitter de son double rôle, celui de travailler au foyer et à l'extérieur.

- 5.2.2.3 La Présidente du Costa Rica mentionne qu'il est nécessaire de réaliser des analyses plus approfondies sur la place que les femmes occupent dans l'agriculture et sur leur contribution, afin d'élaborer des stratégies et des politiques qui amélioreront leurs conditions de vie, tant dans une perspective sexospécifique que dans l'optique du développement et de la mondialisation. L'Amérique latine se dirige vers une nouvelle ruralité et l'agriculture et les femmes qui participent à cette nouvelle ruralité doivent être mieux intégrées aux processus de mondialisation, afin que les femmes profitent des avantages, dans un environnement qui favorise l'innovation et la durabilité.
- 5.2.2.4 La compréhension de la place qui revient de droit aux femmes mène à la définition et à la mise en œuvre de politiques qui favorisent leur développement personnel et social, dans le but de faciliter leur accès au crédit, aux actifs et aux bénéfices de l'activité agricole y compris l'hygiène, l'éducation et le logement dans des conditions d'égalité.
- 5.2.2.5 La Présidente du Costa Rica ajoute que le présent forum offre une occasion de mieux connaître les conditions de vie des femmes dans nos campagnes, afin de réveiller les consciences et de proposer des politiques imprégnées de la perspective hommes-femmes. Le moment est propice pour commencer de payer la dette d'équité et d'égalité que nous avons envers les femmes en agriculture. Elle termine en s'engageant à analyser et à mettre en œuvre, dans la mesure du possible, les recommandations qui émaneront de ce forum pour améliorer la situation des femmes en agriculture.
- 5.2.3 <u>Présentation du document intitulé « Politiques pour renforcer et améliorer la contribution des femmes au développement de l'agriculture et à la sécurité alimentaire »</u>
- 5.2.3.1 Madame Marcela Ballara, consultante spécialisée dans les questions hommesfemmes et dans la condition des femmes rurales, présente un résumé du document intitulé « Politiques pour renforcer et améliorer la contribution des femmes au développement de l'agriculture et à la sécurité alimentaire ».

- 5.2.3.2 Elle souligne les points importants du document susmentionné, qui met en lumière l'importance stratégique des femmes dans le développement de l'agriculture et la réalisation de la sécurité alimentaire. En outre, en plus d'offrir une vision continentale de la participation réelle des femmes à l'activité agricole, ce document fait référence aux politiques et instruments principaux d'appui aux femmes rurales et à l'égalité hommes-femmes et présente des recommandations pour guider la formulation de politiques axées sur les femmes rurales.
- 5.2.3.3 En ce qui concerne l'importance des femmes rurales dans l'agriculture en Amérique latine et dans les Caraïbes, elle souligne les points suivants :
 - a. Les femmes produisent entre 60 % et 80 % des aliments consommés dans les pays en développement et près de 45 % des aliments consommés dans les ménages.
 - b. Elles remplissent une fonction clé dans l'agriculture « d'arrière-cour ».
 - c. Les excédents des aliments qu'elles produisent sont commercialisés sur les marchés locaux.
 - d. Elles participent activement à toutes les étapes de la chaîne de valeur.
 - e. Elles comblent les besoins de base qui ne sont pas couverts par le produit de l'agriculture de subsistance.
- 5.2.3.4 Par ailleurs, Madame Ballara mentionne plusieurs facteurs qui limitent l'importance des femmes rurales dans l'activité agricole, dont l'absence d'intégration équitable au système productif, l'exclusion des marchés du travail agricoles, l'invisibilité de la contribution des femmes dans les statistiques et l'absence dans les politiques publiques.
- 5.2.3.5 En ce qui concerne la vision continentale de la participation des femmes rurales, elle souligne les caractéristiques suivantes : i) tendance à l'exode vers la ville, ii) diversité culturelle (il existe 671 peuples autochtones), taux élevés d'analphabétisme, iii) manque d'équité pour les productrices agricoles dans les domaines de l'éducation, des marchés du travail, des salaires, des actifs productifs, de l'assistance technique, du crédit et de la formation.

- 5.2.3.6 Les stratégies de subsistance adoptées par les femmes rurales en réponse à leur exclusion sociale et à l'absence d'équité sont au nombre de trois : i) garder leur fonction de productrice au sein de l'agriculture familiale, ii) trouver un emploi dans des activités non agricoles rémunérées, et iii) migrer dans des endroits où elles peuvent obtenir un revenu.
- 5.2.3.7 En ce qui concerne les politiques et les instruments d'appui aux femmes rurales en Amérique latine, elle explique qu'il s'est tenu de nombreuses conférences à ce sujet et que des accords internationaux ont été signés. Elle cite notamment la Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes, dont l'article 14 met en lumière les droits des femmes rurales. Par ailleurs, la Plate-forme d'action de Pékin a placé l'équité hommes-femmes au cœur des préoccupations publiques. Néanmoins, en l'absence d'un paragraphe consacré explicitement aux femmes rurales, les structures et mécanismes d'appui aux femmes rurales dans le secteur agricole ont perdu de leur force. Plusieurs politiques axées directement sur les femmes ont été remplacées par une approche fondée sur la transversalisation de la problématique hommesfemmes et des programmes spéciaux pour les femmes rurales qui sont loin de constituer une politique universelle pour les femmes rurales. Il convient également d'examiner le rôle que le secteur privé peut jouer pour améliorer les conditions de vie des femmes rurales. À cet égard, Madame Ballara souligne que les efforts du secteur privé ont conduit à la mise en œuvre de politiques de responsabilité sociale des entreprises.
- 5.2.3.8 L'oratrice souligne plusieurs des politiques et instruments qui ont été mis en œuvre dans des pays membres de l'IICA, dont des politiques d'accès des femmes rurales à la terre, des politiques d'accès au crédit, des politiques visant à favoriser l'autonomie économique des femmes grâce à des activités productives, et des politiques de soutien social (soin des enfants, programmes de lutte contre la pauvreté, transferts conditionnels, programmes gouvernementaux pour l'insertion des femmes dans le marché, organisation communautaire).
- 5.2.3.9 Enfin, Madame Marcela Ballara formule plusieurs recommandations pour guider la formulation de politiques axées sur les femmes rurales, dont voici les principales :
 - Appuyer les pays membres de l'IICA dans l'élaboration de politiques publiques liées au secteur agricole, qui tiennent compte des particularités des hommes et des femmes du milieu rural.

- b. Publier des données statistiques ventilées par genre et par groupe d'âge.
- Redoubler d'effort pour obtenir une juste application des lois et des décrets en matière de propriété foncière, l'accent étant mis sur le respect des droits des femmes.
- d. Améliorer la capacité de production des productrices agricoles.
- e. Renforcer les activités productives des femmes rurales.
- f. Promouvoir des mécanismes de crédit et de financement conformes aux besoins des femmes rurales du continent.
- g. Élaborer des stratégies, des politiques et des programmes de sécurité alimentaire pour accroître les capacités des femmes et éliminer les restrictions auxquelles elles font face dans l'accès aux ressources et aux services.
- h. Renforcer les filets sociaux de protection pour les femmes rurales, en particulier pour les productrices agricoles.
- Promouvoir et systématiser les expériences de développement territorial réalisées dans les pays où les femmes rurales jouent un rôle de premier plan.
- 5.2.4 <u>Première table ronde : Politiques pour renforcer et améliorer la contribution des femmes au développement de l'agriculture et à la sécurité alimentaire</u>
- 5.2.4.1 Monsieur Miguel Herrera, chef du protocole de l'IICA, présente la modératrice du débat, Madame Gloria Abraham, Ministre de l'agriculture et de l'élevage du Costa Rica, et les panélistes : Mesdames Nemesia Achacollo Tolla, Ministre du développement rural et des terres de la Bolivie; Beatriz Paredes Rangel, députée fédérale et présidente nationale du Parti révolutionnaire institutionnel du Mexique; Joanne Massiah, Ministre d'État d'Antigua-et-Barbuda, et Ana Arocha, présidente de la Fédération des femmes rurales de l'Uruguay.
- 5.2.4.2 La modératrice donne la parole aux panélistes, qui abordent la question de la situation actuelle des cadres de politique existants et de la nécessité de les transformer, afin d'améliorer la contribution des femmes à l'agriculture et à la

sécurité alimentaire. Elles offrent leurs points de vue sur les aspects qui empêchent les femmes rurales d'atteindre un plus haut niveau de développement productif, sur les types de politiques nécessaires pour garantir que la contribution des femmes à l'agriculture et à la sécurité alimentaire soit plus efficace quant à ses bénéfices et plus équitable quant aux responsabilités, et sur les changements à apporter aux politiques et les mécanismes à mettre en place pour appliquer ces politiques.

- 5.2.4.3 Les participants formulent des commentaires, expriment des inquiétudes et posent des questions aux panélistes. Ensuite, la coordonnatrice de la table ronde résume les contributions des panélistes et des participants, soulignant que les politiques pour renforcer et améliorer la contribution des femmes au développement de l'agriculture et à la sécurité alimentaire dans les Amériques doivent : i) faciliter la sécurité juridique des femmes en matière de propriété foncière, ii) faciliter l'accès à l'éducation et au crédit, iii) garantir une distribution équitable des intérêts de la production, iv) éviter l'absence de visibilité de la contribution des femmes non seulement à l'agriculture mais également au-delà de ce secteur, v) améliorer les conditions de l'infrastructure rurale, et vi) faire en sorte que les affectations des budgets nationaux soient appropriées pour favoriser et accélérer le développement agricole.
- 5.2.4.4 Enfin, elle mentionne que les pays doivent s'engager à adopter des mesures différenciées qui garantissent le développement des femmes rurales. En ce qui concerne l'IICA, l'Institut doit s'engager à continuer de mettre en place des stratégiques fondées sur son Plan stratégique et son Plan à moyen terme, grâce auxquelles la contribution des femmes au développement de l'agriculture et du secteur rural et à la réalisation de la sécurité alimentaire sera réellement valorisée et mise en évidence dans les comptes nationaux.
- 5.2.4.5 Le Directeur général de l'IICA insiste sur le fait que l'agriculture n'a pas de genre, que c'est une activité qu'aussi bien les hommes que les femmes doivent développer de concert, de façon équitable et durable, afin de garantir la sécurité alimentaire pour l'humanité.
- 5.2.5 <u>Seconde table ronde : Création de compétences pour améliorer la contribution des femmes au développement agricole et à la sécurité alimentaire en Amérique</u>
- 5.2.5.1 Monsieur Miguel Herrera, chef du protocole de l'IICA, présente la modératrice du débat, Madame Karen Lezny, Sous-directrice de l'IICA, et les panélistes,

- Mesdames Nemesia Achacollo Tolla, Beatriz Paredes Rangel, Joanne Massiah, et Ana Arocha.
- 5.2.5.2 La modératrice explique que l'une des questions les plus préoccupantes est celle du renforcement des efforts déployés par les États membres pour améliorer les compétences des femmes rurales, en ce qui concerne aussi bien la production que les activités commerciales et la gestion des relations avec d'autres acteurs de la société, pour que soit ainsi reconnu le rôle égal des femmes en tant qu'agents de production, membres de la société et promoteurs de changement. Elle invite ensuite les panélistes à prendre la parole.
- 5.2.5.3 Les panélistes se prononcent au sujet des principaux défis en matière de compétences auxquels les femmes sont confrontées dans les Amériques, des nouveaux paradigmes ou visions que les gouvernements et les organisations, comme l'IICA, doivent adopter pour créer ou renforcer les compétences humaines, sociales et productives des femmes rurales. Elles donnent leur avis sur les aspects à considérer pour que les femmes rurales aient plus de possibilités de renforcer leurs compétences, pour qu'elles jouissent d'une participation économique et sociale plus durable dans le secteur agricole et pour qu'elles puissent offrir une contribution plus efficace à la sécurité alimentaire.
- 5.2.5.4 Parmi les principaux défis en matière de création de compétences chez les femmes rurales, les participants soulignent la mise en marche de processus de création de compétences holistiques, avec des programmes adaptés aux besoins des productrices rurales, qui permettent de compléter les compétences existantes et qui facilitent l'insertion des femmes dans les différentes filières de production. Ils font état également de l'importance de veiller à ce que les processus de formation soient précédés d'un programme d'alphabétisation si cela est nécessaire. L'accent est mis sur la nécessité de recueillir, analyser et systématiser les pratiques paysannes et les connaissances existantes comme point de départ pour un meilleur transfert technologique, plus simple, ainsi que sur l'importance d'établir des réseaux comme instrument pour faciliter le renforcement des compétences. Enfin, la conversion des femmes productrices en femmes chefs d'entreprises agricoles est présentée comme un défi important.
- 5.2.5.5 Les participants donnent leur avis au sujet de nouvelles visions pour la création et le renforcement des compétences humaines, sociales et productives des femmes rurales. Il est mentionné que la création de compétences doit être pertinente et souple, fondée sur les besoins des femmes et ouverte aux femmes

de différents âges. Des participants soulignent que les femmes ne représentent généralement pas une priorité pour les ministères et que, pourtant, il est fondamental que cette question devienne une priorité, afin qu'elle soit prise en compte dans les budgets nationaux et pour que les postes budgétaires qui la concernent soient augmentés. Par ailleurs, ils mentionnent l'importance des outils offerts par la technologie de l'information et des communications et le rôle de ces outils pour créer de nouveaux modes de participation et faciliter les relations (avec la création de réseaux, par exemple). Il est souligné également que les femmes manquent de compétences en matière de négociation, compétences qu'il est proposé de créer ou de renforcer, et qu'il convient de tenir compte de la relève générationnelle et du renforcement du leadership. En ce qui concerne l'IICA, les participants lui recommandent d'évaluer des solutions qui font intervenir la participation d'autres organisations internationales qui travaillent également avec les femmes, et proposent qu'il agisse à titre de chef de file pour obtenir les ressources financières nécessaires à la réalisation des actions requises.

- 5.2.5.6 Sont également examinées les actions qui permettraient aux femmes rurales d'avoir de meilleures possibilités de renforcer leurs compétences, de rendre leur participation économique et sociale plus durable et d'apporter une contribution plus efficace à la sécurité alimentaire. Parmi les solutions possibles, les participants mentionnent la promotion de partenariats public-privé avec pour but commun d'améliorer la situation des femmes rurales, des mesures pour accroître la visibilité du travail des femmes et permettre l'incorporation massive des femmes au marché du travail rémunéré, et le renforcement de l'enseignement formel ou technique dans des domaines importants pour les femmes rurales et leurs communautés, comme le changement climatique. D'autres mesures plus spécifiques sont mises de l'avant, comme l'établissement de guichets uniques de services pour les zones rurales isolées et la création de services sociaux d'appui aux femmes. Entre autres aspects, pour progresser dans le renforcement des compétences des femmes, il est suggéré de passer de la protestation à la proposition sur le plan politique et de favoriser la création et l'utilisation de mécanismes pour rendre visible la violence à l'égard des femmes.
- 5.2.5.7 Le Directeur général remercie les panélistes et les modératrices pour leurs propositions et leurs expériences communes. Il affirme que l'importance de la contribution des femmes rurales à l'agriculture n'a pas été évaluée, situation à laquelle il importe de remédier. Les interventions des panélistes ont permis de brosser un tableau des obstacles imposés aux femmes rurales en raison de la situation d'exclusion et d'inégalités à laquelle elles sont confrontées. Il convient

- que les principaux facteurs sont les inégalités dans l'accès à la terre, l'insécurité juridique, la participation et l'accès insuffisants aux marchés, l'accès limité au crédit et l'absence de visibilité du travail des femmes dans les statistiques.
- 5.2.5.8 Il se dit d'accord avec les recommandations des panélistes au sujet de la formulation de politiques qui favorisent l'équité pour les femmes rurales, et accorde une attention particulière aux politiques axées sur les aspects suivants:
 - a. Promouvoir un traitement égalitaire pour les femmes qui participent aux activités agricoles.
 - Formuler et appliquer des politiques d'état exhaustives et souples qui comprennent une perspective de transversalisation de la problématique hommes-femmes.
 - c. Encourager des politiques multisectorielles et à long terme.
 - d. Augmenter les ressources budgétaires destinées aux femmes rurales.
 - e. Garantir la propriété des terres et les titres fonciers pour améliorer les conditions sociales et économiques.
 - f. Améliorer les revenus des femmes pour qu'elles puissent avoir un meilleur accès au crédit et faciliter l'accès de leurs produits agricoles et artisanaux aux marchés.
 - g. Définir des politiques stratégiques en éducation pour réduire le cercle de la pauvreté et les désavantages des femmes.
- 5.2.5.9 Parmi les principaux défis qui se posent aux femmes, le Directeur général souligne les suivants :
 - a. Valoriser les activités des femmes en harmonie avec la nature et revendiquer l'importance de l'agriculture paysanne.
 - b. Utiliser de nouvelles formes de communication et de formation pour le transfert de technologie.

- Créer des espaces de travail et des synergies pour promouvoir les chaînes de valeur.
- 5.2.5.10 Le Directeur général précise également que les gouvernements des pays du continent et l'IICA doivent mener des actions visant, entre autres, les buts suivants : i) accroître l'assistance technique et les biens et services publics, ou les rendre plus adéquats, afin de favoriser le renforcement des compétences des productrices rurales grâce à des programmes intégraux, ii) accorder une place prioritaire au thème des femmes dans les politiques publiques, et iii) privilégier le travail qui répond à une demande. À cet égard, l'IICA a pour tâche immédiate de préparer une proposition institutionnelle de coopération technique dans ce domaine.
- 5.2.5.11 Ensuite, le Directeur général mentionne qu'il convient de saisir les possibilités qui s'offrent pour promouvoir la participation organisée des femmes rurales à l'agriculture et leur participation accrue à l'économie, à la société et à la réalisation de la sécurité alimentaire. Il termine en affirmant que les débats tenus dans cet important forum contribueront à l'avènement d'un monde plus équitable pour les femmes rurales.
- 5.3 <u>Lecture et adoption de projets de résolution</u>
- 5.3.1 Le Rapporteur donne lecture des projets de résolution suivants : « Renforcement financier et coopération technique de l'IICA », « IICA-CATIE », « Orientations pour le renforcement des liens et des activités conjointes entre l'IICA et la FAO » et « Rapport annuel 2009-2010 sur la collaboration entre l'IICA et l'Institut de recherche et de développement agricoles des Caraïbes (CARDI) ».
- 5.3.2 Les projets de résolution sont adoptés sans modifications.
- 5.4 <u>Clôture de la séance</u>
- 5.4.1 La cinquième séance plénière de la Trentième réunion ordinaire du Comité exécutif est levée à 17 h 30 le 7 octobre 2010.

SÉANCE DE CLÔTURE

6.1 *Ouverture de la séance*

6.1.1 La séance de clôture commence à 17 h 30 le 7 octobre 2010 sous la présidence de Madame Gloria Abraham Peralta, Ministre de l'agriculture et de l'élevage du Costa Rica.

6.2 <u>Allocution de la Présidente</u>

- 6.2.1 La Présidente du Comité exécutif 2010 félicite l'IICA pour avoir tenu aujourd'hui le forum international « Les femmes en agriculture : la contribution des femmes à l'agriculture et à la sécurité alimentaire en Amérique », un événement qui a permis d'enrichir la liste des priorités des pays et aussi de l'IICA.
- 6.2.2 Elle propose qu'il soit demandé au Directeur général de présenter un rapport au sujet de ce forum à la prochaine réunion du Comité exécutif, ainsi qu'un projet de programme sur ce thème qui contiendra les recommandations et les activités émanées du forum, afin que le thème fasse effectivement partie intégrante des priorités de l'IICA. Enfin, elle remercie le Directeur général et les fonctionnaires de l'Institut qui ont apporté leur appui à la réalisation de cette réunion.

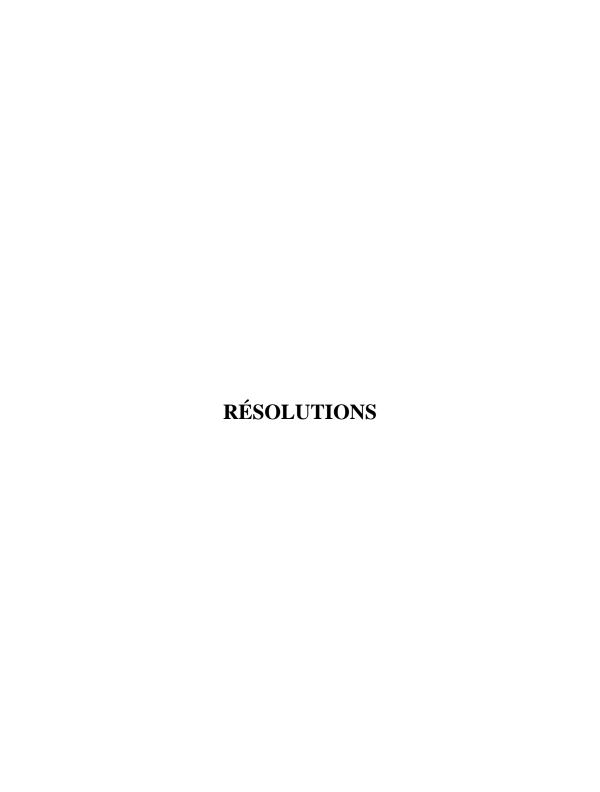
6.3 <u>Allocution du Directeur général de l'IICA</u>

6.3.1 Le Directeur général de l'IICA remercie les participants de leur collaboration et de l'appui qu'ils ont offert pendant le déroulement de la réunion. Il souligne la capacité de l'Institut de convoquer les États membres pour examiner des questions importantes, comme ce fut le cas du forum « Les femmes en agriculture : la contribution des femmes à l'agriculture et à la sécurité alimentaire en Amérique », qui a été honoré de la présence de Son Excellence Madame Laura Chinchilla, Présidente de la République du Costa Rica. Il fait savoir que les résultats de ce forum seront transmis aux représentants des États membres et aux autres participants à la réunion, et remercie par avance tous ceux et celles qui enverront des commentaires à ce sujet. Ces commentaires

- seront très importants pour continuer d'approfondir la question de la contribution des femmes à l'agriculture et à la sécurité alimentaire.
- 6.3.2 Il réaffirme que les hommes et les femmes doivent travailler ensemble, en étant conscients de la véritable contribution des femmes à la réalisation d'une agriculture compétitive et durable au bénéfice des peuples des Amériques. Il mentionne que l'IICA continuera de travailler pour aider les femmes dans l'agriculture, compte tenu de leur importante contribution, et pour que la valeur de cette contribution soit dûment reconnue.
- 6.3.3 Il remercie Mme Gloria Abraham, Ministre de l'agriculture et de l'élevage du Costa Rica et Présidente de la réunion, pour sa relation d'amitié avec l'IICA et son importante contribution au succès de la réunion. Il souligne que les commentaires et contributions des États membres seront importants dans le processus engagé par son Administration pour faire en sorte que l'IICA soit une meilleure institution au service des peuples des Amériques. Le Directeur général termine son allocution en souhaitant aux participants un bon voyage de retour vers leurs pays respectifs.

6.4 Clôture de la séance

6.4.1 La séance de clôture de la Trentième réunion ordinaire du Comité exécutif est levée à 17 h 45 le 7 octobre 2010.



RÉSOLUTIONS

Numéro	Titre	Page
A. Politique in	stitutionnelle et services de coopération technique	
Rés. nº 517	Rapport annuel de l'IICA pour l'année 2009	79
Rés. nº 518	Plan stratégique 2010-2020	80
Rés. nº 519	Plan à moyen terme 2010-2014	82
B. Questions b	udgétaires et financières	
Rés. nº 520	États financiers de l'IICA pour l'exercice 2009 et Rapport des commissaires aux comptes	84
Rés. nº 521	Seizième rapport du Comité de révision de la vérification (CRV)	86
Rés. nº 522	Progrès accomplis dans le recouvrement des quotes-parts	87
Rés. nº 523	Affectation des ressources du Programme- budget 2011	89
Rés. nº 524	Renforcement financier et coopération technique de l'IICA	92
C. Règles, pro	cédures et autres questions administratives	
Rés. nº 525	Délai pour l'envoi des documents de travail concernant les réunions du Comité exécutif et du Conseil interaméricain de l'agriculture	93

Rés. nº 526	Modifications au Règlement régissant l'octroi des distinctions honorifiques interaméricaines dans le secteur rural	95
D. Questions	s relatives aux organes de direction	
Rés. nº 527	Rapport de la Réunion ordinaire 2010 de la Commission consultative spéciale sur les questions de gestion (CCSQG)	97
Rés. nº 528	Progrès accomplis dans la mise en œuvre des résolutions de la Quinzième réunion ordinaire du Conseil et de la Vingt-neuvième réunion ordinaire du Comité exécutif	98
Rés. nº 529	Attribution du titre de membre honoraire du personnel	99
Rés. nº 530	Date et lieu de la Trente et unième réunion ordinaire du Comité exécutif	100
E. Contribut	tions des organismes internationaux	
Rés. nº 531	Orientations pour le renforcement des liens et des activités conjointes entre l'IICA et la FAO	102
Rés. nº 532	IICA-CATIE	105
Rés. nº 533	Rapport annuel 2009-2010 sur la collaboration entre l'IICA et le CARDI	107

IICA/CE/RES. 517 (XXX-O/10) 5 octobre 2010

Original : espagnol

RÉSOLUTION Nº 517

RAPPORT ANNUEL DE L'IICA POUR L'ANNÉE 2009

Le COMITÉ EXÉCUTIF, à sa Trentième réunion ordinaire,

VU:

Le document IICA/CE/Doc. 566 (10), « Rapport annuel de l'IICA pour l'année 2009 »,

CONSIDÉRANT:

Que l'article 4.f du Règlement intérieur du Comité exécutif établit qu'il incombe à cet organe de direction de l'IICA de recevoir, analyser et adopter le rapport annuel sur les activités réalisées par l'Institut et de prendre les mesures appropriées;

Que la Direction générale a élaboré et publié le Rapport annuel de l'IICA pour l'année 2009, lequel a été présenté par le Directeur général de l'IICA le 7 avril 2010 au Conseil permanent de l'Organisation des États Américains (OEA) et diffusé par l'intermédiaire du site web de l'IICA;

Que le rapport en question rend compte des activités de coopération réalisées par l'Institut pendant l'année 2009 pour mettre en application les programmes nationaux, régionaux et continentaux de coopération de l'IICA;

Que le Rapport annuel 2009 est disponible pour consultation, dans son format électronique, sur le site web de l'Institut (<u>www.iica.int</u>),

DÉCIDE :

D'approuver le Rapport annuel de l'IICA pour l'année 2009.

IICA/CE/RES. 518 (XXX-O/10) 5 octobre 2010

Original: espagnol

RÉSOLUTION Nº 518

PLAN STRATÉGIQUE 2010-2020

Le COMITÉ EXÉCUTIF, à sa Trentième réunion ordinaire,

VU:

Le document IICA/CE/Doc. 557 (10), « Projet de Plan stratégique pour la période 2010-2020 »,

CONSIDÉRANT:

Que le Comité exécutif, à sa Vingt-huitième réunion ordinaire, par la résolution IICA/CE/RES. 490 (XXVIII-O/08), a approuvé le rapport de la Commission consultative spéciale sur les questions de gestion (CCSQG), lequel contient le rapport de la Commission d'orientation et la proposition concernant la suite à donner à l'évaluation des compétences techniques de l'IICA;

Que la Commission d'orientation recommande dans son rapport que soient élaborés un cadre stratégique et un plan stratégique de l'IICA pour la période 2010-2020, dans le cadre d'une stratégie globale visant à faire en sorte que l'Institut se repositionne de manière à pouvoir faire face aux demandes de coopération technique des États membres et résoudre plusieurs problèmes structurels qui se sont accumulés;

Que le Directeur général a présenté la première version du Plan stratégique 2010-2020 lors de la Réunion ordinaire 2010 de la CCSQG tenue le 20 juillet dernier;

Que la CCSQG a recommandé d'apporter des modifications au Plan stratégique 2010-2020, ce qui a été fait par la Direction générale,

DÉCIDE :

D'adopter le Plan stratégique 2010-2020.

IICA/CE/RES. 519 (XXX-O/10) 5 octobre 2010 Original : espagnol

RÉSOLUTION Nº 519

PLAN À MOYEN TERME 2010-2014

Le COMITÉ EXÉCUTIF, à sa Trentième réunion ordinaire,

VU:

Le document IICA/CE/Doc. 558 (10), « Plan à moyen terme 2010-20104 »,

CONSIDÉRANT :

Que le Conseil interaméricain de l'agriculture (le Conseil), à sa Quinzième réunion ordinaire, par la résolution IICA/JIA/RES. 446 (XV-O/09), a demandé au Directeur général de préparer le Plan à moyen terme (PMT) de l'IICA pour la période 2010-2014;

Que, par la même résolution, le Conseil a autorisé le Comité exécutif à approuver ledit Plan à sa Trentième réunion ordinaire:

Que, dans la préparation du PMT 2010-2014, le Directeur général a pris comme lignes directrices fondamentales i) le Cadre stratégique 2010-2020 adopté par le Conseil en vertu de la résolution n° 444, ii) les mandats émanés du processus des Sommets des Amériques et iii) le Plan AGRO 2003-2015, et qu'il a inclus dans le PMT les questions que les États membres ont définies comme étant prioritaires pour l'action de l'IICA sur les plans régional et national;

Que, conformément à la recommandation des États membres, pour élaborer le PMT 2010-2014, le Directeur général a lancé un processus de consultation avec les États membres;

Que le Directeur général a présenté la première version du PMT 2010-2014 à la Réunion ordinaire 2010 de la Commission consultative spéciale sur les questions de gestion (CCSQG) tenue le 20 juillet de la présente année;

Que la CCSQG a recommandé d'apporter des modifications au PMT 2010-2014, ce qui a été fait par la Direction générale,

DÉCIDE :

D'adopter le Plan à moyen terme 2010-2014, étant entendu que l'IICA ajustera ledit Plan, dans ses aspects techniques et opérationnels, afin de le rendre conforme au Plan stratégique, en veillant à ce que les ressources financières pour la période 2012-2014 soient affectées selon ses priorités techniques.

IICA/CE/RES. 520 (XXX-O/10) 5 octobre 2010

Original: espagnol

RÉSOLUTION Nº 520

ÉTATS FINANCIERS DE L'IICA POUR L'EXERCICE 2009 ET RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES

Le COMITÉ EXÉCUTIF, à sa Trentième réunion ordinaire,

VU:

Le document IICA/CE/Doc. 562 (10), « États financiers de l'IICA pour l'exercice 2009 et Rapport des commissaires aux comptes »,

CONSIDÉRANT:

Que l'article 4.d du Règlement intérieur du Comité exécutif établit qu'il incombe à cet organe de direction de l'IICA d'examiner les états financiers de l'Institut et de faire rapport à leur sujet au Conseil interaméricain de l'agriculture (le Conseil);

Que les commissaires aux comptes font foi de la bonne gestion des ressources financières de l'organisation pendant l'exercice 2009 et que l'administration de l'IICA a été conforme aux dispositions des règlements de l'Institut;

Que le Comité de révision de la vérification (CRV), dans son seizième rapport annuel, établit qu'il a examiné le rapport des commissaires aux comptes sur les états financiers de l'IICA pour l'exercice 2009 et constaté que le travail exécuté a été consciencieux et conforme aux règlements de l'IICA et aux règles internationales de vérification des comptes,

DÉCIDE :

De recevoir favorablement les états financiers de l'Institut pour l'exercice 2009 ainsi que le rapport des commissaires aux comptes concernant ces états financiers, et de demander au Directeur général qu'il les transmette au Conseil, afin que celui-ci puisse en prendre connaissance à sa Seizième réunion ordinaire.

IICA/CE/RES. 521 (XXX-O/10) 5 octobre 2010

Original : espagnol

RÉSOLUTION Nº 521

SEIZIÈME RAPPORT DU COMITE DE REVISION DE LA VERIFICATION (CRV)

Le COMITÉ EXÉCUTIF, à sa Trentième réunion ordinaire,

VU:

Le document IICA/CE/Doc. 563 (10), « Seizième rapport du Comité de révision de la vérification (CRV) »,

CONSIDÉRANT:

Que le Conseil interaméricain de l'agriculture (le Conseil), à sa Septième réunion ordinaire, a adopté la résolution IICA/JIA/RES. 231 (VII-O/93) qui porte création du Comité de révision de la vérification (CRV) et approuve son règlement intérieur;

Que l'article 3.k du Règlement intérieur du Comité exécutif établit qu'il revient à cet organe de direction de l'IICA de recevoir et d'approuver les rapports du CRV et de prendre des décisions à propos de ses recommandations,

DÉCIDE :

- 1. D'approuver le seizième rapport du CRV.
- 2. De remercier les membres du CRV pour le travail réalisé.
- 3. De demander au Directeur général de mettre en application les recommandations contenues dans le seizième rapport du CRV.

IICA/CE/RES. 522 (XXX-O/10) 5 octobre 2010

Original: espagnol

RÉSOLUTION Nº 522

PROGRÈS ACCOMPLIS DANS LE RECOUVREMENT DES QUOTES-PARTS

Le COMITÉ EXÉCUTIF, à sa Trentième réunion ordinaire,

VU:

Le document IICA/CE/Doc. 561 (10) qui contient le rapport du Directeur général sur l'état actuel du versement des quotes-parts et les progrès accomplis dans le recouvrement des arriérés de quotes-parts dus à l'Institut,

CONSIDÉRANT:

Que le Conseil interaméricain de l'agriculture (le Conseil) à sa Treizième Réunion Ordinaire, par la résolution IICA/JIA/RES. 414 (XIII-O/05), a adopté le document intitulé « Mesures révisées pour assurer le recouvrement des arriérés de quotes-parts dus à l'Institut »;

Que ce document reprend et améliore les dispositions de la résolution IICA/CE/RES. 417 (XXIV-O/04), adoptée par le Comité exécutif lors de sa Vingt-quatrième réunion ordinaire, et de la résolution IICA/JIA/RES. 392 (XII-O/03), adoptée par le Conseil lors de sa Douzième réunion ordinaire, afin d'établir un ensemble de mesures qui encouragent les États membres à se mettre à jour dans leurs obligations financières à l'égard de l'Institut;

Que, grâce à l'efficacité des mesures adoptées, à la bonne volonté et à l'appui des ministres de l'agriculture et d'autres autorités des États membres, et aux efforts de la Direction générale, il a été possible de réduire considérablement le montant total des arriérés de quotes-parts dus à l'Institut;

Que la consolidation financière de l'Institut et la bonne exécution des programmes et projets inclus dans les programmes de coopération nationaux, régionaux et continentaux ne sont possibles que si les États membres acquittent leurs arriérés de quotes-parts et paient régulièrement leurs quotes-parts annuelles,

DÉCIDE:

- 1. De remercier les ministres de l'agriculture et des affaires étrangères, ainsi que les autres hauts fonctionnaires des gouvernements des États membres de l'IICA, pour les efforts qu'ils ont consentis afin de se mettre à jour dans le paiement des quotes-parts annuelles dues à l'Institut.
- 2. De reconnaître l'importance de maintenir les mesures établies par le Comité exécutif et le Conseil pour encourager les États membres à payer en temps voulu leurs quotes-parts annuelles à l'Institut et à régler les arriérés de quotes-parts correspondant à des années antérieures.
- 3. De demander au Directeur général i) de poursuivre ses démarches afin de recouvrer les quotes-parts pour 2010 et les arriérés correspondant à des périodes antérieures, et ii) de continuer d'informer les États membres sur les progrès accomplis à cet égard.

IICA/CE/RES. 523 (XXX-O/10) 5 octobre 2010

Original: espagnol

RÉSOLUTION N° 523

AFFECTATION DES RESSOURCES DU PROGRAMME-BUDGET 2011

Le COMITÉ EXÉCUTIF, à sa Trentième réunion ordinaire,

VU:

Le document IICA/JIA/Doc. 560 (10), « Projet de Programme-budget 2011 »,

CONSIDÉRANT:

Que la Convention sur l'Institut interaméricain de coopération pour l'agriculture (IICA) stipule :

- i. À l'article 8.b, que le Conseil interaméricain de l'agriculture (le Conseil) a pour attribution « d'approuver le programme-budget biennal et de fixer les quotes-parts annuelles des États membres » et que « les décisions sur ces questions doivent être adoptées à la majorité des deux tiers des membres du Conseil »:
- ii. À l'article 23, que « les États membres contribuent au soutien de l'Institut moyennant des quotes-parts versées annuellement et fixées par le Conseil, conformément au système de détermination des quotes-parts adopté par l'Organisation des États Américains »;

Que le Conseil, à sa Quinzième réunion ordinaire, par la résolution IICA/JIA/RES. 453 (XV-O/09), a décidé :

i. d'approuver l'affectation globale du montant annuel de 33 398 239 \$ÉU au titre du Fonds ordinaire pour le Programme-budget 2010-2011 de l'Institut,

financé à hauteur de 27 298 239 \$ÉU par les quotes-parts des États membres et 6 100 000 \$ÉU par les recettes diverses, dont 4 100 000 \$ÉU correspondent aux recettes prévues chaque année et 2 000 000 \$ÉU proviennent du Fonds des recettes diverses;

ii. de demander au Directeur général de présenter au Comité exécutif, à sa Trentième réunion ordinaire, un projet d'affectation détaillée des fonds approuvés pour le Programme-budget 2011, de manière cohérente avec les priorités du Plan à moyen terme 2010-2014 de l'Institut;

Que ledit projet a été examiné par la Commission consultative spéciale sur les questions de gestion (CCSQG) lors de sa Réunion ordinaire 2010, laquelle a formulé des recommandations quant aux modifications à apporter à la fois à l'affectation détaillée des fonds et à la présentation du projet;

Que le Directeur général a élaboré une nouvelle version du projet qui tient compte des modifications recommandées par la CCSQG et a soumis cette nouvelle version au Comité exécutif, à sa Trentième réunion ordinaire, dans un format qui respecte les exigences réglementaires en vigueur en matière de structure et de contenu,

DÉCIDE:

- D'approuver l'affectation détaillée des ressources ordinaires du Programme-budget 2011, pour chacun des chapitres, postes et priorités stratégiques énumérés dans le document IICA/CE/Doc. 560 (10), « Projet de Programme-budget 2011 », dont le résumé figure à l'annexe A de la présente résolution.
- De demander au Directeur général d'informer les États membres, pendant le premier trimestre de l'année 2011, au sujet des résultats attendus et des indicateurs de l'exercice budgétaire 2011.

ANNEXE A PROGRAMME-BUDGET 2011 RÉSUMÉ PAR CHAPITRE (\$ÉU)

CHAPITRE	QUOTES- PARTS	RECETTES DIVERSES	PONT	OS ORDINAH)E
CHAPITRE I : Services directs de coopération	TAILIS	DIVERSES	TUNI	5 ULUINAII	ur.
technique	23 996 054	5 668 560	29 664 614	100,00%	
Innovation pour la productivité et la compétitivité	7 435 100	1 297 230	8 732 330	29,40%	
Protection sanitaire agricole et innocuité des aliments	5 576 751	1 545 247	7 121 998	24,00%	
Agroentreprises et commercialisation	5 457 230	1 595 900	7 053 130	23,80%	
Agriculture, territoires et bien-être rural	5 526 973	1 230 183	6 757 156	22,80%	88,80%
CHAPITRE II : Frais de direction	1 631 376	077 783	1 709 159	100,00%	
Bureau du Directeur général	662 870	020 000	682 870	40,00%	
Secrétariat des services institutionnels	968 506	057 783	1 026 289	60,00%	5,10%
CHAPITRE III : Frais généraux et provisions	1 274 952	050 000	1 324 952	100,00%	
Organes de direction	400 000	000 000	400 000	30,20%	
Assurances	441 802	000 000	441 802	33,30%	
Pensions des anciens Directeurs	287 650	000 000	287 650	21,70%	
Contribution au Tribunal administratif de l'OEA	025 000	000 000	025 000	1,90%	
Contribution à l'administration du Fonds de pension	025 000	000 000	025 000	1,90%	
Vérification externe	095 500	000 000	095 500	7,20%	
Programme d'aide au personnel en cas d'urgence	000 000	050 000	050 000	3,80%	4,00%
CHAPITRE IV : Modernisation de l'infrastructure et					
de l'équipement	395 857	303 657	699 514	100,00%	2,10%
TOTAL	27 298 239	6 100 000	33 398 239		100,00%

IICA/CE/RES. 524 (XXX-O/10) 7 octobre 2010

Original: espagnol

RÉSOLUTION N° 524

RENFORCEMENT FINANCIER ET COOPÉRATION TECHNIQUE DE L'IICA

Le COMITÉ EXÉCUTIF, à sa Trentième réunion ordinaire.

VU:

Le document intitulé « Renforcement financier et coopération technique de l'IICA »,

CONSIDÉRANT :

Que les quotes-parts des États membres n'ont pas augmenté depuis 15 ans;

Que, avec les fonds ordinaires (quotes-parts et recettes diverses) disponibles actuellement, l'IICA offrira ses services de coopération technique selon son budget,

DÉCIDE:

- 1. De prendre connaissance du document intitulé « Renforcement financier et coopération technique de l'IICA » et des faits présentés au sujet de la situation financière de l'Institut.
- 2. De demander à la Direction générale qu'elle présente à la Commission consultative spéciale sur les questions de gestion un document contenant une analyse des solutions possibles pour le budget de l'IICA correspondant à la période 2012-2014.

IICA/CE/RES. 525 (XXX-O/10) 6 octobre 2010 Original : espagnol

RÉSOLUTION Nº 525

<u>DÉLAI POUR L'ENVOI DES DOCUMENTS DE TRAVAIL</u> <u>CONCERNANT LES RÉUNIONS DU COMITÉ EXÉCUTIF ET</u> DU CONSEIL INTERAMÉRICAIN DE L'AGRICULTURE

Le COMITÉ EXÉCUTIF, à sa Trentième réunion ordinaire,

CONSIDÉRANT:

Que le Règlement intérieur du Comité exécutif, à l'article 29, établit le délai pour l'envoi des documents de travail concernant les réunions ordinaires de cet organe de direction de l'Institut, en stipulant que « le Directeur général envoie la documentation nécessaire à l'analyse des différents points aux États membres et aux membres associés, 45 jours au moins avant la date fixée pour l'ouverture de la réunion », et que l'article 22 du Règlement intérieur du Conseil interaméricain de l'agriculture (le Conseil) comporte une disposition similaire;

Que la Commission consultative spéciale sur les questions de gestion (CCSQG) a accueilli favorablement la proposition du Directeur général de recommander au Comité exécutif de réduire de 45 jours à 30 jours le délai de remise aux pays, par voie électronique, des documents de travail concernant les réunions ordinaires du Comité exécutif, afin que le Secrétariat dispose de plus de temps pour préparer, analyser et traduire les documents de travail:

Que, de la même manière, il convient de recommander au Conseil qu'une modification similaire soit apportée à l'article 22 de son Règlement intérieur au sujet du délai de remise des documents de travail aux États membres avant les réunions du Conseil;

Que le Directeur général a recommandé que les documents de travail informatifs concernant les réunions des organes de direction de l'Institut, qui ne sont pas

confidentiels, soient mis à la disposition de tous sur le site web de l'IICA dans un format électronique qui ne permet pas la modification des documents par des tiers,

DÉCIDE :

- 1. De modifier la dernière phrase de l'article 29 du Règlement intérieur du Comité exécutif afin qu'elle se lise comme suit :
 - « Le Directeur général envoie, par voie électronique, la documentation nécessaire à l'analyse des différents points aux États membres et aux membres associés, 30 jours au moins avant la date fixée pour l'ouverture de la réunion. »
- 2. De demander au Directeur général qu'il soumette au Conseil, à sa Seizième réunion ordinaire, un projet de résolution afin de modifier l'article 22 du Règlement intérieur du Conseil de la même manière que la présente résolution modifie l'article 29 du Règlement intérieur du Comité exécutif.
- 3. D'accueillir favorablement la proposition du Directeur général visant à faire en sorte que, à l'avenir : i) les documents de travail et d'information concernant les réunions des organes de direction de l'Institut qui ne sont pas confidentiels soient mis à la disposition de tous pour faciliter leur examen et leur consultation, sur le site web de l'Institut; ii) ces documents soient placés sur le site web de l'Institut dans un format garantissant qu'ils ne pourront pas être modifiés par des tiers.

IICA/CE/RES. 526 (XXX-O/10) 6 octobre 2010

Original : anglais

RÉSOLUTION Nº 526

MODIFICATIONS AU RÈGLEMENT RÉGISSANT L'OCTROI DES DISTINCTIONS HONORIFIQUES INTERAMÉRICAINES DANS LE SECTEUR RURAL

Le COMITÉ EXÉCUTIF, à sa Trentième réunion ordinaire,

CONSIDÉRANT:

Que le Comité, à sa séance préparatoire, a accepté une proposition visant à porter de trois à quatre États membres le nombre de membres de la Commission de sélection des distinctions honorifiques stipulé à l'article 10.1 du Règlement régissant l'octroi des distinctions honorifiques interaméricaines dans le secteur rural;

Que l'augmentation du nombre de membres de ladite Commission permettra une représentation géographique plus équitable au sein de celle-ci;

Que, en vertu de l'article 16.3 du Règlement régissant l'octroi des distinctions honorifiques interaméricaines dans le secteur rural, le Comité exécutif peut modifier ou révoquer complètement les dispositions dudit Règlement,

DÉCIDE:

De modifier la dernière phrase du paragraphe d'introduction et les sections a, d et i subséquentes de l'article 10.1 du Règlement régissant l'octroi des distinctions honorifiques interaméricaines dans le secteur rural, afin qu'elles se lisent comme suit :

La Commission est composée de quatre États membres qui sont nommés et exercent leurs fonctions conformément aux dispositions ci-après :

- a. Les quatre membres de la Commission sont élus par le Comité exécutif à la séance préparatoire de sa réunion ordinaire de la première année de l'exercice biennal.
- d. Le premier membre est élu par et choisi parmi les six États membres qui versent les contributions les plus élevées au Fonds ordinaire de l'Institut; les deuxième et troisième membres sont élus par et choisis parmi les États membres du groupe formé par les 28 États membres restants de l'Institut, et le quatrième membre est élu par les 34 États membres de l'Institut et choisi parmi tous les États membres à l'exception de ceux déjà élus par les deux groupes déjà cités.
- i. La Commission peut siéger si trois au moins de ses membres sont présents et elle prend des décisions par vote à la majorité des voix de ses membres. La Commission peut adopter des règlements additionnels pour ses réunions et l'élection de son bureau, à condition que ces règlements soient en harmonie avec le présent Règlement et avec les autres normes pertinentes de l'Institut.

IICA/CE/RES. 527 (XXX-O/10) 5 octobre 2010

Original: espagnol

RÉSOLUTION Nº 527

RAPPORT DE LA RÉUNION ORDINAIRE 2010 DE LA COMMISSION CONSULTATIVE SPÉCIALE SUR LES QUESTIONS DE GESTION (CCSQG)

Le COMITÉ EXÉCUTIF, à sa Trentième réunion ordinaire,

VU:

Le document IICA/CE/Doc. 567 (10), « Rapport de la réunion ordinaire 2010 de la Commission consultative spéciale sur les questions de gestion (CCSQG) »,

CONSIDÉRANT:

Que, par la résolution IICA/CE/RES. 507 (XXIX-O/09), le Comité exécutif, à sa Vingt-neuvième réunion ordinaire, a transformé la CCSQG en une commission spéciale permanente de cet organe de direction de l'Institut, dans le but de favoriser un échange plus régulier entre le Directeur général et les États membres en ce qui concerne les initiatives et les questions administratives, financières et stratégiques, afin de faciliter l'obtention d'un consensus au sujet de ces questions et initiatives au sein du Comité exécutif et du Conseil interaméricain de l'agriculture;

Que le rapport de la CCSQG contient des recommandations à l'intention du Directeur général et du Comité exécutif,

DÉCIDE :

De recevoir favorablement le Rapport de la réunion ordinaire 2010 de la CCSQG.

IICA/CE/RES. 528 (XXX-O/10) 5 octobre 2010

Original: espagnol

RÉSOLUTION Nº 528

PROGRÈS ACCOMPLIS DANS LA MISE EN ŒUVRE DES RÉSOLUTIONS DE LA QUINZIÈME RÉUNION ORDINAIRE DU CONSEIL ET DE LA VINGT-NEUVIÈME RÉUNION ORDINAIRE DU COMITÉ EXÉCUTIF

Le COMITÉ EXÉCUTIF, à sa Trentième réunion ordinaire,

VU:

Le document IICA/CE/Doc. 568 (10), « Progrès accomplis dans la mise en œuvre des résolutions de la Quinzième réunion ordinaire du Conseil interaméricain de l'agriculture » et le document IICA/CE/Doc. 569 (10), « Progrès accomplis dans la mise en œuvre des résolutions de la Trentième réunion ordinaire du Comité exécutif »,

CONSIDÉRANT:

Que les rapports d'activités précités montrent que la Direction générale a exécuté de manière satisfaisante les résolutions adoptées par le Conseil lors de sa Quinzième réunion ordinaire et qu'elle s'est acquittée de manière satisfaisante des tâches nécessaires à la mise en œuvre des résolutions adoptées par le Comité exécutif lors de sa Vingtneuvième réunion ordinaire,

DÉCIDE:

De recevoir favorablement les rapports : i) « Progrès accomplis dans la mise en œuvre des résolutions de la Quinzième réunion ordinaire du Conseil interaméricain de l'agriculture », et ii) « Progrès accomplis dans la mise en œuvre des résolutions de la Vingt-neuvième réunion ordinaire du Comité exécutif ».

IICA/CE/RES. 529 (XXX-O/10) 6 octobre 2010

Original: espagnol

RÉSOLUTION Nº 529

ATTRIBUTION DU TITRE DE MEMBRE HONORAIRE DU PERSONNEL

Le COMITÉ EXÉCUTIF, à sa Trentième Réunion ordinaire,

VUE:

La proposition du Gouvernement du Costa Rica afin que le titre de membre honoraire du personnel soit attribué à Monsieur Arnaldo Chibbaro Schwartz,

CONSIDÉRANT :

Que Monsieur Arnaldo Chibbaro Schwartz a consacré une grande partie de sa vie professionnelle au service de l'Institut interaméricain de coopération pour l'agriculture, au sein duquel il a occupé des postes importants qu'il a exercés avec beaucoup de succès, de dévouement et de compétence;

Que Monsieur Arnaldo Chibbaro Schwartz remplit toutes les conditions établies à l'article 16 du Règlement de la Direction générale pour recevoir le titre de « membre honoraire du personnel »;

Que, en vertu de l'article 16 du Règlement de la Direction générale, il revient au Comité exécutif de décerner le titre de « membre honoraire du personnel »,

DÉCIDE :

De conférer le titre de « membre honoraire du personnel » de l'Institut interaméricain de coopération pour l'agriculture, avec tous les privilèges et les prérogatives associés à ce titre, à Monsieur Arnaldo Chibbaro Schwartz.

IICA/CE/RES. 530 (XXX-O/10) 7 octobre 2010

Original: espagnol

RÉSOLUTION Nº 530

<u>DATE ET LIEU DE LA TRENTE ET UNIÈME</u> <u>RÉUNION ORDINAIRE DU COMITÉ EXÉCUTIF</u>

Le COMITÉ EXÉCUTIF, à sa Trentième réunion ordinaire,

VU:

Le document IICA/CE/Doc. 565 (10), « Date et lieu de la Trente et unième réunion ordinaire du Comité exécutif »,

CONSIDÉRANT:

Que, conformément à l'article 22 du Règlement intérieur du Comité exécutif, cet organe de direction de l'IICA doit tenir une réunion ordinaire annuelle;

Que, en conséquence, il est nécessaire de fixer la date et le lieu de la tenue, en 2011, de la Trente et unième réunion ordinaire du Comité exécutif;

Que, en vertu de l'article 25 du Règlement précité, si aucun État membre ne s'est proposé pour accueillir la réunion ordinaire du Comité exécutif, celle-ci se tiendra au siège de l'Institut, à San José (Costa Rica);

Que le Représentant du Canada a fait savoir au Comité exécutif que la Trente et unième réunion ordinaire de cet organe de direction de l'IICA pourrait se tenir dans son pays, précisant à ce sujet que les démarches internes sont en cours dans son pays pour que cette possibilité se concrétise,

DÉCIDE :

- 1. De remercier le Gouvernement du Canada pour son offre conditionnelle d'accueillir la Trente et unième réunion du Comité exécutif de l'IICA.
- 2. De demander au Directeur général de l'IICA qu'il apporte toute la collaboration et toutes les informations dont les autorités canadiennes auraient besoin pour que le Gouvernement du Canada concrétise cette offre.
- 3. De demander au Directeur général de prendre les mesures pour que, dans le cas où cette offre ne se concrétiserait pas au plus tard avant la fin de la présente année, la Trente et unième réunion ordinaire du Comité exécutif se tienne au siège de l'IICA ou dans un autre pays, à condition que cet autre pays dépose officiellement une offre en temps opportun.
- 4. De demander au Directeur général d'adresser la convocation aux États membres, en temps opportun, conformément aux procédures établies par les règlements en vigueur, afin qu'ils participent à la Trente et unième réunion ordinaire du Comité exécutif, qui devra se tenir pendant le premier semestre de 2011.

IICA/CE/RES. 531 (XXX-O/10) 7 octobre 2010

Original : espagnol

RÉSOLUTION Nº 531

ORIENTATIONS POUR LE RENFORCEMENT DES LIENS ET DES ACTIVITÉS CONJOINTES ENTRE L'IICA ET LA FAO

Le COMITÉ EXÉCUTIF, à sa Trentième réunion ordinaire,

VU:

Le document IICA/CE/Doc. 570 (10), « Activités conjointes de l'IICA et de la FAO : progrès et perspectives au profit des pays des Amériques »,

CONSIDÉRANT:

Que le Conseil interaméricain de l'agriculture (le Conseil), par la résolution n° 447 adoptée lors de sa Quinzième réunion ordinaire, a demandé à la Commission consultative spéciale sur les questions de gestion (CCSQG): i) qu'elle étudie le document « Renforcement du partenariat et de la coordination entre l'IICA et la FAO au profit de l'agriculture des Amériques » et établisse des solutions pour renforcer l'intégration IICA/FAO, et ii) qu'elle présente des recommandations au Comité exécutif de l'IICA en 2010 sur la façon de procéder en matière d'intégration IICA/FAO, afin de soumettre à la réunion du Conseil de 2011 une proposition officielle sur l'intégration, qui comprenne une analyse des modalités et d'autres aspects;

Que la CCSQG, à sa Réunion ordinaire 2010, a reconnu : i) la complexité et les difficultés inhérentes à un processus de fusion entre l'IICA et la FAO, solution qui est proposée dans le document susmentionné, et ii) que la FAO n'a pas reçu de mandat de ses organes de direction pour procéder à une telle fusion;

Que la CCSQG, considérant la fusion non viable, a recommandé qu'il soit plutôt décidé d'approfondir les activités conjointes grâce à des accords entre l'IICA et la FAO et à l'appui des États membres;

Que, à la lumière de ce qui précède, la CCSQG a recommandé au Directeur général qu'il soumette à la Trentième réunion du Comité exécutif un document sur les liens entre l'IICA et la FAO, contenant : i) l'exposé présenté par le Directeur général, qui a été examiné lors de la Réunion ordinaire 2010 de la CCSQG, au sujet du mandat dicté dans la résolution n° 447 du Conseil; ii) de l'information sur la complémentarité qui existe entre les deux institutions et sur les progrès accomplis dans les activités conjointes; iii) l'exposé de la Direction générale présenté par l'IICA lors de la 31^e Conférence régionale de la FAO pour l'Amérique latine et les Caraïbes, tenue à Panama le 21 avril 2010, et iv) la nouvelle proposition d'accord entre l'IICA et la FAO pour élargir et approfondir les activités conjointes,

DÉCIDE :

- 1. D'établir que la stratégie à adopter pour renforcer les liens entre les deux institutions consiste à mettre en place les mécanismes nécessaires pour approfondir et élargir la portée des activités conjointes.
- 2. De demander au Directeur général qu'il poursuive les efforts pour mettre en place de nouveaux liens, plus efficaces, avec la FAO, qui renforcent et élargissent la portée des activités conjointes, dans les domaines communs définis dans les accords en vigueur et dans les accords à venir entre les deux parties.
- 3. D'exhorter les États membres à proposer aux organes de direction de la FAO d'émettre des instructions équivalentes au Directeur général de la FAO afin de renforcer les activités conjointes avec l'IICA.
- 4. D'exhorter les États membres à favoriser et soutenir, dans la mesure de leurs possibilités, la conception et l'exécution d'activités conjointes de coopération technique entre l'IICA et la FAO, tant dans leurs pays respectifs que dans les mécanismes régionaux d'intégration.
- 5. De demander au Directeur général qu'il soumette à la Seizième réunion ordinaire du Conseil : i) un projet de programme de travail conjoint IICA-FAO, et ii) une proposition dans laquelle la priorité est donnée à la stratégie

visant à soutenir les activités conjointes, en tant que solution la plus viable pour renforcer les liens entre les deux institutions.

IICA/CE/RES. 532 (XXX-O/10) 7 octobre 2010

Original: espagnol

RÉSOLUTION Nº 532

IICA-CATIE

Le COMITÉ EXÉCUTIF, à sa Trentième réunion ordinaire,

VU:

L'exposé présenté par le Directeur général du Centre agronomique tropical de recherche et d'enseignement (CATIE) au sujet des progrès accomplis dans l'exécution du Programme d'action conjointe IICA-CATIE en vigueur,

CONSIDÉRANT :

Que le CATIE a été créé en vertu d'un accord conclu entre le Gouvernement du Costa Rica et l'IICA en juillet 1973;

Que le CATIE a pour mission d'améliorer le bien-être humain et de réduire la pauvreté rurale grâce à l'éducation, à la recherche et à la coopération technique, en favorisant la gestion durable de l'agriculture et des ressources naturelles, mission qui est pleinement compatible avec celle de l'IICA;

Qu'une action concertée et conjointe entre l'IICA et le CATIE garantira une meilleure utilisation des ressources apportées par les États membres de l'Institut et stimulera les synergies découlant de la complémentarité des compétences techniques et administratives des deux institutions;

Que le Conseil interaméricain de l'agriculture (le Conseil) est l'organe supérieur de direction de l'IICA et du CATIE, et que ce Conseil désigne un représentant auprès du Conseil supérieur du CATIE,

DÉCIDE:

- 1. De demander au Directeur général de l'IICA et au Directeur général du CATIE qu'ils soumettent à la Trente et unième réunion ordinaire du Comité exécutif, qui se tiendra en 2011, un programme d'action conjointe pour la période 2011-2014 comprenant des projets dans des domaines de haute priorité définis dans le Plan à moyen terme 2010-2014 de l'IICA, dans lesquels il existe une complémentarité efficace entre les compétences et les ressources des deux institutions, au profit des États membres de l'Institut.
- D'exhorter le Directeur général de l'IICA et le Directeur général du CATIE à renforcer les mécanismes techniques et administratifs de travail conjoint dans l'ensemble de leurs États membres, afin de renforcer et d'élargir les activités conjointes.
- 3. De faire en sorte que le Comité exécutif, à sa Trente et unième réunion ordinaire, propose au Conseil que son représentant auprès du Conseil supérieur du CATIE, dans l'exercice de son mandat, veille au renforcement du travail conjoint avec l'IICA et, en particulier, à l'exécution des dispositions de la présente résolution.

IICA/CE/RES. 533 (XXX-O/10) 7 octobre 2010

Original : anglais

RÉSOLUTION Nº 533

RAPPORT ANNUEL 2009-2010 SUR LA COLLABORATION ENTRE L'IICA ET LE CARDI

Le COMITÉ EXÉCUTIF, à sa Trentième réunion ordinaire,

VU:

Le Rapport 2009-2010 sur la collaboration entre l'IICA et l'Institut de recherche et de développement agricoles des Caraïbes (CARDI),

CONSIDÉRANT:

Que, conformément à l'accord signé entre l'IICA et le CARDI, toujours en vigueur, cette organisation doit présenter un rapport annuel au Directeur général de l'IICA;

Que le Conseil interaméricain de l'agriculture, par la résolution IICA/JIA/RES. 441 (XIV-O/07), a délégué au Comité exécutif la responsabilité de recevoir et d'analyser les rapports et les plans du CARDI et a demandé à son Directeur exécutif d'envoyer directement, désormais, à la Direction générale de l'IICA le rapport biennal et les plans dans la version qu'aura acceptée le Comité exécutif;

Que l'IICA a préparé une stratégie pour la région des Caraïbes pour la période 2010-2014, qui prévoit une plus grande collaboration entre les deux organisations ainsi que la définition, la préparation et l'exécution conjointes de projets;

Que l'IICA, grâce à son Plan à moyen terme 2010-2014, entend améliorer sa collaboration avec des partenaires stratégiques ainsi que ses mécanismes de reddition de comptes et de transparence dans l'utilisation de ses ressources financières et techniques,

DÉCIDE :

- 1. De demander au Directeur général de l'IICA et au Directeur exécutif du CARDI de soumettre à la Trente et unième réunion ordinaire du Comité exécutif, qui se tiendra en 2011, un programme d'action conjointe pour la période 2011-2014, comprenant des projets dans des domaines de haute priorité définis dans le Plan à moyen terme 2010-2014 de l'IICA, dans lesquels il existe une complémentarité efficace entre les compétences et les ressources des deux institutions, au profit des États membres de l'Institut.
- De continuer de soutenir les activités de collaboration entre l'IICA et le CARDI et leur contribution au développement du secteur agricole dans les Caraïbes.
- 3. D'exhorter le CARDI et l'IICA à renforcer leurs liens institutionnels et leurs programmes d'action conjointe.
- 4. De demander que l'IICA et le CARDI établissent un groupe de travail chargé de programmer annuellement leurs activités conjointes, de surveiller l'exécution des projets et leurs contributions, et de préparer un rapport annuel qui sera soumis au Comité exécutif.



SIGNATURE DU RAPPORT DE LA TRENTIÈME RÉUNION ORDINAIRE DU COMITÉ EXÉCUTIF

En application des dispositions de l'article 97 du Règlement intérieur du Comité exécutif, il est procédé à la signature du Rapport de la Trentième réunion ordinaire du Comité exécutif, à 18 h 30, le sept octobre de l'année deux mille dix, à Vázquez de Coronado, Costa Rica.

Ce rapport sera édité par le Secrétariat qui y apportera les changements adoptés à la séance de clôture avant qu'il ne soit publié dans les quatre langues officielles de l'Institut, dont les versions font également foi, dans la série Documents officiels.

Le Secrétariat déposera les originaux dans les archives de l'Institut interaméricain de coopération pour l'agriculture, insèrera les fichiers électroniques dans la page web de l'Institut et enverra la version finale du présent rapport aux gouvernements des États membres, aux pays associés, aux observateurs permanents de l'Institut et à tous les autres participants à la réunion.

Vázquez de Coronado, Costa Rica.

Víctor M. Villaløbos Directeur général de l'IICA Secrétaire d'office du

Comité exécutif

Gloria Abraham

Ministre de l'agriculture et de l'élevage du Costa Rica et

Présidente du Comité exécutif 2010



ALLOCUTION DE M. VÍCTOR M. VILLALOBOS, DIRECTEUR GÉNÉRAL DE L'IICA, À LA SÉANCE INAUGURALE DE LA TRENTIÈME RÉUNION ORDINAIRE DU COMITÉ EXÉCUTIF 2010

Permettez-moi tout d'abord de vous remercier de votre présence à tous à cette Trentième réunion ordinaire du Comité exécutif de l'IICA et de vous souhaiter la bienvenue dans cette maison de l'agriculture des Amériques.

Le jour de mon élection, et quand je suis entré en fonction, j'ai pris un engagement envers les États membres de l'Institut : « faire de l'IICA un organisme qui réponde aux besoins et aux priorités que vous nous indiquerez. Un organisme qui soit plus efficace aux niveaux national, régional et continental; et cela, au moyen d'une meilleure affectation des ressources et de l'exploitation de sa pleine capacité technique pour innover, modifier des paradigmes et établir de bonnes pratiques ».

À l'occasion de cette première comparution devant les organes de direction de notre Institut, il me fait plaisir de vous informer que, avec l'appui du personnel de l'IICA et la participation des États membres, nous avons réussi à définir la voie que nous emprunterons au cours des prochaines années. Aujourd'hui, vous avez l'énorme responsabilité de terminer de tracer cette carte qui nous permettra d'atteindre les objectifs que nous partageons.

Récemment, dans le cadre d'un forum organisé par le journal « Miami Herald », la Banque mondiale a présenté une nouvelle étude², qui affirme que les matières premières peuvent être le moteur de la croissance à long terme.

Bien que l'étude porte sur les matières premières en général, elle confirme la prémisse avec laquelle nous travaillons : l'agriculture continentale possède un énorme potentiel pour doter les pays d'un levier de développement et satisfaire leurs besoins de bien-être.

L'étude est intitulée « Les ressources naturelles de l'Amérique latine et des Caraïbes : au-delà de la prospérité et de la crise ».

Comme il a été dit au cours de la présente réunion, les données montrent que la région de l'Amérique latine et des Caraïbes, contrairement à ce qui s'est produit dans le passé, est sortie pratiquement indemne de la plus grande crise mondiale survenue dans ce jeune siècle.

Le taux de croissance dans la région dépassera les 5 % en 2010. C'est aussi l'avis du Fonds monétaire international qui affirme que « la reprise en Amérique latine et dans les Caraïbes est plus rapide que prévu », mais que « la rapidité de cette reprise varie selon les pays ». Le Président de la BID, de son côté, n'a pas hésité à qualifier la décennie qui commence de « décennie latino-américaine ».

Il y a matière à être optimiste; cependant, la menace toujours présente d'une crise alimentaire, comme celle qui s'est produite il y a deux ans, et ses effets sur les niveaux persistants de pauvreté et d'inégalité dont souffrent nos pays, laissent entrevoir le côté obscur, tout en nous montrant où il faut concentrer les efforts.

Pour pouvoir profiter de cette occasion unique pour la région et les pays, il faudra effectuer un bond extraordinaire en matière d'innovation, de productivité et de compétitivité, et aussi des points de vue de l'inclusion et de la durabilité. Cela est encore plus urgent pour le secteur de l'agriculture et, apparemment, il est possible de faire ce bond si l'on persiste dans les efforts jusqu'à l'obtention de résultats.

Prenons le cas du Brésil, où la création d'EMBRAPA il y a trois décennies a permis d'améliorer la productivité. Ce pays est le plus grand exportateur mondial de café, de sucre, de jus d'orange, de tabac, d'éthanol et de poulet, et le deuxième producteur de soja, après l'Argentine.

Ce n'est pas seulement l'agriculture, mais les secteurs agroindustriels qui peuvent se lancer intensivement dans l'innovation et contribuer à diversifier l'économie. Il existe des exemples, comme l'industrie des biocarburants obtenus à partir de la canne à sucre, qui ouvrent d'immenses perspectives. Citons encore le café de la Colombie, un produit de base très en demande dans le monde entier, comme les cafés centraméricains.

Dans leur étude conjointe intitulée « Perspectives de l'agriculture et du développement rural dans les Amériques : regard sur l'Amérique latine et les Caraïbes, 2010 », la CEPALC, la FAO et l'IICA soulignent ce qui suit : « Il est essentiel, pour améliorer le bien-être, de comprendre que le secteur agricole est un système complexe, intégré aux économies internationales et locales, dépendant du changement climatique, avec des imbrications productives avec d'autres secteurs économiques et un vaste

potentiel pour réduire la pauvreté. Si elles s'accompagnent d'une vision intégrée du milieu rural et de l'agriculture, les politiques de développement et d'encouragement de la production auront l'impact socioéconomique attendu pour contribuer à la reprise économique et favoriser le développement économique ».

À la lumière de ce qui précède, nous pouvons dire que, si nous voulons que le secteur contribue à un développement plein et entier dans les Amériques et à une prospérité à long terme garantie, notre agriculture doit aider à améliorer les revenus des pays et des personnes; elle doit être une source fiable de sécurité alimentaire, et un rempart pour atténuer les effets du changement climatique. Pour cela, il faut qu'elle soit plus productive, plus inclusive et plus durable.

En résumé, ce qu'il nous faut, c'est concrétiser un nouveau paradigme de la production agricole, qui supprime les limitations et les défauts de la « révolution verte » et aborde de front les défis du XXI^e siècle.

Nous croyons que cela sera possible si nous donnons au secteur l'importance qui est la sienne et si nous appliquons des politiques qui le mettent à la bonne place; si nous recherchons des niveaux d'investissement suffisants; si nous respectons l'environnement et utilisons avec sagesse les ressources naturelles; si nous gérons efficacement le savoir scientifique et technologique pour innover; si nous améliorons la productivité, si nous accordons une place à tous les types de producteurs dans les stratégies de développement et si nous faisons en sorte qu'ils participent aux bénéfices.

Les efforts déployés par chaque pays membre de l'IICA sur le plan national devront trouver un complément dans l'action multilatérale, sphère dans laquelle l'Institut représente un véhicule exceptionnel pour la fourniture de biens publics internationaux.

Nous sommes convaincus du potentiel de l'agriculture et de la contribution que la coopération internationale peut apporter pour libérer ce potentiel, et c'est pourquoi ces deux éléments constituent les piliers fondamentaux des projets que nous vous soumettons aujourd'hui pour approbation : le Plan stratégique 2010-2020 et le Plan à moyen terme 2010-2014.

Avec le premier document, nous répondons à la demande que le Conseil nous a adressée à sa réunion de 2009 : élaborer ce Plan en tant qu'instrument du Cadre stratégique pour l'action de l'IICA.

Le cadre stratégique établit clairement ce que les ministres de l'agriculture ont défini comme étant l'avenir de l'institution lorsqu'ils ont indiqué que « l'IICA de la

prochaine décennie est appelé à fournir un plus grand appui à ses États membres et devra adapter sa structure et son fonctionnement à cet objectif. Pour cela, il lui faudra disposer d'orientations générales sur la façon d'aborder les demandes continentales et les demandes des pays, ainsi que les perspectives possibles et les domaines potentiels de la coopération ».

Avec ce mandat à l'esprit, nous avons cherché à faire en sorte que le Plan traduise fidèlement non seulement les priorités des pays membres, mais également leurs perspectives communes ainsi que leur vision de l'agriculture du continent pour les dix prochaines années, et du rôle que doit jouer l'IICA pour avancer vers cette vision commune à laquelle le Plan AGRO fait référence.

Dans ce projet, nous considérons le contexte immédiat dans lequel se déploie l'agriculture du continent, contexte que nous pouvons résumer en un mot : instabilité. Par conséquent, les stratégies à suivre doivent garantir des conditions qui permettent, dans la mesure du possible, de construire une base structurelle capable de résister aux conjonctures qui se présenteront inévitablement au cours des prochaines années.

Notre projet met l'accent sur les perspectives et les possibilités pour l'agriculture, ainsi que sur les défis qu'il faut relever pour que l'agriculture soit plus durable et plus compétitive, tout en contribuant au développement des territoires ruraux, à la réalisation de la sécurité alimentaire et à la préservation de la qualité de l'environnement et des ressources naturelles.

Dans le projet, nous suggérons également des lignes directrices pour améliorer les compétences de l'Institut afin qu'il puisse répondre aux attentes des pays.

Pour contribuer à faire en sorte que l'agriculture du continent atteigne ses objectifs, l'IICA doit renforcer ses compétences techniques et atteindre les objectifs établis par les ministres: « renforcement des compétences institutionnelles, professionnelles et en matière de leadership, d'analyse économique et d'analyse des politiques et de leurs impacts sur l'agriculture; gestion du savoir; utilisation de technologies de l'information et de la communication pour renforcer la compétitivité de l'agriculture; préparation et mise en œuvre de projets; coopération horizontale, et partenariats et coordination avec d'autres organisations et mécanismes ».

Ces orientations ont été soigneusement prises en compte, non seulement dans l'élaboration de ce projet de Plan stratégique 2010-2020, mais également dans le projet que nous avons préparé pour le Plan à moyen terme 2010-2014.

Avec ce plan quadriennal, nous voulons répondre au grand défi que se pose l'Administration dont j'ai la responsabilité, à savoir « Réaliser une agriculture compétitive et durable », de telle sorte que soit renforcée sa contribution au développement, à la sécurité alimentaire, au bien-être rural et à la conservation de l'environnement.

Nous voulons avancer dans la conception du nouveau paradigme technologique qui permettra une production agroalimentaire suffisante et qui accordera une place à la petite entreprise agricole et à l'agriculture à petite échelle et familiale.

Ce paradigme devra inclure des technologies propres, de bonnes pratiques agricoles et l'utilisation efficiente des ressources en sol et en eau. La nouvelle façon de produire doit aider à faire en sorte que l'agriculture s'adapte au changement climatique et à atténuer les effets néfastes de ce changement sur l'environnement.

Grâce à la coopération internationale, nous pouvons mettre en commun des technologies appropriées entre les pays qui les possèdent et les pays qui ne disposent pas de telles technologies. Nous pouvons également renforcer les systèmes nationaux de protection sanitaire agricole et d'innocuité des aliments, tout en contribuant à mettre en place des agroentreprises compétitives.

Notre proposition stratégique est fondée sur les forces de l'IICA, une institution riche de presque 70 ans d'expérience, qui reçoit un appui politique de haut niveau et qui est dotée d'un précieux bassin de savoir et de capital humain, ainsi que d'un patrimoine et d'une infrastructure physique propre.

Au fil des années, l'IICA a mis en place des réseaux de travail et des systèmes d'information et de gestion du savoir, que viennent enrichir de solides relations et partenariats avec des organismes internationaux et régionaux, et, malgré des limites budgétaires, qui pourraient être corrigées si ses membres le veulent, l'institution est ouverte à l'innovation et à la créativité, afin que ses activités puissent être menées sur les plans continental, régional et national.

Je ne veux pas insister sur ce thème, car le programme de travail de la réunion nous permettra de le traiter en détail, mais je dirai seulement que nous avons travaillé en fonction de quatre domaines stratégiques :

- 1. Compétitivité, production et marchés agricoles
- 2. Agriculture, territoires et bien-être rural
- 3. Agriculture, ressources naturelles et changement climatique

4. Agriculture et sécurité alimentaire

Les activités menées dans ces domaines stratégiques s'inscriront dans le cadre de six programmes, chacun avec des objectifs, des cibles et des résultats mesurables, afin que vous puissiez évaluer facilement si les objectifs sont atteints.

Je tiens à vous faire remarquer que, du point de vue opérationnel, nous avons privilégié l'action conjointe, afin d'utiliser toute la capacité de l'Institut dans la fourniture de services de coopération technique. Pour cela, nous mettrons en place des réseaux thématiques institutionnels, composés de nos éminents spécialistes en poste partout dans le continent. Mon Administration et l'ensemble de notre personnel accordent une grande valeur au travail en équipe.

Notre façon de coopérer sera renforcée par trois initiatives que nous mettons en place actuellement.

La première consiste à renforcer ce que nous avons appelé le Centre d'analyse stratégique, qui aidera les pays à définir une vision d'État de l'agriculture et les dotera des outils nécessaires pour la prospective, l'analyse et la pensée stratégique, et la prise de décisions.

La deuxième prend la forme d'un programme de stages professionnels à l'intention de spécialistes du plus haut niveau provenant d'universités et de centres de recherche, qui se trouvent en congé sabbatique. Ainsi, l'IICA pourra profiter de leurs connaissances, à un coût minimal, au bénéfice des pays membres de l'IICA.

La troisième initiative consiste également en un programme intitulé « Fonds du Directeur général pour des projets de coopération technique », qui a pour but de favoriser la conception et l'exécution d'initiatives fondées sur des idées innovatrices qui aideront l'IICA à atteindre les objectifs stratégiques établis dans son Plan à moyen terme. En vertu de ce programme, les spécialistes de l'IICA pourront proposer des projets qui seront dûment évalués. Seront choisis ceux qui sont les plus viables et qui auront le plus grand impact au bénéfice des pays. Nous voulons ainsi maximiser nos ressources limitées, sans coût supplémentaire pour les États membres.

Dès que nous aurons peaufiné ces trois initiatives, nous vous les ferons connaître afin que vous puissiez en tirer le maximum de profit.

Le renforcement des compétences techniques de l'IICA a également nécessité une réorganisation institutionnelle, avec deux objectifs très précis. Le premier est de donner la priorité au travail des domaines techniques, grâce à une nouvelle structure organisationnelle. Le second concerne l'utilisation efficiente des ressources que les pays membres nous ont confiées pour effectuer notre travail, de telle sorte que, bien que limitées, ces ressources humaines, financières et matérielles servent prioritairement à ce qui constitue le centre de notre institution et de notre travail : la coopération technique de haute qualité.

Comme vous en serez informés, avec les ressources disponibles et grâce à un exercice strict, austère et rationnel du budget, nous avons réussir à remplir nos engagements de coopération technique. Il est cependant évident que, au cours des 15 dernières années, nous avons souffert de la perte de valeur réelle des revenus institutionnels, estimée à 30 % à la fin de 2010, ce qui a entraîné des conséquences liées à la contraction du bassin de talent humain, à la diminution des ressources techniques, à la baisse de la capacité opérationnelle et à la détérioration naturelle de l'infrastructure due à des investissements insuffisants. Comme je le mentionnai, malgré les limitations, nous avons fait face aux demandes de coopération technique de nos pays membres.

Il est certain que la vision que nous partageons au sujet de ce que doit être notre Institut et les résultats que cette administration obtiendra constitueront des arguments solides pour que vous décidiez d'accroître votre appui à cet espace de coopération qui, au bout du compte, appartient aux pays. Permettez-moi de réitérer également mon engagement à l'égard de l'obligation de rendre des comptes et de la transparence, qui ne saurait être mise en doute, dans l'exercice du budget.

Mesdames et Messieurs les Représentants des États membres, les tâches que la présente Administration a accomplies au cours de ces neuf mois, dont vous analyserez certains des fruits aujourd'hui, n'auraient pas été possibles sans le concours de notre personnel. Le Plan stratégique et le Plan à moyen terme ont tous les deux fait l'objet d'un intense débat interne auquel ont même été appelés à participer les représentants dans chacun des 34 États membres.

Nous avons également pu compter sur le précieux appui d'éminents spécialistes extérieurs qui, avec leur vision, ont apporté des points de vue et des propositions de grande valeur, ce qui a permis de conférer amplitude et profondeur aux projets que nous vous soumettons aujourd'hui.

Tout ce travail n'aurait pas été possible non plus sans votre participation, les mandants de l'IICA, sans la participation en particulier des membres de la Commission

consultative spéciale sur les questions de gestion qui, dans un exercice innovateur, ont ajouté à ces propositions la vision objective qui émane de la réalité et des préoccupations des pays.

J'aimerais vous inviter à conclure la tâche que le Conseil nous a confiée et à poursuivre, ensemble, le travail entrepris par ceux qui nous ont précédés dans la construction de notre Institut, en préservant les nobles fins qui ont présidé à sa création.

C'est avec tristesse que nous avons reçu la nouvelle du décès de l'éminent Colombien Armando Samper qui fut le troisième Directeur général de l'IICA, pendant la période 1960-1966. Sous sa direction, l'Institut s'est considérablement renforcé puisqu'il a réussi à attirer de nouveaux États membres et à accroître les ressources financières; c'est lui également qui a lancé le processus d'ouverture de bureaux dans les pays.

En 1964, 21 pays de l'Organisation des États Américains (OEA) étaient déjà membres de l'IICA. Le personnel technique, jusque-là fondamentalement composé de personnes en provenance des États-Unis et du Costa Rica, a alors accueilli des représentants de 16 pays. De son siège initial à Turrialba, l'Institut a déménagé dans la capitale du Costa Rica, cherchant ainsi à élargir ses activités au-delà de la recherche et de l'enseignement. Alors qu'il avait des bureaux dans quatre pays seulement des Amériques, il est passé à 15 pays. Le porte-drapeau de ce processus fut Armando Samper.

Je pense que le meilleur hommage que nous puissions rendre à cette figure emblématique de l'agriculture continentale est de poursuivre son œuvre. Aussi, je vous invite à vous lever et à respecter une minute de silence, en mémoire de Monsieur Samper.

Merci.

Pour conclure, j'aimerais souligner que, pendant ces quelques mois, la tâche a été ardue, comme elle le sera certainement dans un avenir proche; toutefois, si nous pouvons compter sur l'appui de nos États membres, elle sera plus facile.

Sans aucun doute, nous aurons à faire face à des conjonctures défavorables, telles les catastrophes naturelles, de plus en plus fréquentes, qui exigeront de l'IICA une attention en temps opportun et des expressions de solidarité, comme ce fut le cas lors des tremblements de terre en Haïti et au Chili, où l'on a déploré de nombreuses pertes de vie et des dommages matériels importants. Ce seront des obstacles qui, une fois surmontés, nous renforceront.

Personnellement, je suis convaincu que l'agriculture continentale du XXI^e siècle pose des défis que les pays membres de l'IICA pourront relever avec succès, compte tenu de leur potentiel dont ils ont fait la preuve.

Une agriculture compétitive, durable et inclusive peut se concrétiser avec la fourniture de biens publics internationaux, grâce à la coopération technique multilatérale.

L'IICA peut représenter un excellent appui pour atteindre cet objectif s'il élargit ses compétences et son leadership technique et s'il concentre son action dans les domaines thématiques qui ont une incidence majeure sur le secteur agricole.

Je vous réitère mon engagement à faire en sorte qu'il en soit ainsi.

Je vous remercie et vous souhaite un agréable séjour à San José et à l'IICA.

ALLOCUTION DE BIENVENUE DU DIRECTEUR GÉNÉRAL DE L'IICA, AU FORUM INTERNATIONAL « LES FEMMES EN AGRICULTURE : LA CONTRIBUTION DES FEMMES À L'AGRICULTURE ET À LA SÉCURITÉ ALIMENTAIRE EN AMÉRIQUE »

Permettez-moi tout d'abord, Madame la Présidente, de souligner que c'est un grand honneur de vous avoir parmi nous.

Madame Elena Correa Monroy est une jeune femme qui vit avec son époux et ses deux filles dans un village de Colombie. La zone où elle vit a été frappée par la violence, mais cela ne l'empêche pas de continuer de travailler pour sa famille et sa communauté.

Orfa Uni Cruz est une jeune autochtone Yanacona colombienne, mère de famille et membre de l'Association autochtone des productrices d'achira (*canna edilis*) de San Sebastián, où 32 personnes se partagent les activités pour pouvoir cultiver et obtenir le produit phare de l'Association : l'achira.

Ces deux femmes ont une chose en commun: sans abandonner les tâches domestiques, elles participent au projet «Femmes épargnantes en action», réalisé conjointement par le gouvernement colombien et l'IICA. Selon Elena, ce projet lui a permis de transformer sa réalité « à cent pour cent »! Et Orfa d'ajouter: « nous avons toutes appris à épargner pour avoir notre propre entreprise et préparer un avenir meilleur ».

Des opinions semblables sont très souvent entendues parmi les quelque 32 000 femmes bénéficiaires du projet qui, comme Elena, affirment : « le plus important, c'est que nous avons acquis des connaissances et appris à nous estimer en tant que femmes. Avant, nous nous laissions rabaisser, mais maintenant nous n'avons qu'une idée, aller de l'avant...et ceci est un changement ».

Elena explique que, avant le projet, elle était très timide, mais que maintenant elle sait parler en public. En d'autres termes, elle peut maintenant se faire entendre dans sa famille, avec ses camarades et dans sa communauté.

Orfa confirme, sans hésiter : « on commence à parler en famille, on collabore et échange des idées...sans différence ».

L'Association à laquelle appartient Elena, dans le cadre du projet, est un espace qui, comme elle le raconte elle-même, est plein de camaraderie et est vu comme une occasion de rapporter des revenus à la maison. En ses mots : « on a tourné une page, nous ne dépendons plus du mari, nous ne sommes plus enfermées dans la cuisine. Maintenant, nous sommes indépendantes ».

Madame Laura Chinchilla, Présidente de la République du Costa Rica Madame Gloria Abraham, Ministre de l'agriculture et de l'élevage du Costa Rica et Présidente de la Trentième réunion ordinaire du Comité exécutif de l'IICA Honorables membres du Comité exécutif de l'IICA Distinguées panélistes, Chers amis

C'est un grand honneur pour moi de vous recevoir dans la Maison de l'agriculture des Amériques, en présence aujourd'hui de la sensibilité et de l'intelligence, qui émanent des femmes qui nous accompagnent, pour tenir le forum « Les femmes en agriculture : la contribution des femmes à l'agriculture et à la sécurité alimentaire en Amérique ».

Mon Administration a voulu répondre à l'invitation de l'un de ses organes de direction afin d'ouvrir un espace de réflexion au sujet d'un thème de la plus haute importance pour le secteur agricole et la vie rurale. C'est un rendez-vous que nous voulons institutionnaliser et quoi de mieux que de commencer avec le thème de la contribution des femmes à l'agriculture et à la sécurité alimentaire.

À ce propos, nous entendrons les distinguées personnalités féminines qui participent au forum et qui ont toutes des mérites et une expérience propres. Elles nous expliqueront certainement comment l'intégration des femmes dans l'agriculture, comme dans d'autres domaines, s'est faite dans des conditions d'exclusion et d'inégalité; elles nous recommanderont également des politiques publiques qui aideraient à remédier à cette situation et à ouvrir les espaces de développement qui s'imposent, conformes à l'importance de la contribution des femmes au développement agricole.

J'aimerais simplement rappeler quelques-unes des contributions des femmes, vraiment simples, mais de grande importance pour l'agriculture.

Il y a des milliers d'années, pendant que les hommes étaient à la chasse, parfois durant des semaines, les femmes gardaient les enfants et observaient comment différentes

graines se transformaient en plantes. Elles ont alors commencé à semer et à sélectionner les fruits de la terre comestibles pour l'être humain. L'agriculture était née et, avec elle, la civilisation.

Au fil des années, dans tout le monde, ce sont principalement les femmes qui ont confectionné les régimes alimentaires traditionnels qui caractérisent chaque peuple, ce qui, d'une manière ou d'une autre, a également contribué à l'amélioration des espèces et de la qualité nutritionnelle. Nous pouvons aussi mentionner la contribution des femmes dans la sélection des plantes médicinales, et dans l'acquisition de connaissances au sujet de l'utilisation des bonnes herbes pour soigner diverses maladies.

Comme nous l'ont expliqué nos consultantes, c'est une pratique courante encore dans les villages qu'une femme rende visite à sa voisine pour converser et échanger une partie des produits de son jardin, des pousses ou des graines qu'elle cultive, contre d'autres espèces qu'elle ne possède pas et que sa voisine produit dans son jardin.

Il est courant également que les femmes d'une communauté se partagent des secrets au sujet de cultures spéciales ou de techniques pour éliminer les ravageurs.

Par chance, l'IICA est une institution qui a toujours accordé la plus grande importance à cette question; de lui-même et à la demande des pays, l'Institut a mis en œuvre des projets visant spécifiquement le développement des femmes rurales et a réalisé des études et des analyses à ce sujet, un domaine dans lequel il existe encore un grand vide, comme nous l'avons découvert dans la préparation du document que nous présenterons ce matin.

Témoigne également de l'importance accordée à ce sujet la présence, parmi les distinctions honorifiques que le Conseil accorde, du Prix interaméricain pour la participation des femmes au développement rural, prix qui fut octroyé en 1986 à ma concitoyenne et amie, l'illustre Mexicaine Beatriz Paredes, législatrice, ici présente.

Sans aucun doute, l'importance croissante des femmes en agriculture est allée de pair avec leur développement évident dans les différentes sphères de la société; les femmes sont des professionnelles capables et travailleuses, hautement qualifiées, des leaders sociales et d'opinion, des représentantes populaires et des chefs de gouvernement.

Sans aller plus loin, nous avons aujourd'hui le grand honneur d'avoir parmi nous la première Présidente dans l'histoire du Costa Rica. Et que dire de l'équipe de femmes à la tête du Ministère de l'agriculture du Costa Rica, également dirigé pour la première fois

par une femme. Pour rester dans le ton, la sous-direction générale de l'IICA a aussi été confiée, pour la première fois, à une femme.

Certes, il reste encore beaucoup à faire sur la question de l'inclusion et de l'équité, mais nous devons prendre acte des efforts déployés à cet égard par chaque pays, efforts que nous voulons enrichir avec l'action multilatérale.

Nous espérons que les membres du Comité exécutif feront leurs les recommandations qui seront formulées ici et qu'ils les convertiront en mandats précis pour l'Institut.

Pour conclure, permettez-moi de citer l'humaniste mexicain Germán Dehesa, récemment décédé, qui a écrit un jour :

« La grande nouveauté de notre époque, c'est l'entrée en force irrépressible des femmes, il est impossible de les arrêter...en ce moment précis de l'histoire, le devoir des hommes est de conclure avec elles un pacte de reddition honorable, avant que le monde ne s'écroule. (...)

Pendant des siècles, les femmes ont été dépendantes du monde et du soutien masculins. Il existait des millions de Schéhérazade qui, nuit après nuit, devaient inventer une nouvelle histoire pour leur sultan personnel afin de gagner une autre journée de vie. C'est avec une profonde tristesse que j'annonce au secteur masculin que Schéhérazade n'est plus.

Il n'est pas question de pleurer; il faut fêter l'avènement d'une femme qui n'a pas envie d'être esclave, qui préfère être »; (...) Rien à faire, les garçons : à nous de nous reposer et de tisser. »

Je fais miennes ces sages paroles et je cède la place aux protagonistes de ce forum : les femmes. Et puisque je suis le seul mâle à parler, je m'engage publiquement à faire en sorte que l'IICA redouble d'effort pour que des histoires comme celles d'Elena Correa, Orfa Uni et ses camarades se multiplient dans les Amériques.

Je vous remercie.

ALLOCUTION LIMINAIRE DE MADAME LAURA CHINCHILLA MIRANDA, PRESIDENTE DE LA RÉPUBLIQUE DU COSTA RICA AU FORUM INTERNATIONAL « LES FEMMES EN AGRICULTURE : LA CONTRIBUTION DES FEMMES À L'AGRICULTURE ET À LA SÉCURITÉ ALIMENTAIRE EN AMÉRIQUE »

Chers amis.

C'est un honneur pour moi de pouvoir participer à l'ouverture de ce Forum interaméricain et de pouvoir partager quelques réflexions au sujet d'un thème de la plus haute importance pour nos sociétés, mais peu présent dans les forums internationaux : le rôle et les conditions de vie des femmes en agriculture.

Il est juste de reconnaître que l'une des dettes politiques et sociales les plus notoires de nos politiques publiques concerne la dette d'équité vis-à-vis des femmes de notre milieu rural. J'oserais affirmer qu'il s'agit d'une dette en partie double : la dette propre des déséquilibres dont souffrent encore les femmes dans nos pays et la dette que nous avons envers le milieu rural, où le retard et la pauvreté sont plus grands que dans les secteurs urbains de nos sociétés.

Il n'existe pas de secteur social moins visible, moins compris et moins pris en compte que celui des femmes de nos campagnes. Bien que l'on sache que les femmes jouent un rôle crucial dans le processus de production et dans les conditions de vie de la famille paysanne, leur place passe inaperçue dans les recensements nationaux, elle est invisible dans les cadastres nationaux et elle a disparu dans le calcul de la force de travail du secteur agricole.

Aux préjudices associés à une vision dépourvue de la dimension hommes-femmes viennent s'ajouter les distorsions des instruments de recherche conçus avec une mentalité urbaine. Par conditionnement social, la femme paysanne se voit comme maîtresse de maison, plutôt que comme travailleuse agricole. Comment peut répondre une paysanne lorsqu'on lui demande quelle est sa principale activité économique? Elle trait la vache, s'occupe du jardin et de la basse-cour, ramasse le bois, transporte l'eau, vend les produits

de la terre et, au milieu de tout cet ouvrage, elle prépare la nourriture, fait la lessive, nettoie la maison et prend soin de sa progéniture.

Quel est donc son travail principal? Comment les statistiques l'inscrivent-elles? Comment le voit-on et s'en occupe-t-on?

Nous sommes conscients que nous avons besoin de beaucoup plus de travail d'analyse sur les conditions des femmes en agriculture, et qu'il nous faut consentir un plus grand effort institutionnel pour passer des beaux discours à des interventions plus efficaces qui permettent d'améliorer sensiblement leurs conditions d'existence. Nous avons l'obligation d'étudier les conditions de vie des femmes paysannes non seulement dans une perspective hommes-femmes, mais également dans une optique de développement, dans une agriculture en plein processus de transformation, où les conditions de production ancestrales s'entrecroisent avec le défi de l'internationalisation de nos économies.

Toute l'Amérique latine se dirige vers une nouvelle ruralité: plus productive et plus durable. Le secteur agricole et les femmes requièrent une intégration plus dynamique et plus profitable dans leurs propres économies domestiques et dans l'économie internationale, au risque sinon de rester exclues des étapes suivantes du développement. Dans un siècle qui, comme le nôtre, se caractérisera par l'innovation, la durabilité environnementale et la mondialisation, il est nécessaire d'avoir une compréhension précise et approfondie de la participation des femmes à l'économie agricole, afin que les institutions gouvernementales puissent adapter leurs politiques publiques et leurs programmes d'appui.

Les activités des femmes dans le secteur agricole doivent pouvoir être reliées aux chaînes de production et de commercialisation, nationales et internationales. Les femmes doivent pouvoir garantir que leurs activités répondent à des normes environnementales élevées et qu'elles sont rentables. Il convient de stimuler l'esprit d'entreprise des femmes grâce à l'accès au crédit, d'améliorer la qualité de leurs produits et de promouvoir leurs techniques de commercialisation et de diversification de la production. En outre, l'État a le devoir d'inclure les femmes paysannes dans le système de soutien social, qui comprend notamment l'accès au logement, la formation et l'éducation des enfants.

C'est pourquoi le présent forum international nous remplit d'espoir, car il représente une grande occasion de réveiller les consciences. Nous tous, gouvernements et institutions publiques, entités privées et organisations non gouvernementales, devons nous engager à étudier à fond les conditions de vie des femmes dans le secteur agricole

des Amériques et à imprégner les politiques publiques de développement rural d'une vision hommes-femmes.

C'est un honneur d'avoir parmi nous, dans ce forum, des spécialistes de grand renom et des représentants d'organisations nationales et internationales, gouvernementales et non gouvernementales, qui s'occupent à la fois du thème hommesfemmes dans les Amériques et de la problématique de notre développement agricole et rural.

Le moment est particulièrement propice pour faire face à cette dette d'équité, à l'heure où nous voyons que de plus en plus de femmes occupent des postes importants dans les processus de prise de décisions des pays de notre région. Dans mon pays, nous sommes très conscients de notre obligation : pour la première fois, une femme occupe la présidence de la République, pour la première fois, une femme occupe également le poste de ministre de l'agriculture.

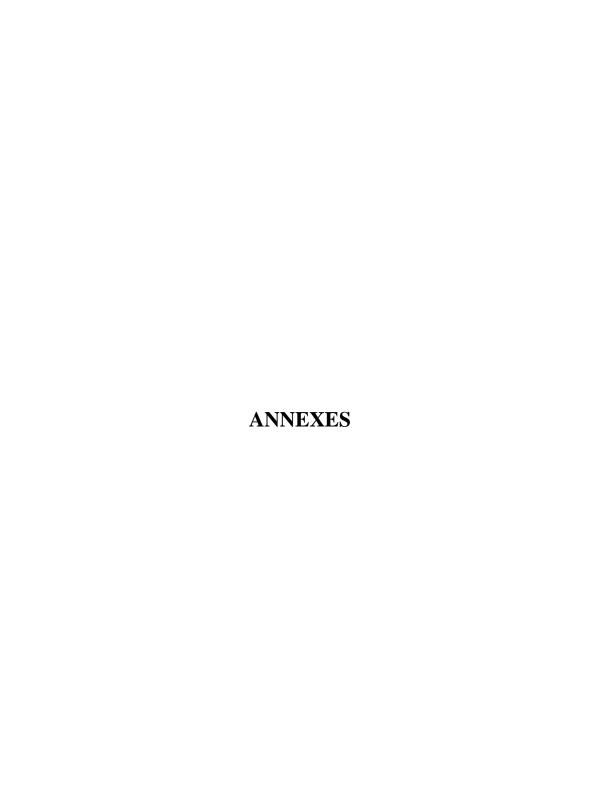
Nous sommes convaincus également que ces grands réseaux constitués par la Commission interaméricaine des femmes et les ministres de l'agriculture du continent assumeront, sans hésiter, l'engagement de mettre en application les recommandations qui émaneront de cet important forum, et qu'ils introduiront une vision transversale d'égalité hommes-femmes dans les programmes qui seront mis en chantier dans notre secteur agricole et rural.

Chers amis,

La femme et la terre se confondent, parce qu'elles sont toutes les deux sources de vie et de fertilité. C'est pourquoi nous nous réjouissons de la tenue d'un débat sur les préoccupations qui touchent un binôme si naturel, pas toujours étudié, pas toujours compris.

Je vous prédis un grand succès dans vos délibérations et, dès maintenant, je m'engage à analyser et à mettre en œuvre, dans la mesure du possible, les recommandations que vous formulerez pour rapprocher beaucoup plus nos politiques publiques des justes aspirations de ces femmes vigoureuses et courageuses qui, jour après jour, travaillent nos terres, enrichissent nos foyers et récoltent avec orgueil le produit de leurs mains, de leurs ventres et de leurs cœurs.

Je vous remercie.



ANNEXE 1 : ORDRE DU JOUR

IICA/CE/Doc.555(10)

1. Programme provisoire de travail

IICA/CE/Doc.556(10)

2. Rapports présentés au Comité exécutif

2.1 Message du Directeur général sur la vision stratégique et à moyen terme de la nouvelle Administration. (Sans cote)

(i) Projet de Plan stratégique 2010-2020.

IICA/CE/Doc. 557(10)

(ii) Projet de Plan à moyen terme (PMT) 2010-2014. IICA/CE/Doc. 558(10)

2.2 Appui de l'IICA en réponse à la situation d'urgence et au Programme de reconstruction d'Haïti. (Sans cote)

2.3 Programme mondial pour l'agriculture et la sécurité alimentaire de la Banque mondiale (GAFSP) et plans d'investissement par pays.

(Sans document)

3. Politique institutionnelle et coopération technique

- 3.1 Attention particulière accordée aux programmes de coopération technique.
 - (i) La nouvelle orientation de la coopération technique de l'IICA axée sur la création de compétences pour améliorer la compétitivité et la productivité des femmes dans le secteur rural et la sécurité alimentaire.

(Sans cote)

- (ii) Forum international
 Les femmes en agriculture : la contribution
 des femmes à l'agriculture et à la sécurité
 alimentaire en Amérique.
- 3.2 La problématique des projets financés avec des ressources extérieures : cas de la Colombie.
- 3.3 Rapport de la Commission interaméricaine de l'agriculture biologique.

IICA/CE/Doc.559(10)

4. Questions financières et budgétaires

4.1 Projet de Programme-budget 2011. *IICA/CE/Doc.* 560(10)

4.2 État actuel du versement des quotes-parts et progrès accomplis dans le recouvrement des arriérés de quotes-parts dus à l'Institut.

IICA/CE/Doc. 561(10)

4.3 États financiers de l'Institut pour l'exercice 2009 et Rapport des commissaires aux comptes.

IICA/CE/Doc. 562(10)

4.4 Seizième rapport du Comité de révision de la vérification. IICA/CE/Doc. 563(10)

5. Règles, procédures et autres questions administratives

5.1 Rapport du Directeur général sur la structure d'organisation de la Direction générale.

(Sans document)

5.2 Projet de modifications à l'article 29 du Règlement intérieur du Comité exécutif et à l'article 28 du Règlement du Conseil interaméricain de l'agriculture.

IICA/CE/Doc. 564 (10)

6. Questions relatives aux organes de direction

6.1 Date et lieu de la Trente et unième réunion IICA/CE/Doc. 565(10) ordinaire du Comité exécutif.

6.2 Rapports

- (i) Adoption du Rapport annuel de l'IICA *IICA/CE/Doc.* 566(10) pour l'année 2009.
- (ii) Rapport de la Réunion ordinaire 2010 de *IICA/CE/Doc. 567(10)* la Commission consultative spéciale sur les questions de gestion (CCSQG).
- (iii) Progrès accomplis dans la mise en œuvre des résolutions de la Quinzième réunion ordinaire du Conseil.
- (iv) Progrès accomplis dans la mise en œuvre IICA/CE/Doc. 569(10) des résolutions de la Vingt-neuvième réunion ordinaire du Comité exécutif.

7. Collaboration avec d'autres organismes internationaux

- 7.1 Activités conjointes IICA-FAO. *IICA/CE/Doc.570(10)*
- 7.2 Rapport du Directeur général sur les activités (Sans cote) conjointes IICA-CARDI et IICA-CATIE.

8. Autres questions

ANNEXE 2 : LISTE DES PARTICIPANTS

États membres du Comité exécutif en 2010

Bahamas

Creswell Sturrup, Rep. titulaire Permanent Secretary Ministry of Agriculture & Marine Resources

Tél.: (242) 356 3100 Fax: (242) 322 1767

creswellsturrup@bahamas.gov.bs

Belize

Gabino Canto, Rep. titulaire Chief Executive Officer Ministry of Agriculture and Fisheries

Tél.: (501) 627 2785 Fax: (501) 822 2490 gabino.canto@yahoo.com

Bolivie

Erik B. Murillo Fernández, Rep. titulaire Director General Ejecutivo Instituto Nacional de Innovación Agropecuaria

Tél.: (5912) 244 1608 Fax: (5912) 244 1153 emurillo@gmail.com

Brésil

Edilson Guimarães, Rep. Titular Secretário de Política Agrícola Ministério da Agricultura, Pecuária e Abastecimento

Tél.: (5561) 3218 2505 Fax: (5561) 3224 8414

edilson.guimaraes@agricultura.gov.br

Lino Colsera, Rep. suppléant Secretário Adjunto de Relações Internacionais do Agronegócio Ministério da Agricultura, Pecuária e Abastecimento

Tél. : (5561) 3323 3245 Fax : (5561) 3225 4738

lino.colsera@agricultura.gov.br

Canada

Daryl Nearing, Rep. titulaire Directeur adjoint, Affaires multilatérales Agriculture et Agroalimentaire Canada

Tél.: (613) 773 1523 Fax: (613) 773 1500 daryl.nearing@aafc.gc.ca, melissa.saumure@aafc.gc.ca

Léonard Beaulne, Rep. suppléant Conseiller (politique) Ambassade du Canada au Costa Rica Tél.: (506) 2242 4450 leonard.beaulne@international.gc.ca

El Salvador

Jorge Pleitez, Rep. titulaire Ministerio de Agricultura y Ganadería Tél. : (503) 2210 1760 Jorge.pleitez @mag.gob.sv

Mexique

Heberto Rivera Torres, Rep. titulaire Director de Intercambio Académico Internacional y Fomento Tecnológico Secretaría de Agricultura, Ganadería, Desarrollo Rural, Pesca y Alimentación

Tél.: (52555) 3871 1000 Fax: (52555) 3871 1000 heberto.rivera@sagarpa.gob.mx

Pérou

Dow Hers Seiner Kertman, Rep. titulaire Jefe Gabinete de Asesores Ministerio de Agricultura Tél.: (511) 613 5800

Fax: (511) 613 5800 dseiner@minag.gob.pe

République dominicaine

Nelson de los Santos P., Rep. titulaire Viceministro de Planificación Ministerio de Agricultura Tél.: (809) 547 3888 ext.3001

Fax: (809) 547 1692 delossantos.n@gmail.com nelson.delossantos@agricultura.gob.do

Saint-Kitts-et-Nevis

Timothy S. Harris, Rep. titulaire Minister of Agriculture Ministry of International Trade, Industry, Commerce, Agriculture, Consumer Affairs, Constituency Empowerment and Marine Resources

Tél.: (869) 465-2521 Ext 1369

Fax: (869) 465-2556

Ministers secretary@yahoo.com

Uruguay

Alicia Martins Rodríguez, Rep. titulaire Responsable Unidad de Proyectos y Cooperación Internacional Ministerio de Ganadería, Agricultura y Pesca

Tél.: (598) 2412 6325 amartins@mgap.gub.uy

États non membres du Comité exécutif en 2010

Argentine

Oscar Héctor Ghersi A., Rep. titulaire Asesor Instituto Nacional de Tecnología Agropecuaria (INTA) Tél.: (54)(11) 4802 6101 oghersi@argeninta.org.ar Liliana Mónica Sola F. Rep. suppléante Directora de Presupuesto y Seguimiento de Planes y Proyectos A/C de la Dirección General de Administración Ministerio de Agricultura, Ganadería y Pesca

Tél.: (54)(11) 4349 2710 Fax: (54)(11) 4349 2144 Isola@minagri.gob.ar

Costa Rica

Gloria Abraham Peralta, Rep. suppléante Ministra de Agricultura y Ganadería Ministerio de Agricultura y Ganadería

Tél.: (506) 2220 4346 Fax: (506) 2296 6720 gabraham@mag.go.cr

Tania López Lee, Rep. suppléante Viceministra de Agricultura y Ganadería Ministerio de Agricultura y Ganadería

Tél.: (506) 2232 7715 Fax: (506) 2232 5054 tlopez@mag.go.cr

Marta Eugenia Villegas, Conseillère Directora Ejecutiva Secretaría Ejecutiva de Planificación Sectorial Agropecuaria (SEPSA), Ministerio de Agricultura y Ganadería

Tél.: (506) 2231 1051 Fax: (506) 2232 0677 mvillegas@mag.go.cr

Giovanna Valverde Asesora de Despacho Ministerio de Agricultura y Ganadería Tél.: (506) 2220-4346 gvalverde@mag.go.cr

États-Unis d'Amérique

John D. Brewer, Rep. suppléant Foreign Agricultural Service United States Department of Agriculture (USDA)

Tél. : (202) 720 3935 Fax : (202) 690 2159

John.D.Brewer@fas.usda.gov

Andrew Burst, Rep. suppléant Director Multilateral Affairs Division Foreign Agricultural Service United States Department of Agriculture (USDA)

Tél.: (202) 720 9519 Fax: (202) 720 1139

Andrew.Burst@fas.usda.gov

Andrea Brouillette-R. Rep. suppléante Consejero Político Departamento de Estado Tél.: (202) 647 6375 RodriguezAR@state.gov

Cheryl Claus, Conseillère International Relations Advisor Foreign Agricultural Service United States Department of Agriculture (USDA)

Tél.: (202) 720 9079 Fax: (202) 720 1139 Cheryl.Claus@fas.usda.gov Kevin N. Smith, Conseiller Consejero Agrícola USDA/FAS Costa Rica, Nicaragua and Panamá Embajada de los Estados Unidos en Costa Rica Tél.: 2519-2333 Kevin.N.Smith@usda.gov

Kelly Stange, Conseillère Attaché USDA Foreign Agricultural Service Embajada de los Estados Unidos en Costa Rica Tél.: (506) 2519 2333, (506) 2519 2333 kelly.stange@fas.usda.gov

Guatemala

Carlos Rafael Tercero, Rep. titulaire Coordinador de la Unidad de Cooperación Externa y Fideicomisos Ministerio de Agricultura, Ganadería y Alimentación

Tél.: (502) 2413 7295 Fax: (502) 2413 7295 crtercero@yahoo.com

Sainte-Lucie

Ezechiel Joseph, Rep. titulaire Minister of Agriculture, Lands, Forestry and Fisheries Ministry of Agriculture, Lands, Forestry and Fisheries

Tél.: (758) 468 4174 Fax: (758) 453 6134 minister@maff.egov.lc

Comité de révision de la vérification (CRV)

Tracy LaPoint
Deputy Assistant Inspector General
for Audit
USDA Office of Inspector General
Washington, D.C.

Tél.: (202) 690 4483 Fax: (202) 720 0319 tracy.lapoint@oig.usda.gov

Observateurs permanents

Allemagne

Ernst Martens, Rep. titulaire Embajador en Costa Rica Embajada de la República Federal de Alemania

Tél.: (506) 2290 9091 Fax: (506) 2290 0037 l-vz1@sanj.diplo.de

Sinje Ewert Étudiante en droit, stagiaire Embajada de la República Federal de Alemania en Costa Rica

Tél.: (506) 2290 9091, 506) 2290 9091

Fax : (506) 2290 0037 l-vz1@sanj.diplo.de

France

Nuria Vivancos-Aligant
Attachée régionale de coopération
éducative pour l'Amérique centrale
Adjointe au Directeur du Centre culturel
et de Coopération pour l'Amérique
Embajada de Francia en Costa Rica

Daniel LeFort

Adjoint au Directeur du Centre culturel et de Coopération pour l'Amérique centrale Embajada de Francia en Costa Rica

Organismes internationaux

Centre agronomique Tropical de recherche et d'enseignement (CATIE)

José Joaquín Campos Arce Director General

Tél.: (506) 2558 2201 Fax: (506) 2558 2048 jcampos@catie.ac.cr, dbarquer@catie.ac.cr, twhite@catie.ac.cr

Ronnie de Camino Velozo Subdirector General Tél.: (506) 2558 2318

Fax: (506) 2556 2057 rcamino@catie.ac.cr

Jorge Jiménez Burgos Director de Proyección y Desarrollo

Tél.: (506) 2558 2552 Fax: (506) 2556 2047 jjimenez@catie.ac.cr

Institut de recherche et de développement agricoles des Caraïbes (CARDI)

Francis Asiedu

Manager Technical Services

Tél.: (868) 645 1205 Fax: (868) 645 1208 Francis.asiedu@gmail.com

Forum international « Les femmes en agriculture : la contribution des femmes à l'agriculture et à la sécurité alimentaire en Amérique »

Panélistes

Nemesia Achacollo Tola Ministra de Desarrollo Rural y Tierras Bolivie

Ana Arocha Presidenta

Federación Nacional de la Mujer Rural de

Uruguay Uruguay

Tél.: (598) 9921 8685 arochaquijano@hotmail.com

Joanne M. Massiah Minister of Agriculture Ministry of State Antigua-et-Barbuda

Tél.: (268) 727 3051 Fax: (268) 568 7499 massiahj@candw.ag thomasglt@hotmail.com Beatriz Paredes Rangel Senadora, Presidenta Nacional del Partido Revolucionario Institucional Mexique

Invités spéciaux

Gustavo Abadía Primer Secretario Embajada de Guatemala en Costa Rica

Andrea Acuña Inspectora de Campo HORTIFRUTI Costa Rica

Gabby Alvarez Alvarado Asesora Ministerio de Agricultura y Ganadería Costa Rica

Mayi Antillón Ministra de Economía Costa Rica

Gustavo Alfredo Arambarri Encargado de Negocios Embajada de Argentina en Costa Rica

Marcela Alicia Ballara Soto Consultora privada Chili

Octavio Brugnini Lagos Embajador de Uruguay Embajada de Uruguay en Costa Rica Guillermina Casique Vences Dirigente Nacional Mujeres Confederación Nacional Campesina Mexique

Xinia Chaves Viceministra Ministerio de Agricultura y Ganadería Costa Rica

Nuria Costa Leonardo Directora General Red Mexicana de Mujeres SC Mexique

Ninoska Damianovic Camacho Consultora Independiente Estadistica Demógrafa Chili

María Hilaria Domínguez Arvizú Secretaria General Confederación Nacional Campesina Mexique

Juliana Espinoza
Presidenta de la Junta Directiva
Coordinadora de Mujeres Campesinas
Costa Rica

Luis Guillermo Fernández Correa Embajador de Colombia Embajada de Colombia en Costa Rica

Mabelle Figueroa Ramos Coordinadora Unidad de Gestión de Políticas Públicas en Equidad de Género Instituto Nacional de las Mujeres Costa Rica Iván Gálvez, Agregado Agregado Embajada de Panamá en Costa Rica

Rafael González Encargado de Negocios, a.i. Embajada de República Dominicana

Roxana González Fiscal de la Junta Directiva Coordinadora de Mujeres Campesinas Costa Rica

Zadalinda González Reynero Embajadora de México Embajada de México en Costa Rica

Hernesto Hintze Banco interamericano de Desarrollo (BID) Costa Rica

Deirdre Kent Embajada de Canadá en Costa Rica Costa Rica

Óscar Buenaventura Llanes Torres Embajador de Paraguay en Costa Rica Embajada de Paraguay

Javier Llorca Vega Encargado de Negocios Embajada de Ecuador en Costa Rica Lidiethe Madden Arias Directora Ejecutiva Asociación Andar y Académica del Instituto de Estudios de la Mujer

Asociación Andar Costa Rica e Instituto de Estudios de la Mujer de la Universidad Nacional de Costa Rica

Cameron MacKay Embajador de Canadá Embajada de Canadá en Costa Rica

Gonzalo Mendoza Negri Embajador de Chile Embajada de Chile en Costa Rica

María Xóchitl Molina González Secretaria de Acción Indígena Comité Ejecutivo Nacional del PRI Mexique

Mila Montero Díaz Gerente Administrativa Mayacert, Oficina Regional Costa Rica

Sary Montero Cabezas Coordinadora Unidad de Género Tribunal Supremo de Elecciones Costa Rica

Ana Lucía Moreno Estrada Coordinadora Área Desarrollo Social RUTA Costa Rica

José Javier Mulino Quintero Embajador de Panamá Embajada de Panamá en Costa Rica Yovanka Oliden Tapia Encargada de Negocios Embajada de Bolivia en Costa Rica

Laura Pérez Echeverría Directora Empresa Hidroponía Corazón Verde Costa Rica

Zayra Quesada Directora Despacho de la Ministra Ministerio de Agricultura y Ganadería Costa Rica

Octavio Ramírez Mixter Representante Asistente y Coordinador de Programas FAO Costa Rica

Harold Rivas Reyes Embajador de Nicaragua Embajada de Nicaragua en Costa Rica Andrea Ruiz Extensionista Agrícola HORTIFRUTI Costa Rica

Anne Slaughter Andrew Embajadora de los Estados Unidos de América Embajada de los Estados Unidos de América en Costa Rica

Sebastián Vaquerano López Embajador de El Salvador Embajada de El Salvador en Costa Rica

Claudina Valdez
Enc. Division Rural y Capacitacion
Despacho Primera Dama
République dominicaine

Cirse Villanueva Directora de Cooperación Internacional Ministerio De Relaciones Exteriores Costa Rica

Hannia Patricia Villalobos M. Centro de Mujeres Afro Costarricense

FONCTIONNAIRES DE L'IICA

Víctor Villalobos Directeur général

Karen Lezny Sous-directrice générale

Bernardo A. Badani Coordonnateur du suivi du processus des Sommets des

Amériques

Arturo Barrera Directeur du Programme de l'innovation pour la

productivité et la compétitivité

Evangelina Beltrán Coordonnatrice, Bureau du Directeur général Dowlat Budhram Directeur de la planification et de l'évaluation

Gustavo Cárdenas Directeur du Programme de la coordination transversale de l'agriculture, de la gestion des ressources naturelles

et du changement climatique

Luis Condines Vérificateur interne

Pedro Cussianovich Coordonnateur en agriculture biologique

Jorge Hernán Coordonnateur du Centre de formation des chefs de file des

Chiriboga Amériques

Víctor Del Angel Directeur de la gestion et de l'intégration régionale Fernando Del Risco Spécialiste en coordination des réunions des organes de

direction de l'IICA

Nelson Espinoza Coordonnateur de l'Unité des projets James French Directeur de la coopération technique

Miguel Jorge García Directeur du Programme des agroentreprises et de la

commercialisation

Yanko Goic Chef de la Division de la programmation, du budget et du

contrôle

Héctor Iturbe Conseiller politique

Karen Kleinheinz Directrice de la Division de la gestion financière
Linda Landry Directrice de la Division de la gestion du talent humain

Patricia León Chef de l'Unité de la communication sociale

Ricardo Molins Directeur du Programme de la protection sanitaire agricole

et de l'innocuité des aliments

Diego Montenegro Représentant de l'IICA au Costa Rica Carlos O Farrill Secrétaire des services institutionnels Lars Pira Secrétaire des relations extérieures

Rafael Trejos Directeur du Centre d'analyse stratégique pour

l'agriculture, Responsable

ANNEXE 3 : PERSONNEL DE LA RÉUNION

- Secrétariat de la réunion

Secrétaire d'office et Directeur général de

l'IICA Víctor M. Villalobos

Secrétariat technique Lars Pira

Fernando Del Risco

Ileana Ávalos

Organisation logistique Leda Celina Ávila

- Conseiller juridique William Berenson

- Diffusion et presse Patricia León Coto

Rafael Cartín Alejandra Chávez

- Diplomatie et protocole Miguel Herrera

Sonia González

- Services offerts aux représentants

Inscription Wendy Esquivel

Soutien à l'hôtel et secrétariat des

délégués

Leticia Giménez Marielos Salazar

Soutien à l'aéroport Ronald Hidalgo

Marlon Rodríguez Marvin Rodríguez

Soutien en salle Eduardo Lovell

Mauricio Calvo

Natalia Coto Lorena Mata Rebeca Martínez Marlen Montoya

- Documents et rapport

Classement et distribution Sandra Zúñiga

Ana Bolaños

Mariantonieta Cordido

Photocopies Laura Cartín

Manuel Salazar

Rédaction des procès-verbaux Manuel Jiménez

Ronald Aragón María Andrade Mónica Montero Julio Mora

Viviana Palmieri Flor Sánchez

María Marta Kandler

- Édition, interprétation et traduction Máximo Araya

Interprétation simultanée

Anglais Elizabeth Lewis

Esteban Rojas Thaís Pardo

Espagnol Luis Delgadillo

Ilse Salazar Anita Kaufman

Portugais John Telmo Alves

Thomas Norton

Traduction

Anglais Paul Murphy

Peter Leaver (en ligne)

Espagnol Olga Vargas

Portugais (en ligne) Francisco Acevedo

María Helena Rangel Geordane

Contrôle et suivi des traductions Leticia Quirós

Traitement de texte Viviana Chacón

Marielos Salazar

- Son et enregistrement numérique David Álvarez

Minor Carvajal

- Internet, diffusion sur le web et soutien

technique

Alexander Díaz Ricardo Montero Luis Diego Wattson Adrián Mazón Adriana Alpízar Olman Vargas

- Services de soutien

Services de santé Eunice Zamora

Services généraux Alberto Muñoz

Francisco Brenes

José Avilés

Entretien et montage Julio Álvarez

Marianela Rivera William Urbina

Hygiène et propreté Teresita Sandí

Claudia Hernández

Lidieth Quesada

Transports Javier Barboza

Alfonso Salguero

Sécurité Nery Quesada

NUMÉROS PUBLIÉS DANS LA SÉRIE DES DOCUMENTS OFFICIELS

Doc.	
1	Plan général de l'IICA (1970 - espagnol et anglais)
2^3	Commission consultative (1970 - espagnol et anglais)
3*	Résolutions du CIES concernant le développement rural (1971 - espagnol)
4	Onzième réunion annuelle du Conseil d'administration - San Salvador (El Salvador), 5 - 9 mai 1972 (espagnol et anglais)
5	Sixième conférence interaméricaine de l'agriculture – Lima (Pérou), 27 mai - 2 juin 1971 (espagnol)
6*	Douzième réunion annuelle du Conseil d'administration - Santiago du Chili, 10-13 mai 1973 (espagnol et anglais)
7	Principales résolutions du Conseil d'administration - Washington, D.C., période : 1962-1972 (espagnol et anglais)
8	Treizième réunion annuelle du Conseil d'administration – Caracas (Venezuela), 16 - 18 mai 1974 (espagnol et anglais)
9*	Quatorzième réunion annuelle du Conseil d'administration – Ottawa (Canada), 6 - 9 mai 1975 (espagnol et anglais)

³ Édition épisée.

152	
	Doc.
	$\mathbf{n}^{\mathbf{o}}$

10*	Mise en œuvre du Plan général de l'IICA – éléments d'analyse (1976 espagnol et anglais)
11	Quinzième réunion annuelle du Conseil d'administration - Washington, D.C., 6 - 12 mai 1976) (espagnol et anglais)
12*	Règlement et normes du Fonds Simon Bolivar (1977 - espagnol et anglais)
13 ⁴	Seizième réunion annuelle du Conseil d'administration - Santo Domingo (République dominicaine), 11 - 19 mai 1977 (espagnol et anglais)
14*	Septième conférence interaméricaine de l'agriculture – Tegucigalpa (Honduras), 5 - 10 septembre 1977 (espagnol et anglais)
15*	Plan indicatif à moyen terme. L'IICA dans les cinq prochaines années (1977 - espagnol et anglais)
16	Dix-septième réunion annuelle du Conseil d'administration – Asunción (Paraguay), 22 - 24 mai 1978 (espagnol et anglais)
17*	Dix-huitième réunion annuelle du Conseil d'administration - La Paz (Bolivie), 14 - 16 mai 1979 (espagnol et anglais)
18	Dix-neuvième réunion annuelle du Conseil d'administration - Mexico D.F., 22 - 26 septembre 1980 (espagnol et anglais)

⁴ Édition épuisée

Doc.	
$\mathbf{n}^{\mathbf{o}}$	

- Principales résolutions du Conseil d'administration Washington, D.C., période : 1973-1980 (espagnol et anglais)
- 20 Première réunion extraordinaire du Conseil interaméricain de l'agriculture San José (Costa Rica), 17 19 février 1981 (espagnol et anglais)
- Huitième conférence interaméricaine de l'agriculture Santiago du Chili, 6 11 avril 1981 (espagnol et anglais)
- Documents fondamentaux : Convention relative à l'Institut interaméricain de coopération pour l'agriculture; Règlements du Conseil interaméricain de l'agriculture, du Comité exécutif et de la Direction générale (Troisième édition, 1990 espagnol, anglais, français et portugais)
- Résolutions adoptées par le Conseil d'administration de l'Institut interaméricain des sciences agricoles qui sont encore en vigueur à ce jour. 1984 (espagnol, anglais, français et portugais)
- 24 Première réunion ordinaire du Comité exécutif et du Conseil interaméricain de l'agriculture San José (Costa Rica), 9 12 juin 1981 et Buenos Aires (Argentine), 7 13 août 1981 (espagnol et anglais)
- Deuxième réunion ordinaire du Comité exécutif San José (Costa Rica), 12 17 septembre et 25-26 octobre 1982 (espagnol, anglais, français et portugais)
- Deuxième réunion extraordinaire du Conseil interaméricain de l'agriculture San José (Costa Rica), 27 29 octobre 1982 (espagnol , anglais , français et portugais)
- Politiques générales de l'IICA (1982 espagnol , anglais , français et portugais)

nº	
28	Plan à moyen terme 1983-1987 (1982 - espagnol , anglais , français et portugais)
29	Rapport de la Deuxième réunion ordinaire du Conseil interaméricain de l'agriculture – Kingston (Jamaïque), 24 - 28 octobre 1983 (espagnol, anglais, français et portugais)
30	Rapport de la Quatrième réunion ordinaire du Comité exécutif - San José (Costa Rica), 2 - 7 décembre 1984 (espagnol, anglais, français et portugais)
31	Rapport de la Cinquième réunion ordinaire du Comité exécutif - San José (Costa Rica), 29 juillet - 2 août 1985 (espagnol, anglais, français et portugais)
32	Rapport de la Troisième réunion ordinaire du Conseil interaméricain de l'agriculture – Montevideo (Uruguay), 21 - 25 octobre 1985 (espagnol, anglais, français et portugais)
33	Rapport de la Sixième réunion ordinaire du Comité exécutif - San José (Costa Rica), 13 - 17 juillet 1986 (espagnol, anglais, français et portugais)
34	Rapport de la Troisième réunion extraordinaire du Conseil interaméricain de l'agriculture - Mexico, 27 - 30 octobre 1986 (espagnol, anglais, français et portugais)
35	Plan à moyen terme 1987-1991 (espagnol, anglais, français et portugais)
36	Rapport de la Septième réunion ordinaire du Comité exécutif - San José (Costa Rica), 15 - 17 juin 1987 (espagnol, anglais, français et portugais)
37	Programme II: Création et transfert de technologie. Lignes d'action pour la coopération – juin 1987 (espagnol, anglais, français et portugais)

Doc.	
$\mathbf{n}^{\mathbf{o}}$	

- Programme I: Analyse et planification de la politique agraire. Lignes d'action pour la coopération juin 1987 (espagnol, anglais, français et portugais)
- Programme III: Organisation et gestion du développement rural. Lignes d'action pour la coopération, septembre 1987 (espagnol, anglais, français et portugais)
- Programme IV: Commercialisation et agro-industrie. Lignes d'action pour la coopération, septembre 1987 (espagnol, anglais, français et portugais)
- Programme V: Santé des animaux et des plantes. Lignes d'action pour la coopération, septembre 1987 (espagnol, anglais, français et portugais)
- 42 Rapport de la Neuvième conférence interaméricaine des ministres de l'agriculture Ottawa (Canada), 29 août 2 septembre 1987 (espagnol, anglais, français et portugais)
- Rapport de la Quatrième réunion ordinaire du Conseil interaméricain de l'agriculture Ottawa (Canada), 31 août 4 septembre 1987 (espagnol, anglais, français et portugais)
- Orientations pour le programme de travail du Centre des projets d'investissement (CEPI) dans le cadre du Plan à moyen terme (espagnol, anglais, français et portugais)
- 45 Rapport de la Huitième réunion ordinaire du Comité exécutif San José (Costa Rica), 1^{er} 4 août 1988 (espagnol, anglais, français et portugais)
- 46 Rapport de la Neuvième réunion ordinaire du Comité exécutif San José (Costa Rica), 12 16 juin 1989 (espagnol, anglais, français et portugais)

Doc
$\mathbf{n}^{\mathbf{o}}$

- 47 Rapport de la Cinquième réunion ordinaire du Comité exécutif San José (Costa Rica), 12 16 juin 1989 [sic] (espagnol, anglais, français et portugais)
- 48 Rapport de la Dixième réunion ordinaire du Comité exécutif San José (Costa Rica), 27 29 août 1990 (espagnol, anglais, français et portugais)
- 49 Plan à moyen terme 1987-1993 (espagnol, anglais, français et portugais)
- 50 Rapport de la Onzième réunion ordinaire du Comité exécutif San José (Costa Rica), 24 26 juin 1991 (espagnol, anglais, français et portugais)
- Rapport de la Dixième conférence interaméricaine des ministres de l'agriculture Madrid (Espagne), 23 27 septembre 1991 (espagnol, anglais, français et portugais)
- 52 Rapport de la Sixième réunion ordinaire du Conseil interaméricain de l'agriculture Madrid (Espagne), 23 27 septembre 1991 (espagnol, anglais, français et portugais)
- Rapport de la Douzième réunion ordinaire du Comité exécutif San José (Costa Rica), 22 24 juin 1992 (espagnol, anglais, français et portugais)
- Rapport de la Treizième réunion ordinaire du Comité exécutif San José (Costa Rica), 21 23 juin 1993 (espagnol, anglais, français et portugais)
- Rapport de la Septième réunion ordinaire du Conseil interaméricain de l'agriculture Mexico, D.F. (Mexique), 19 23 septembre 1993 (espagnol, anglais, français et portugais)
- Rapport de la Quatorzième réunion ordinaire du Comité exécutif San José (Costa Rica), 12 14 septembre 1994 (espagnol , anglais , français et portugais)

Doc.	
\mathbf{n}^0	

57	Plan à moyen terme 1994-1998 (espagnol, anglais, français et portugais)
58	Rapport de la Quinzième réunion ordinaire du Comité exécutif - San José (Costa Rica), 19 - 21 juin 1995 (espagnol, anglais, français et portugais)
59	Rapport de la Huitième réunion ordinaire du Conseil interaméricain de l'agriculture - San José (Costa Rica), 17 - 20 septembre 1995 (espagnol , anglais , français et portugais)
60	Rapport de la Seizième réunion ordinaire du Cornité exécutif - San José (Costa Rica), 26 - 28 juin 1996 (espagnol, anglais, français et portugais)
61	Rapport de la Dix-septième réunion ordinaire du Comité exécutif - San José (Costa Rica), 30 juillet – 1 ^{er} août 1997 (espagnol , anglais , français et portugais)
62	Rapport de la Neuvième réunion ordinaire du Conseil interaméricain de l'agriculture – Santiago (Chili), 12 - 16 octobre 1997 (espagnol , anglais , français et portugais)
63	Rapport de la Dix-huitième réunion ordinaire du Comité exécutif - San José (Costa Rica), 28 - 30 octobre 1998 (espagnol, anglais, français et portugais)
64	Plan à moyen terme 1998-2002 (espagnol, anglais, français et portugais)
65	Rapport de la Dix-neuvième réunion ordinaire du Comité exécutif - San José (Costa Rica), 28 - 30 juillet 1999 (espagnol, anglais, français et portugais)
66	Rapport de la Dixième réunion ordinaire du Conseil interaméricain de l'agriculture - Salvador, Bahía (Brésil), 26 - 29 octobre 1999

(espagnol, anglais, français et portugais)

Doc.

- Rapport de la Vingtième réunion ordinaire du Comité exécutif San José (Costa Rica), 2 3 novembre 2000 (espagnol, anglais, français et portugais)
- Rapport de la Vingt-et-unième réunion ordinaire du Comité exécutif San José (Costa Rica), 25 27 juillet 2001 (espagnol, anglais, français et portugais)
- Rapport de la Première réunion ministérielle dans le cadre du Sommet des Amérique et de la Onzième réunion ordinaire du Conseil interaméricain de l'agriculture Bavaro (République dominicaine), 26 29 novembre 2001 (espagnol, anglais, français et portugais)
- Rapport de la Vingt-deuxième réunion ordinaire du Comité exécutif -San José (Costa Rica), 2 - 3 octobre 2002 (espagnol, anglais, français et portugais)
- Plan à moyen terme 2002-2006. Ciblé sur les personnes et engagé en faveur de l'avenir (espagnol, anglais, français et portugais)
- Les comités de gestion de la Direction générale. Objectif, responsabilités, composition et modalités de fonctionnement San José (Costa Rica), juin 2003 (espagnol)
- Rapport de la Vingt-troisième réunion ordinaire du Comité exécutif San José (Costa Rica), 23 24 juillet 2003 (espagnol, anglais, français et portugais)
- Rapport de la Douzième réunion ordinaire du Conseil interaméricain de l'agriculture Panama (République de Panama), 13 novembre 2003 (espagnol, anglais, français et portugais)
- Rapport de la Vingt-quatrième réunion ordinaire du Comité exécutif San José (Costa Rica), 22 23 juillet 2004 (espagnol, anglais, français et portugais)

Doc.
$\mathbf{n}^{\mathbf{o}}$

- Rapport de la Vingt-cinquième réunion ordinaire du Comité exécutif Riberão Preto, S.P., (Brésil), 13 -14 mai 2005 (espagnol, anglais, français et portugais)
- Rapport de la Treizième réunion ordinaire du Conseil interaméricain de l'agriculture Guayaquil (Équateur), 30 août 1^{er} septembre 2005 (espagnol, anglais, français et portugais)
- 78 Rapport de la Vingt-sixième réunion ordinaire du Comité exécutif San José (Costa Rica), 27 28 septembre 2006
- Plan à moyen terme 2006-2010 : Promouvoir la prospérité rurale dans les Amériques (espagnol, anglais, français et portugais)
- 80 Rapport de la Vingt-septième réunion ordinaire du Comité exécutif San José (Costa Rica), 15 17 mai 2007
- Rapport de la Quatorzième réunion ordinaire du Conseil interaméricain de l'agriculture Antigua Guatemala (Guatemala), 26 27 juillet 2007 (espagnol, anglais, français et portugais)
- Rapport de la Vingt-hutième réunion ordinaire du Comité exécutif San José (Costa Rica), 22 24 juillet 2008
- 83 Rapport de la Vingt-neuvième réunion ordinaire du Comité exécutif San José (Costa Rica), 14 16 juillet 2009
- Rapport de la Quinzième réunion ordinaire du Conseil interaméricain de l'agriculture Montego Bay (Jamaïque), 29 30 octobre 2009 (espagnol, anglais, français et portugais)
- 85 Rapport de la Trentième réunion ordinaire du Comité exécutif San José (Costa Rica), 5 7 octobre 2010
- N.B.: Les publications du Comité exécutif et du Conseil peuvent être consultées sur le site web de l'IICA: www.iica.int